



# Stratégie Régionale Emploi-Formation

Document présenté et voté par les élus du Conseil régional de Bretagne  
lors de la session des 14, 15 et 16 juin 2006.



• formation •



## Édito

### **La Stratégie Régionale Emploi Formation : une ambition et les moyens de se former tout au long de la vie.**

De l'école à l'Université, en formation continue, avec l'éducation permanente : la formation tout au long de la vie est un moteur pour la Bretagne, les bretonnes et les bretons. C'est un vecteur fort du développement durable de notre région.

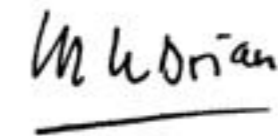
Le Conseil régional de Bretagne, sous l'impulsion de Michel Morin Vice-président en charge de la formation, a souhaité s'emparer pleinement de ces thématiques qui sont au cœur de ses compétences.

Ainsi pour la première fois, la Région Bretagne a fait le choix d'inscrire l'élaboration des schémas dont elle a la charge (schéma des collèges et des lycées, plan régional de développement des formations professionnelles) dans une stratégie plus ambitieuse qui permet d'aborder tous les dispositifs, toutes les facettes de l'accès et de la réussite en formation. Il s'agit de la Stratégie Régionale Emploi Formation 2006-2010.

Les inégalités persistantes pour l'accès à la formation, la cohérence insuffisante entre les différents dispositifs, sont les premiers constats qui ont amené le Conseil régional à rechercher en priorité, et dès le démarrage de l'élaboration de la SREF, une véritable concertation. Nombreux sont en effet les acteurs partenaires de la région : autorités académiques, direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, conseils généraux, partenaires sociaux, tous ont été associés concrètement à notre démarche. Cette concertation d'ampleur a permis de cerner les préoccupations communes et de s'accorder sur les chantiers à mener d'ici à 2010.

Demain chacun doit pouvoir accéder à une information fiable et lisible sur les différents dispositifs de formation, chacun doit être plus et mieux accompagné dans sa recherche d'orientation professionnelle, chacun doit pouvoir bénéficier de meilleures conditions de vie et d'étude, chacun doit pouvoir accéder plus rapidement et plus facilement aux différentes formations, à moyen terme, chacun doit pouvoir suivre un parcours personnalisé de formation... et ce tout au long de la vie ;

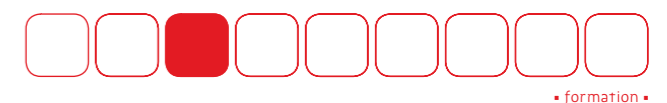
Les défis sont immenses mais la Région et ses partenaires ont décidé de les relever. C'est l'enjeu de la SREF.



Jean-Yves Le Drian  
*Président du Conseil régional de Bretagne*

**Présentation générale**

<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>Partie I: Les orientations stratégiques et la gouvernance régionale</b> .....	<b>17</b>
<b>Partie II: Les plans d'actions constitutifs de la SREF:</b>	
- Le schéma des collèges et des lycées .....	<b>27</b>
- Le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) .....	<b>37</b>
- Plan de développement de la pré qualification .....	<b>38</b>
- Plan de développement de l'enseignement professionnel initial .....	<b>41</b>
- Plan de développement de la formation continue professionnelle qualifiante .....	<b>46</b>
- Plan de développement des formations sanitaires et sociales .....	<b>57</b>
- Démarche de développement de l'enseignement supérieur .....	<b>69</b>
- Plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement (AIOA) .....	<b>79</b>
- Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait .....	<b>87</b>
- Développer une politique de solidarité .....	<b>97</b>
- Contribuer à l'emploi de qualité et à la dynamique des entreprises pour le développement durable du territoire .....	<b>101</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>109</b>





**La plus grande richesse de la Bretagne est dans ses compétences humaines.** Ce sont les bretonnes et les bretons qui, par leur sens de l'initiative, par leurs savoir faire et leur créativité, par leur goût pour la connaissance ont fait le miracle breton des décennies passées. Ce sont encore eux qui, avec ces qualités, feront la Bretagne de demain.

Si la mondialisation de l'économie impose partout le critère de la compétitivité, nous avons, en Bretagne, la conviction que la vraie compétitivité, qui garantit un développement durable, est celle qu'offrent les compétences humaines, que le vrai facteur de la performance est celui du capital humain et de la cohésion sociale.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont connus.

⇒ **Le premier d'entre eux est celui de l'emploi.**

8 % de la population active bretonne en est encore privé, mais au-delà de ce critère quantitatif, trop nombreux sont encore les emplois précaires ou exercés dans des conditions de travail et de rémunération insatisfaisantes.

⇒ **Le second défi est celui de la performance bretonne.**

Celle de ses entreprises, bien sûr, mais aussi celle de son organisation sociale, territoriale, de son image, de son attractivité et de son rayonnement international. La participation à ce que l'on appelle dorénavant la "société de la connaissance" ne peut être réservée à une élite d'entreprises et de personnes intégrées dans le rythme de la globalisation. Elle doit concerner et impliquer chacune et chacun des bretons. Elle pose la question de l'élévation générale du niveau de connaissance et de qualification, au-delà de la stricte dimension professionnelle. Au cœur de cet enjeu de promotion sociale se trouvent les exigences de la cohésion sociale.

⇒ **Un troisième défi est celui que posent les évolutions démographiques**

auxquelles nous sommes d'ores et déjà confrontés : augmentation soutenue de la population globale, fléchissement, inégal selon les secteurs et les territoires, de la population active et vieillissement de la population. S'y ajoutent les modifications des modes de vie dont les impacts se font sentir sur la place des jeunes dans notre société, les relations intergéné-

rationnelles, la persistance d'inégalités, et l'accroissement constant de la "demande sociale".

Ces trois grands défis ont en commun **la complexité**. Ils ne peuvent se satisfaire de réponses simplificatrices et univoques. Ils sont tous les trois **des défis collectifs** : aucune institution publique n'en est évidemment seule responsable et le partage des compétences, d'ailleurs insuffisamment clair, n'en pointe aucune de manière exclusive. Chacune est concernée, comme le sont les acteurs privés et associatifs, et les individus dans leur ensemble.

Il apparaît fortement que le fil conducteur commun des réponses à apporter à ces défis est celui de la compétence humaine, **plaçant de fait la formation des femmes et des hommes au cœur des débats**.

La formation au sens le plus large du mot, recouvrant les questions de formation initiale, de l'école à l'université, de formation continue et d'éducation permanente, que l'on peut résumer dans la formule de **la formation tout au long de la vie est ainsi consacrée comme l'un des vecteurs essentiels du développement durable de notre région**.

Depuis les lois de décentralisation de 1982, par étapes successives, les régions se sont vu reconnaître un rôle central dans la mise en œuvre et l'organisation de l'offre de formation. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales leur confère l'élaboration du Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) d'une part et du schéma des collèges et des lycées d'autre part.

Par souci de cohérence, de lisibilité et afin de donner une impulsion politique nouvelle au développement des formations en Bretagne, le Conseil régional a fait le choix d'inscrire l'élaboration des schémas dont il a la charge dans une stratégie globale qui vous est aujourd'hui soumise sous la dénomination de **Stratégie Régionale Emploi Formation (SREF)**.

Au-delà du choix des mots, important, substituant celui de stratégie à celui de schéma pour souligner le caractère politique, mobilisateur et vivant dans le temps de la démarche proposée, il convient de souligner **l'ambition proposée pour la première fois en région** : proposer une vision globale, unifiée, du développement et de l'organisation des formations,

cherchant à rapprocher des mondes historiquement marqués par des cloisonnements stériles, cherchant à créer une dynamique de concertation et de dialogue entre une multitude d'acteurs dont chacun a sa propre légitimité d'intervention, cherchant à inscrire dans la réalité le concept encore trop littéraire de formation tout au long de la vie.

Cette stratégie, proposée par la Région veut organiser l'action collective autour de grands objectifs dont les plus essentiels sont sans doute la volonté de :

- Favoriser les réussites de parcours scolaires et universitaires,
- Promouvoir la sécurisation des parcours professionnels,
- Conforter la place des territoires dans les stratégies d'offre de formation,
- Développer une politique innovante en matière d'égalité,
- Répondre aux enjeux des évolutions démographiques et sociétales en matière de formations sanitaires et sociales,
- Renforcer les actions de solidarité, en matière de restauration, de logement et de santé,
- Anticiper les conséquences du choc démographique sur l'emploi et la demande de formations.

Ces priorités sont conformes à nos objectifs politiques qui s'appuient sur l'ambition exigeante du développement durable et qui prennent également en compte d'autres orientations transversales comme le développement de l'économie sociale et solidaire.

La SREF identifie clairement les priorités et décline les orientations stratégiques retenues en autant de plans d'action opérationnels dont elle précise, autant que possible, les modalités de mise en œuvre. Il s'agit là, notamment, de rappeler les responsabilités et compétences de chacun, d'affirmer ce qui est attendu et concerté et de préciser ce que la Région est disposée à faire. Mais si la SREF est plus que la seule stratégie de la seule institution régionale, si elle constitue un document collectif dans ses objectifs, ayant vocation à servir de référence pour l'ensemble de nos partenaires, elle n'a pas de caractère prescriptif à l'égard des autres acteurs de la formation.

Chacun des objectifs retenus exige la mise en œuvre de dispositifs propres, rénovés ou totalement inno-

vants. L'ensemble est conditionné par la mise en œuvre au quotidien **d'une gouvernance efficace des acteurs et des actions de la formation**. Par gouvernance, il faut entendre la capacité à s'accorder sur les diagnostics, à partager des objectifs communs et à prendre les décisions adaptées aux situations et aux besoins, après concertation avec les acteurs concernés.

Dans un champ où les partages de compétence écrits par les lois ne sont pas suffisants à la clarification des responsabilités, dans un domaine où l'intervention de tous est nécessaire, la question n'est pas tant celle d'un pilotage unique que celle **d'un pilotage effectif**, capable de donner des impulsions, de donner du sens, de coordonner les actions.

C'est pourquoi la gouvernance n'est pas, dans cette stratégie, qu'une partie annexe mais bien un élément essentiel de notre ambition. C'est la condition de la vie, dans la durée, de la démarche engagée. Cette gouvernance n'est pas un exercice théorique puisqu'elle a été bâtie de manière empirique, à l'occasion de l'élaboration de la SREF, et sera progressivement formalisée.

De fait, ce travail de préparation et de définition de la stratégie qui vous est soumise aujourd'hui s'inscrit pleinement dans les principes de gouvernance proposés.

⇒ **Inscrit dans le temps**, lancés au début 2005, les travaux ont été conduits par étapes jusqu'à aujourd'hui et sont appelés à se poursuivre pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositifs proposés.

⇒ **Inscrit dans la méthode** qui a été celle d'un travail pragmatique et logique d'une part, d'une concertation inédite dans son ampleur d'autre part :

- **Un travail pragmatique et logique.** L'ensemble des préconisations retenues est fondé sur le socle d'un **diagnostic approfondi et partagé**, réalisé par le GREF Bretagne (proposé sur le Cdrom joint) et qui a associé les différents partenaires bretons experts sur ces domaines.

Un premier volet (diagnostic général) apporte un éclairage sur les questions relatives à la démographie, à l'emploi, au marché du travail et aux systèmes de formation en Bretagne.

Un second volet qui a associé les représentants des branches professionnelles, les acteurs de la formation, les partenaires sociaux et les partenaires institutionnels concerne la relation emploi formation centrée sur des grandes familles de métiers.

Une approche territoriale complète les deux volets précédents pour dégager les spécificités des Pays et doit permettre d'engager les analyses territoriales sur les besoins en formation dans le cadre des Maisons de la formation professionnelle.

Parallèlement à ce diagnostic, un premier travail d'identification des priorités politiques de la SREF a été élaboré avant de passer à l'écriture de chacun des plans d'action opérationnels.

- **Une concertation inédite par son ampleur.** Si le pilotage de la démarche a d'abord étroitement associé l'Etat, Rectorat et services déconcentrés, c'est l'ensemble des partenaires de la Région et des acteurs de la formation qui ont été réunis, écoutés et ont pu apporter à la démarche leurs réflexions et leurs contributions.

Le Conseil économique et social a participé à la démarche par des réunions de travail de son bureau d'une part et de sa commission en charge de la formation d'autre part.

Les Conseils généraux ont participé aux travaux du schéma des collèges et des lycées, mais ils ont également été sollicités pour explorer des rapprochements entre les problématiques de formation et d'insertion.

Les partenaires sociaux et les acteurs de la formation ont également été entendus au sein des instances officielles ou plus directement. Ont ainsi été spécifiquement réunis le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle CCREFP, le Comité académique de l'Education nationale CAEN, le Comité académique de l'enseignement catholique CAEC, le Comité régional de l'enseignement agricole CREA, la Commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi COPIRE, les branches professionnelles au titre des Contrats d'objectif, les proviseurs, les responsables de l'enseignement supérieur dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc, les Centres de formation d'apprentis et les organismes de formation...

Enfin, invités à s'exprimer dès la phase préparatoire, dans le cadre des forums de la formation continue en Bretagne qui ont rassemblés plus de 1 000 personnes au cours de quatre séminaires, les acteurs ont été sollicités aux différentes étapes d'élaboration du document.

La force de cette concertation, le mouvement qu'elle a imprimé, l'accueil qui lui a été réservé sont autant d'atouts pour la mise en œuvre et le succès de la démarche engagée.

La Région formule le vœu que les différents partenaires et acteurs auront à cœur d'y prendre toute leur part. Elle se donnera les moyens de les y accompagner dans le cadre des principes de gouvernance définis.

Pour sa part, elle prend l'engagement de mettre en œuvre les orientations et plans d'action du document qui vous est proposé. Son impact budgétaire a été évalué avec un maximum de précisions, plan d'action par plan d'action et dans une perspective pluriannuelle. Il convient néanmoins de noter la difficulté de l'exercice alors que le contexte reste très fortement instable. La réglementation change, l'intervention des partenaires sociaux peut évoluer, la demande sociale peut connaître des mouvements en fonction de la conjoncture économique.

Néanmoins, le financement supplémentaire induit par la mise en œuvre des mesures nouvelles de la SREF, à périmètre de compétence inchangé, peut être estimé, à 25 millions d'euros en année pleine à l'horizon 2010-2012. Cette stratégie devra prendre en compte les financements européens d'une part, les actions inscrites au Contrat de projet d'autre part. Certains dispositifs devront par ailleurs bénéficier de redéploiements budgétaires résultants de la révision de nos dispositifs de formation actuellement soumis à un vaste travail d'évaluation. Les augmentations budgétaires sur ce champ devront enfin être adoptées chaque année dans le cadre de la préparation budgétaire.

## I - Favoriser les réussites de parcours scolaires et universitaires

La concertation engagée entre l'Etat, la Région et les Conseils généraux, qui se poursuivra, dans le cadre d'une conférence annuelle, a abouti à l'élaboration d'un schéma des collèges et des lycées. Ce schéma, sur lequel chaque Conseil Général délibèrera, comporte des objectifs à atteindre en termes de performances pour l'enseignement secondaire. Il prend aussi en compte la recherche d'une meilleure intégration sociale, le renforcement du civisme et la recherche du bien-être. A ce titre, des actions sont développées en ce qui concerne l'apprentissage de la citoyenneté, l'intégration des personnes handicapées et les conditions de réussite de l'enseignement adapté. La définition d'une carte des formations générales et technologiques et le développement de l'information et de l'orientation des collégiens et des lycéens constituent les autres axes majeurs de ce schéma.

### Améliorer la qualité des formations

Si la Bretagne obtient les meilleurs résultats de France dans l'enseignement secondaire, ses performances, comme celles de l'ensemble national, se sont dégradées depuis 1995, le taux d'accès d'une génération au baccalauréat étant passé de 74 % à 71 %.

La Région, les Départements et le Rectorat se mobilisent pour atteindre à nouveau ce taux de 74 % pour 2010, premier palier pour parvenir ultérieurement au taux de 80 %.

L'ensemble des filières de l'enseignement secondaire devra être mobilisé dans cet objectif et les lycées professionnels devront y trouver leur place.

Une démarche de développement de l'enseignement supérieur a également été engagée avec les quatre universités de Bretagne, la Conférence des grandes écoles, l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et le Rectorat d'Académie. La concertation engagée a abouti à un constat sur les grandes difficultés rencontrées par les étudiants en début d'études supérieures, avec des échecs trop nombreux. Les très bonnes performances de l'enseignement

secondaire en Bretagne ne se traduisent pas par des résultats satisfaisants pour le post-bac, la région ne parvenant pas, dans les parcours d'études supérieures, à maintenir, même partiellement, l'avantage comparatif de huit points qu'elle obtient au baccalauréat par rapport à la moyenne nationale.

Il est essentiel de souligner par ailleurs l'importance de la qualité des formations supérieures dans l'attractivité et le rayonnement international de la Bretagne.

Pour cela, la Région s'engage auprès de l'Université de Bretagne et rappelle son investissement dans le cadre de l'actuel contrat de plan Etat-Région. Elle participera au futur contrat de projet 2007-2013 pour développer encore davantage le rayonnement de l'enseignement supérieur en Bretagne et renforcer son attractivité.

La qualité des formations par alternance sera systématiquement recherchée avec notamment la formation des formateurs, l'amélioration du lien entre centres de formation des apprentis (CFA) et employeurs. Cette exigence de qualité souligne le caractère inacceptable du projet de réduction de l'âge d'entrée en apprentissage.

Ces efforts en direction des lycéens, apprentis et étudiants sont indispensables pour préparer les générations futures aux emplois de demain et aux mutations plus fréquentes qui nécessiteront des capacités d'adaptation accrues.

### Accroître la performance des dispositifs d'information et d'orientation

A cet égard, l'information des jeunes et des familles doit être améliorée de manière significative. La Région soutiendra les démarches éducatives en orientation, au collège, au lycée et à l'université, sur la base de préconisations élaborées avec l'Etat et les Conseils généraux. La mixité dans les métiers constitue en soi un objectif et l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques sera vivement encouragée.

Trop de jeunes quittent aujourd'hui le collège de manière prématurée. Il est impératif de mieux connaître leur devenir et d'observer leurs parcours.

La Région ouvrira son dispositif pré qualifiant à ces publics et organisera avec le Rectorat des retours vers l'enseignement général ou l'enseignement initial professionnel temps plein d'une part, et vers l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, d'autre part.

## Améliorer les conditions de vie et de réussite

L'amélioration des conditions de vie et d'études des lycées, apprentis et étudiants est un puissant facteur de réussite des parcours, et constitue à ce titre, une priorité du Conseil régional. Ceci concerne à la fois les locaux d'enseignement, les ateliers, les internats et la restauration, les équipements sportifs... (plans d'investissements dans les lycées, les Centres de Formation des Apprentis, les instituts de formation en soins infirmiers, les centres de formation en travail social et l'enseignement supérieur), comme le soutien aux familles (aides à l'acquisition des manuels scolaires, premier équipement des apprentis et lycées professionnels, participation au transport à l'hébergement et à la restauration des apprentis...).

## Vers une qualification pour tous

Ainsi, si la Région, avec ses partenaires, notamment le Rectorat et l'Université de Bretagne, se donnent pour ambition de rester l'académie de toutes les réussites, ils entendent aussi favoriser la réussite de tous en permettant à chaque jeune d'accéder, a minima, à une qualification de niveau V, ménageant des perspectives d'évolution par la formation tout au long de la vie. Dans ce cadre, la Région, particulièrement attentive à la sécurisation des parcours professionnels, renforce son action pour prévenir et réparer les échecs.

## II - Participer à la sécurisation des parcours

L'accessibilité à la formation et la poursuite des actions de formation jusqu'à leur terme constitue une priorité du Conseil régional. Il s'agit de créer un environnement favorable à la réalisation par chacun de son projet de formation.

L'objectif général est d'initier un parcours professionnel pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification ou de le redéfinir pour les personnes déjà entrées dans la vie active.

Pour ceux qui ont subi un échec, le dispositif pré qualifiant doit leur permettre de redéfinir un projet, de préparer leur entrée en qualification, et de choisir la filière de formation qualifiante la plus appropriée.

### A cet effet, la Région :

- assouplira les conditions d'accès au dispositif pré qualifiant pour les jeunes en rupture scolaire, et, de manière prioritaire, recherchera par voie de convention avec le Rectorat, le retour de ceux-ci vers des formations initiales à temps plein. L'accès aux formations en alternance, apprentissage et contrat de professionnalisation, sera également soutenu.
- demandera aux missions locales d'aller davantage à la rencontre des jeunes en déshérence, en lien avec les services sociaux, pour les réintégrer dans un processus de socialisation. Cette action sera menée dans le cadre de la convention entre la Région et les missions locales.
- ouvrira plus largement aux adultes l'accès au dispositif pré qualifiant.

### Des mesures pour faciliter l'accès et le maintien en formation sont proposées :

- Une aide à la restauration des stagiaires de la formation professionnelle sera instaurée à partir de 2007, pour tenir compte des difficultés rencontrées par une partie importante d'entre eux. Les conditions d'attribution des aides à la mobilité seront également revues dans le cadre d'un partenariat avec les Conseils Généraux et des actions en faveur du logement temporaire des apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, travailleurs mobiles et/ou saisonniers seront présentées à l'une des prochaines sessions du Conseil Régional de Bretagne.
- La gratuité de la formation initiale des aides soignants sera mise en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2007. C'est d'abord une mesure à caractère social pour les élèves et leurs familles, s'agissant d'une formation de niveau V, de la compétence

directe de la Région en application de la loi du 13 août 2004. Cette décision favorisera aussi l'apprentissage d'un métier, fréquemment en tension, selon les territoires.

- L'accès aux formations paramédicales et sociales sera diversifié par l'ouverture de sections dans les lycées, en accord avec le Rectorat. Initiée par la création d'écoles d'aides soignants à la rentrée 2006, la mesure sera poursuivie pour d'autres formations. Il s'agit également d'offrir un débouché professionnel aux lycéens orientés vers les carrières sanitaires et sociales.
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) sera développée dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat. Une réduction significative de la durée des parcours sera recherchée, afin de faciliter et de développer le recours à la VAE pour tous ceux qui souhaitent s'y engager.
- La durée moyenne d'accès des demandeurs d'emploi aux formations sera réduite. De sept à huit mois actuellement, l'objectif est de la réduire de l'ordre de 50 % avec le concours de l'ANPE et de l'ASSEDIC à l'horizon 2010. Outre le bénéfice social évident pour les personnes concernées, la réduction de ce délai constitue une impérieuse nécessité pour réguler le poste de dépenses concernant les rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle. L'évolution des règles d'indemnisation définies par la convention UNEDIC pèse en effet lourdement sur le budget régional dédié aux rémunérations versées aux stagiaires, sous l'effet conjugué de l'allongement des périodes de référence pour l'ouverture des droits et de la diminution des durées d'indemnisation.
- Les modalités d'organisation des formations seront assouplies. L'accent sera mis sur le développement des stages à entrées et sorties régulières tout au long de l'année.
- Une articulation sera recherchée entre la Région et les Départements pour assurer une meilleure complémentarité entre leurs dispositifs respectifs au profit des bénéficiaires des minima sociaux.
- La complémentarité des actions des différents partenaires sera recherchée avec la mise en place d'une conférence des financeurs.

## III - Conforter la place des territoires dans les stratégies d'offre de formation

### Quatre actions doivent être soulignées à ce titre

La Région met en place une politique territoriale fondée sur une contractualisation avec les pays. Elle crée progressivement, avec un objectif de couverture complète du territoire, dès 2006, les Maisons de la formation professionnelle (MFP), coordonnées là où elles existent avec les Maisons de l'emploi.

Outil majeur de la Région, véritable service public de l'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Accompagnement (AIOA), les MFP accordent une place nouvelle aux territoires avec l'objectif de rendre l'information sur la formation plus proche et plus disponible et de favoriser une expression au plus près des besoins des publics éligibles aux dispositifs développés par le Conseil Régional.

A ce titre, sous la responsabilité d'un élu de la Région, les MFP coordonneront la mise en réseau des acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement, produiront une analyse et une évaluation locale des besoins de formation.

La décentralisation de formations dans les territoires où l'offre est insuffisante sera examinée.

L'évaluation locale des besoins en formation participera à renforcer la pertinence de l'intervention régionale en prenant davantage en compte les spécificités et atouts des territoires, afin d'organiser les dispositifs de formation de manière équilibrée et complémentaire sur l'ensemble de la Bretagne. La mise à disposition, le cas échéant, par les collectivités locales, de locaux et de moyens matériels favorisera également cette décentralisation d'actions de formation.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, la Région propose le développement et la structuration des ateliers pédagogiques personnalisés (APP) et des ateliers de savoirs fondamentaux (ASF) avec la création d'un atelier ou d'une antenne par pays.

Enfin, la Région proposera des actions expérimentales de formation sous l'égide de la MFP.

## IV - Promouvoir une politique innovante en matière d'égalité

En créant une délégation à "l'égalité professionnelle et à la qualité de l'emploi", la Région marque sa volonté de mettre en place une politique innovante.

Par le plan d'actions "Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait", la Région met en œuvre cette priorité dans toutes ses dimensions et l'inscrit dans la durée.

L'Etat et la Région se sont engagés à élaborer une base de données régionales sexuées sur l'emploi et la formation, et à favoriser la diffusion des connaissances en matière d'égalité.

Pour atteindre cet objectif, la Région met en place des lieux de concertation ouverts aux publics, propose un plan régional de formation à destination des acteurs de la formation et du monde économique, et intègre dans les cahiers des charges de ses dispositifs de formation des objectifs de sensibilisation à l'égalité à destination de tous les publics accueillis.

La Région Bretagne marque sa préoccupation sur les violences faites aux femmes et favorisera, au sein des lycées, le développement de projet de prévention contre les violences. L'objectif d'égalité prend aussi en compte la lutte contre les autres formes de discrimination, en particulier à caractère raciste.

## V - Assurer la réponse aux besoins de formations sanitaires et sociales liés à l'évolution de la démographie

L'augmentation de la population en Bretagne, qui vient de passer le cap des trois millions d'habitants (2 900 000 h au recensement de 1999), et la poursuite du vieillissement (le nombre des 85 ans et plus, double entre 2000 et 2010) génèrent des besoins sanitaires et sociaux qu'il est indispensable d'anticiper. Selon les prévisions de l'INSEE, la population globale continuera à croître, de façon très significative, sous l'effet conjugué de l'attractivité de la Bretagne pour les actifs et de l'installation de jeunes retraités.

Pour faire face à ce "grand retournement", deux types de besoins doivent être pris en considération. Il s'agit d'abord du renouvellement des professions paramédicales, elles-mêmes concernées par le vieillissement de leurs actifs et de la réponse à des demandes nouvelles de soins. Le deuxième élément concerne la professionnalisation de la prise en charge des personnes âgées, avec une très forte demande sociale de maintien dans le milieu habituel de vie.

S'agissant des professions paramédicales, la région ne dispose pas aujourd'hui des capacités de formation correspondant à son poids démographique dans l'ensemble national. Pour environ 5 % de la population française, et une part relative en accroissement, la Bretagne forme 4 % des flux d'infirmiers-ères. La formation de personnels dans d'autres régions, notamment l'Île de France, a jusqu'ici compensé cette faiblesse. Les pénuries annoncées et avérées dans certaines régions recommandent désormais la plus grande vigilance. Dans ces conditions, la Région, au titre de la compétence transférée par la loi du 13 août 2004, propose de porter progressivement les flux annuels d'entrées dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de 1 200 étudiants (à comparer avec 30 000 pour France entière) à 1 500 étudiants.

La prise en charge des personnes âgées constitue également un enjeu majeur. Si la prise en charge elle-même relève des Conseils Généraux pour la dépendance et de l'assurance maladie pour les soins, la formation initiale des personnels est de la compétence de la Région. La Région participera avec les Conseils Généraux au "tour de table" qui sera réalisé d'ici la fin de l'année, dans le cadre du renouvellement de la charte de qualification des auxiliaires de vie sociale. Elaborée en 2002, conclue entre les collectivités territoriales, l'Etat et les organismes collecteurs de formation continue, cette charte n'a pas atteint son objectif consistant à qualifier au moins 50 % des 17 000 professionnels en poste. Cet objectif doit par conséquent être reconduit.

Enfin, de manière générale, la Région veillera à former en nombre suffisant les personnels paramédicaux et sociaux. Une attention particulière sera apportée aux aides soignants, pour lesquels des tensions locales apparaissent. Un accroissement

limité des étudiants assistants de service social et éducateurs spécialisés, est également envisagé, après évaluation des besoins, à partir de 2008.

## VI - Développer une politique de solidarité

L'accès à la formation et la réussite des parcours sont souvent subordonnés à la résolution de problématiques liées au logement et à la santé.

Ces questions peuvent être centrales pour des personnes qui contraignent leurs choix en matière de formation et d'emploi.

Pour cette raison, le Conseil régional a fait le choix d'accompagner les publics qui relèvent de ses compétences dans les domaines du logement et de la santé, même si logement et santé ne sont pas dans le champ de sa responsabilité.

S'agissant du logement, la Région a délibéré en avril 2005 sur la politique sociale du logement et la rénovation urbaine. Elle entend compléter les actions déjà mises en place par une offre de service en matière de logement des jeunes, stagiaires, apprentis, étudiants, travailleurs mobiles et saisonniers. Un rapport sera présenté à cet effet, à l'une des prochaines sessions de notre assemblée.

En ce qui concerne la santé, la Région s'est dotée fin 2005 d'un programme sur l'éducation à la santé et la promotion de la santé publique en faveur des jeunes, sur deux thèmes prioritaires, la prévention des conduites addictives et la lutte contre le suicide.

Au-delà des démarches de santé engagées dans les lycées avec "Karta Bretagne" et des actions mises en œuvre avec l'Etat dans le cadre de l'appel à projets au titre de la santé publique, la Région entend :

- sensibiliser les professionnels de structures d'accueil et d'information sur les problématiques de santé en vue d'améliorer le repérage des difficultés et l'orientation vers des structures plus spécialisées,
- favoriser une meilleure prise en compte par les Missions Locales des problèmes de santé des jeunes,
- développer sur les territoires des lieux d'accueil et d'écoute plus spécialisés sur les conduites à risques.

## VII - Anticiper les conséquences du choc démographique sur l'emploi et la demande de formations

Adapter la formation professionnelle aux besoins des personnes et des entreprises nécessite de se projeter et d'identifier, dans la mesure du possible, les besoins futurs en emplois.

Les fiches sectorielles de la Stratégie Régionale Emploi Formation ont été élaborées dans ce but, à partir de diagnostics emploi formation construits de manière concertée avec les représentants des branches professionnelles, les acteurs de la formation, les partenaires sociaux et les partenaires institutionnels qui ont apporté leur contribution.

Ces fiches ont également fait l'objet d'une consultation auprès des partenaires des contrats d'objectifs, plus particulièrement interpellés sur l'estimation des besoins futurs en emplois, dans leur secteur.

Ces fiches sectorielles rappellent les grandes tendances d'évolution des métiers et sur cette base, définissent des propositions d'évolution sur les formations préparant à ces métiers.

Elles sont avant tout des outils d'aide à la concertation et à la décision en matière de développement et de programmation des formations professionnelles, tous dispositifs confondus.

Ces propositions ont vocation à évoluer, à être précisées et déclinées annuellement dans le cadre des processus de concertation et de programmation impliquant la Région et les services de l'Etat.

Elles bénéficieront également d'éclairages diagnostics et prospectifs complémentaires.

Enfin, leur déclinaison sera articulée, le cas échéant par voie d'avenant, avec les orientations du Schéma Régional de Développement Economique de la Région Bretagne.



Une volonté régionale de mobiliser l'enseignement et la formation pour assurer le développement durable du territoire, l'égalité des chances et l'emploi de qualité.

### Les orientations stratégiques

#### Trois axes majeurs

Axe 1. Pour une élévation générale du niveau de formation et de qualification des jeunes .....	18
Axe 2. Pour la promotion sociale par le développement de la formation et la qualification tout au long de la vie .....	18
Axe 3. Pour un enseignement et une formation qui soient les facteurs déterminants du développement durable du territoire, de l'emploi de qualité et de la dynamique des entreprises .....	19

#### Quatre orientations transversales

Orientations 1. Promouvoir l'égalité de toutes et de tous face à l'emploi et la formation .....	19
Orientations 2. Développer l'orientation tout au long de la vie .....	20
Orientations 3. Assurer un développement équilibré et complémentaire des Territoires .....	20
Orientations 4. Affirmer une gouvernance régionale claire .....	20

### Les principes d'une gouvernance régionale

Un système d'information de qualité .....	23
Le développement d'une évaluation partagée .....	23
Un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la SREF .....	24
Une mise en cohérence régionale des approches sectorielle et territoriale .....	25



## Les orientations stratégiques

### Une volonté régionale de mobiliser l'enseignement et la formation pour assurer le développement durable du territoire, l'égalité des chances et l'emploi de qualité.

L'enseignement et la formation doivent permettre à tous les citoyens/citoyennes, d'acquérir les savoirs et les compétences nécessaires, qu'elles soient culturelles, sociales, professionnelles, pour qu'ils/elles puissent être de vrais acteurs de la vie économique et sociale. Leur capacité à développer l'activité existante et à créer de nouvelles activités et les emplois de demain fera l'avenir de la région.

La stratégie régionale, menée en concertation, vise à mettre en cohérence les actions et les acteurs, à articuler les différents systèmes de formation et à coordonner les financements, en optimisant les moyens au niveau territorial et régional.

Cette stratégie doit pouvoir être déclinée de manière opérationnelle à court, moyen et long terme, dans une perspective de développement durable et d'égalité professionnelle alliant responsabilité, solidarité et respect des équilibres de vie.

### Trois axes majeurs

#### Axe 1. Pour une élévation générale du niveau de formation et de qualification des jeunes

Le système d'enseignement et de formation doit permettre à tous les jeunes d'acquérir les connaissances de base indispensables leur permettant de construire un projet de vie, à hauteur de leurs ambitions et de leurs capacités.

Alors qu'à l'échelle nationale l'accès aux études supérieures marque le pas ces toutes dernières années et que de trop nombreux étudiants n'obtiennent aucun diplôme, la Région Bretagne vise à l'excellence en se positionnant parmi les régions européennes les plus avancées et se donne pour objectif de s'assurer que tous les jeunes d'une classe d'âge puissent entrer dans la vie active avec une qualification, que 80 %

d'entre eux atteignent le niveau du baccalauréat et que la moitié obtienne un diplôme de l'enseignement supérieur.

La mobilisation des différentes filières (enseignement secondaire et supérieur, temps plein et apprentissage) doit permettre :

- ⇒ à chacun/ne de trouver la voie d'enseignement la plus adaptée à ses possibilités et ses désirs, avec l'information et l'accompagnement lui permettant d'accéder au monde du travail dans les meilleures conditions ;
- ⇒ de lutter contre toutes les discriminations notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle et d'accès à la formation ;
- ⇒ de mettre en œuvre des actions éducatives au sein des établissements, ouvertes sur leur environnement économique, social et écologique.

#### Axe 2. Pour la promotion sociale par le développement de la formation et la qualification tout au long de la vie

Alors que se construit la société dite de la connaissance, l'éducation et la formation ne peuvent se limiter à l'école ou l'entreprise. L'éducation permanente doit devenir une réalité pour tous, à tous les âges de la vie, dans et hors de la vie professionnelle.

Elle doit favoriser l'élévation générale du niveau de connaissances de la population, son ouverture aux évolutions de son environnement et le développement de la culture dans toutes ses dimensions.

Instrument de la promotion sociale, l'éducation permanente doit aussi permettre, à tous les moments de la vie professionnelle, de s'inscrire dans une logique de parcours personnalisé, susceptible d'offrir de nouvelles opportunités de formation à celles et ceux qui sont sans qualification ou qui désirent acquérir une nouvelle qualification.

Il s'agit de déployer des dispositifs permettant, à tous les niveaux de formation, de :

- ⇒ construire une offre d'enseignement, de formation et de validation des acquis ouverte à tous, à tous les moments de la vie ;
- ⇒ promouvoir sur tous les territoires une offre d'information, d'orientation et d'accompagnement des usagers, renouvelée et adaptée aux différents publics ;
- ⇒ organiser sur tous les territoires, à proximité de la population, l'accès à une offre de formation, y compris la formation ouverte et à distance ;
- ⇒ faciliter l'accès à la formation de ceux qui la pratiquent habituellement le moins ;
- ⇒ se mobiliser pour la plus grande réussite des parcours de formation, qualifiants, individualisés et sécurisés et se doter des outils d'accompagnement et d'évaluation ;
- ⇒ lutter contre les discriminations qui existent dans l'éducation, la formation, l'orientation et l'emploi ;
- ⇒ développer l'éducation à la citoyenneté et encourager le droit à l'expression et à la participation des usagers de l'éducation et de la formation.

#### Axe 3. Pour un enseignement et une formation qui soient des facteurs déterminants du développement durable, de l'emploi de qualité et de la dynamique des entreprises

Les formations, initiale et continue, constituent des leviers au service de la stratégie régionale de développement économique et du développement d'un emploi de qualité, dans un contexte de fortes évolutions démographiques, technologiques, organisationnelles et environnementales. L'ensemble du système de formation participe à la mutation et à l'évolution de l'économie bretonne, à plusieurs niveaux complémentaires.

#### L'objectif est de :

- ⇒ faire contribuer l'enseignement supérieur, comme toute la formation professionnelle, au développement des activités porteuses, nouvelles ou en développement, et à l'attractivité des territoires de Bretagne ;

- ⇒ mobiliser le système d'orientation et de formation et, de façon concertée avec les partenaires socioprofessionnels, tant au niveau régional qu'au plus près des territoires ;
- ⇒ considérer l'évolution démographique comme une opportunité et organiser le système de formation en conséquence : les départs à la retraite posent le problème du renouvellement des compétences, mais aussi celui, vital, du maintien d'un tissu actif de petites et moyennes entreprises, par la reprise et la création d'activités ;
- ⇒ anticiper, avec les outils de la formation, l'évolution économique et technologique en concertation avec les partenaires sociaux, en portant une attention particulière aux secteurs en crise et aux salariés les moins qualifiés, pour conduire des actions préventives ;
- ⇒ faire contribuer la formation à un essor durable de l'économie sociale et solidaire.

### Quatre orientations transversales

#### Orientation 1. Promouvoir l'égalité de toutes et de tous face à l'emploi et la formation

Le développement de l'emploi et de la formation doit assurer l'égalité professionnelle. Cela passe par le fait de :

- ⇒ diffuser la culture de l'égalité au sein de la société notamment via l'éducation et la formation ;
- ⇒ soutenir, en concertation avec les professionnels et les partenaires sociaux, les actions visant à agir sur l'attractivité des métiers ;
- ⇒ agir sur les représentations que les jeunes, leurs familles, mais aussi les professionnels de l'enseignement, de la formation, de l'orientation se font des métiers et des entreprises ;
- ⇒ contribuer à réduire les inégalités en matière d'emploi et de rémunération, à améliorer les conditions de travail, à créer des emplois durables, de qualité et permettant d'accéder à un niveau de vie décent pour tous.

## **Orientation 2. Développer l'orientation tout au long de la vie**

Dans une perspective de formation tout au long de la vie, l'orientation doit favoriser la construction de parcours en ouvrant le champ des possibles, tant pour le jeune que pour l'adulte, en emploi ou au chômage. Cela suppose de :

- ⇒ mieux faire connaître le monde du travail, les entreprises et leurs métiers dans toute leur diversité ;
- ⇒ renforcer les liens de coopération entre enseignement et entreprise, sur chaque territoire comme au niveau régional ;
- ⇒ valoriser les parcours professionnels à partir des qualifications de niveau V et IV.

## **Orientation 3. Assurer un développement équilibré et complémentaire des Territoires**

L'enseignement et la formation participent à l'aménagement des territoires régionaux. À cet égard, il s'agit :

- ⇒ d'assurer une offre de formation initiale et continue accessible à chacun, quel que soit son lieu d'habitation ; cela suppose de veiller au bon maillage des établissements d'éducation et de formation et à la mobilisation des systèmes de télécommunication pour l'information et la formation ;
- ⇒ d'accompagner l'émergence de pôles d'attraction économique à l'échelle des Pays, en facilitant la synergie entre recherche, enseignement, formation continue, innovations, création d'activités et développement des entreprises ;
- ⇒ d'animer et soutenir dans chaque territoire une dynamique permettant de créer des liens plus forts entre l'emploi et la formation, le monde de l'entreprise et l'enseignement ;
- ⇒ de déployer l'action des Maisons de la formation professionnelle (MFP) pour créer les conditions de la concertation et du déploiement de la formation tout au long de la vie ;

⇒ d'articuler cette dynamique avec l'action locale du Service Public de l'Emploi.

## **Orientation 4. Affirmer une gouvernance régionale claire**

La Région assure une responsabilité de pilotage, de mise en cohérence et d'animation de la concertation en matière de formation qu'elle doit assumer dans la clarté, au service de ses objectifs. Elle le fait dans le respect des prérogatives de l'Etat et des autres collectivités territoriales sur le champ de l'éducation, dans la prise en compte des accords professionnels et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde de la formation et de l'emploi.

Cette "gouvernance" s'appuie sur des modes d'intervention, qui suivant les domaines, peuvent être très divers : gestion directe de dispositifs et d'actions, incitation, coopération, coordination...

Conformément aux dispositions législatives confiant à la Région une responsabilité dans l'élaboration de schémas et de plans (en particulier les art. L. 211-1, L.211-2, L. 214-1 et L. 231-1 du code de l'éducation et L. 814-2 du code rural), l'objectif du Conseil régional est :

- ⇒ de coordonner de manière concertée le pilotage de l'ensemble du système de formation :
  - en adoptant une organisation permettant la coordination des partenaires, en partageant les informations et les critères de décision, pour mettre en cohérence les différents dispositifs dans le respect des compétences de chacun ;
  - en animant la concertation tant au plan régional, que sur chaque territoire et avec chaque secteur professionnel ;
  - en pilotant et en renforçant les démarches et les moyens d'animation, d'évaluation et de prospective ;
- ⇒ de produire un document d'orientation du développement des qualifications, générales et professionnelles, à moyen terme permettant de guider :
  - les décisions annuelles prises concernant les formations sous statut scolaire et en apprentissage ;
  - la concertation avec les instances de l'enseignement supérieur ;

- la programmation de la formation supérieure sanitaire et sociale ;
- la définition de la formation continue qualitative mise en œuvre par la Région ;

⇒ d'accompagner la mutation de la formation professionnelle et son adaptation aux nouvelles données : réforme de la formation professionnelle continue en entreprise, développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), politique de l'emploi, réforme de l'enseignement supérieur, prochaine programmation européenne... mais aussi aux besoins socio-économiques et aux exigences démocratiques.

A terme, il s'agit de développer une nouvelle offre d'information, d'orientation, de formation et d'accompagnement qui réponde aux nouvelles orientations régionales.

## Les principes d'une gouvernance régionale

Le champ de l'emploi formation est un secteur à responsabilités multiples investi par une grande pluralité d'acteurs.

Dans cet environnement complexe, caractérisé par une inflation du nombre d'instances de dialogue pour gérer la mise en œuvre des différents dispositifs emploi formation, la Région a la responsabilité de mettre en cohérence un ensemble de politiques dont elle a rarement la maîtrise totale.

Elle doit renforcer progressivement sa compétence et sa légitimité de coordonnateur de la formation professionnelle en mettant en relation l'ensemble des acteurs.

Il s'agit, par l'instauration d'un dialogue sur des préoccupations communes, de co-construire des finalités, des priorités, et des plans d'action pour la formation au regard de la situation de la démographie, de l'emploi, des besoins de qualification de la main d'œuvre ainsi que des orientations en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

L'instauration de modalités de gouvernance doit permettre d'articuler les différentes politiques et de mettre en cohérence les différents dispositifs dans le respect des compétences de chacun.

La Région a souhaité, dès le démarrage de la SREF, mettre en place une démarche de partage de connaissances, d'identification de préoccupations communes et de concertation sur les actions à conduire, dont elle a assurée le pilotage.

A l'image de la démarche collective et participative qui a présidé à la construction de la SREF, sa mise en œuvre ne saurait faire l'économie d'un système d'information de qualité, d'une méthode rigoureuse de suivi et d'évaluation et de modalités de dialogue favorables à une prise de décision concertée.

### Faire vivre un système d'information de qualité

Afin d'assurer une mise en œuvre des orientations stratégiques et des plans d'action adaptée au champ d'action, il est indispensable de construire **une information qualitative et quantitative de qualité, recueillant le consensus des partenaires.**

Les informations produites dans le champ de la formation sont importantes en volume et proviennent d'acteurs multiples. L'objectif est d'intégrer dans le pilotage des politiques d'emploi et de la formation professionnelle, la production en continu d'une connaissance partagée par les acteurs, qui porte sur une analyse prospective à moyen terme (cinq ans), complétée par une réactualisation régulière des données relatives aux secteurs professionnels, aux métiers, aux emplois et à la formation.

Dans le respect de la loi et pour une diffusion de la culture de l'égalité, toute production devra intégrer des données sexuées accompagnées d'une analyse.

### Le GREF outil d'observation de la relation emploi-formation

Le **GREF Bretagne** (GIP Relation Emploi Formation) est un groupement d'intérêt public, financé par l'Etat et le Conseil régional de Bretagne, qui développe des fonctions d'expertise, de mutualisation et d'animation sur les questions relatives à l'analyse du lien emploi-formation.

Il doit produire cette connaissance et ces analyses, en tenant compte des besoins des territoires d'une part, des branches professionnelles et des entreprises d'autre part. Concernant le volet formation, des conventions seront mises en place avec les différents détenteurs d'informations sur la formation initiale et continue pour mettre ces données anonymisées à disposition du GREF Bretagne.

Pour une prise de décision éclairée, **la convergence des différentes informations et l'appropriation des travaux par les acteurs doivent être recherchées.**

De ce fait, et outre la mutualisation des données existantes, la Région proposera dans le futur Contrat

## Les principes d'une gouvernance régionale

de Projets que le GREF soit conforté dans sa fonction de centre de ressources fédérateur et de référence.

Un travail de collaboration et une articulation structurée seront recherchés entre le GREF et:

- les différentes structures ou organismes travaillant sur le champ de l'emploi et de la formation comme l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (CEREQ), le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), les services d'études de l'Etat en région et les services régionaux, les observatoires sectoriels, les observatoires locaux, la plate forme sanitaire et sociale, l'Observatoire régional des formations supérieures de l'Université de Bretagne...,
- l'agence régionale du développement économique (ARDE) qui organisera la circulation d'information et la veille stratégique économique et qui devra être associée à ces travaux.

Une diffusion des différentes études produites, présentant de manière synthétique les objectifs et les enseignements, sera organisée pour permettre une appropriation par l'ensemble des acteurs.

Dans le cadre de la recherche d'une meilleure cohérence et pertinence des données chiffrées, chaque partenaire de la stratégie régionale sera acteur de la production de données et de la construction des indicateurs de suivi de mise en œuvre de la SREF.

### Le développement d'une évaluation partagée

#### Les objectifs de l'évaluation

L'objectif est d'évaluer la mise en œuvre des orientations de la SREF et la politique publique régionale afin de mesurer, à terme, la performance, l'efficacité et la pertinence des dispositifs.

L'évaluation a plusieurs finalités. Il s'agit d'une part de rendre compte de la politique mise en œuvre et de ses effets au vu des investissements réalisés. D'autre part, elle recouvre une finalité gestionnaire et vise à répartir plus rationnellement les ressources et permettre une réallocation en fonction du contexte.

Au vu des deux précédentes finalités, l'évaluation permet en conséquence de préparer la décision, concernant la poursuite, l'arrêt ou la refonte d'une politique.

L'évaluation vise, à terme, la production d'un avis sur la manière dont l'action s'est construite et a été menée.

## Les principes

La mise en place d'outils d'observation, la production de diagnostics sectoriels et globaux, la réalisation d'un suivi sont les étapes essentielles de la démarche d'évaluation.

Le partage autour de la démarche d'évaluation nécessitera, dans un premier temps, la définition de critères et d'indicateurs permettant la mesure des effets des politiques menées.

Des travaux d'évaluation plus approfondis sur les plans d'action ou sur les dispositifs mis en œuvre pourront être entrepris à l'initiative de la Région.

Un premier chantier sera consacré à la mise en place concrète des méthodes et des outillages nécessaires.

Les principes de la démarche d'évaluation seront déclinés dans le cadre de l'instance de pilotage de la SREF.

## Le dispositif de suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale emploi formation

### Une instance de pilotage

Le niveau régional est celui de la régulation. L'enjeu est de mettre en place les conditions de dialogue et de concertation entre les partenaires.

La création d'une instance de pilotage sur la mise en œuvre de la stratégie régionale emploi formation (SREF) est le premier niveau d'une architecture à organiser.

Cette instance réunira des élus du Conseil régional, le Préfet de Région, le Recteur d'académie en sa qualité de chef de pôle "éducation et formation" et

le Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) en sa qualité de chef de pôle "insertion et emploi".

### Un dispositif de suivi

Afin d'améliorer le processus de prise de décision, un dispositif de suivi réunira les acteurs partenaires de la SREF.

Ce dispositif de suivi dont **les modalités de fonctionnement seront définies par l'instance de pilotage**, identifiera les différents niveaux d'intervention et de concertation nécessaires à la mise en œuvre de la SREF.

### Le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

Le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) est l'instance partenariale de concertation et de coordination des politiques régionales de formation professionnelle et d'emploi.

Son objectif est d'articuler la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et d'emploi pour aboutir à une offre de service cohérente.

Des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques de formation professionnelle et d'emploi seront confiées au CCREFP qui a une place spécifique dans la mise en œuvre de la SREF.

Dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) et de la construction de l'offre de formation, le CCREFP formulera un avis sur un document d'orientation des qualifications, outil de pilotage concerté de la formation qualifiante.

## La mise en cohérence régionale des approches sectorielle et territoriale

### L'approche sectorielle

En cohérence avec le schéma régional de développement économique (SRDE), l'objectif est d'engager les représentants des différents secteurs dans une dynamique de développement de l'emploi qualifié. La mise en place **des contrats d'objectifs emploi formation de "deuxième génération"** contribuera à cet objectif. Dans ce nouveau contexte, la participation des syndicats de salariés sera recherchée.

Les plans sectoriels d'actions concertées seront les outils pour mettre en œuvre ces objectifs au plan régional et local. Chaque plan interrogera les facteurs de tensions du secteur, identifiera les mesures à prendre, (formation initiale et continue, recrutement, accueil, information, orientation...) et précisera les objectifs à atteindre.

**Le diagnostic régional sectoriel** réalisé par le GREF et le "Réseau observation emploi formation" sera au service des contrats d'objectifs pour repérer ces facteurs de tension.

Le plan sectoriel Bâtiment est le premier plan qui sera expérimenté en 2006 avant d'envisager un développement plus large.

Il s'agit d'un processus évolutif par nature qui doit permettre de dialoguer entre partenaires, de tester des solutions ensemble et d'établir une méthode de travail chemin faisant.

L'articulation entre les contrats de filières/pôles, qui seront proposés dans le cadre du SRDE et les plans sectoriels développés dans les contrats d'objectifs de deuxième génération, améliorera l'impact de la politique publique régionale. Au confluent de ces deux approches, il s'agit de reconnaître la dimension humaine du développement durable de la Bretagne et d'apporter un soutien à la gestion des ressources humaines, par la formation, la qualification et l'amélioration des conditions d'emplois.

### L'approche territoriale

Une meilleure prise en compte du territoire dans les politiques régionales de formation suppose l'organisation de la concertation locale sur les besoins en formation.

#### ⇒ La Maison de la formation professionnelle (MFP)

Cette démarche constitue l'outil majeur de l'action de la Région, en accordant une place nouvelle aux territoires dans l'accès permanent à l'information sur la formation tout au long de la vie et l'analyse des besoins en formation.

En effet, ce dispositif propose la mise en réseau des différents services offerts en matière d'accueil, information, orientation, accompagnement (AIOA) d'une part (*cf. plan de développement de l'AIOA*), l'analyse et l'évaluation des besoins en formation d'autre part.

Un comité de coordination locale sera chargé d'assurer la coordination et le pilotage opérationnels des travaux de la Maison de la formation professionnelle. Composé de membres permanents (Pays et/ou Communauté d'agglomération, Etat, Assedic, ANPE, partenaires sociaux) et de membres associés, ce comité sera réuni sous l'égide d'un conseiller régional.

Sur l'analyse des besoins en formation, seront associés les acteurs économiques, les prescripteurs de formation, les organismes de formation, les établissements d'enseignement et les élus locaux.

#### L'organisation de la concertation sur les besoins en formation

La concertation doit permettre de recueillir, de centraliser et de diffuser l'information utile à l'analyse. Sur ces bases, les acteurs pourront dégager des enjeux prioritaires pour le territoire en matière de formation.

Dans cette optique, des temps de travail communs seront recherchés, en particulier concernant **l'analyse et le débat autour du diagnostic territorial emploi formation**.

Ce diagnostic reposera sur une méthodologie partagée et arrêtée, après concertation, par la Région et l'Etat, avec l'appui technique du GREF.

A travers le comité de coordination locale, la Maison de la formation professionnelle pourra structurer et objectiver l'information utile à la régulation de l'offre de formation sur le territoire.

A ce titre, le comité de coordination de la Maison de la formation professionnelle pourra émettre un avis d'opportunité territorial au cours des procédures relatives au déploiement de l'offre de formation.

Cet avis permettra de **renforcer la pertinence de l'intervention régionale** en prenant davantage en compte les spécificités et atouts du territoire, afin d'organiser les dispositifs de formation de manière équilibrée et complémentaire sur l'ensemble de la Bretagne.

L'analyse partagée des besoins en formation devra porter sur l'ensemble des dispositifs (formation initiale professionnelle temps plein, apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés) ainsi que sur les questions périphériques relatives aux conditions d'accès à la formation. Selon les spécificités du territoire, une analyse plus approfondie sur une thématique précise pourra en outre être intégrée.

La confrontation de ces diagnostics locaux avec le diagnostic régional sectoriel concourra à l'établissement d'un diagnostic pertinent.

La Maison de la formation professionnelle sera également à même d'appréhender l'impact des dispositifs de formation sur le développement territorial, en complémentarité avec les évaluations conduites au niveau régional.

#### ⇒ **L'articulation entre la Maison de la formation professionnelle et la Maison de l'emploi**

L'Etat et la Région veillent à la meilleure articulation des actions de la Maison de l'emploi, qui doit favoriser la gouvernance locale en matière d'emploi, avec celles de la Maison de la formation professionnelle qui doit favoriser la gouvernance en matière de formation.

A cette fin, il est important de travailler à **la convergence des objectifs sur un même territoire**, en veillant au respect des finalités propres à chaque dispositif.

Dans le cas où les deux dispositifs s'inscrivent dans le cadre d'une Maison de l'emploi et de la formation professionnelle, il convient **d'affirmer le rôle du comité de coordination local MFP**.

## ⇒ **Partie II - Les plans d'actions constitutifs de la SREF**



### **Schéma des collèges et des lycées**

⇒ Fiche 1 - L'élévation du niveau de qualification.....	31
⇒ Fiche 2 - L'apprentissage de la citoyenneté.....	33
⇒ Fiche 3 - L'intégration des personnes handicapées.....	34
⇒ Fiche 4 - L'accompagnement de l'enseignement adapté.....	34
⇒ Fiche 5 - Une carte équilibrée des formations générales et technologiques.....	35
⇒ Fiche 6 - Le développement de l'information et de l'orientation des collégiens et des lycéens.....	36



## Schéma des collèges et des lycées

Depuis 1983, les Régions ont la responsabilité de la planification scolaire en élaborant notamment le **schéma prévisionnel des formations des collèges et des lycées**.

Ce schéma définit, à un horizon donné et au niveau régional, des **besoins quantitatifs et qualitatifs de formation** qui peuvent être offerts par les collèges, lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes et établissements d'enseignement agricole.

La loi du 13/08/2004 réaffirme le rôle de la Région en matière de schéma des collèges et des lycées.

L'article L214-1 du code de l'Education précise que *“compte tenu des orientations nationales et **après accord des Conseils généraux** pour les établissements relevant de leur compétence, **le Conseil régional adopte et transmet au représentant** de l'Etat dans la région le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels maritimes et des établissements d'enseignement agricole mentionnés aux articles L. 811-8 et L. 813-1 du code rural.”*

La loi confie en outre à la Région l'élaboration du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) qui précise les objectifs régionaux en matière de formation professionnelle, en particulier sous statut scolaire, au sein des lycées professionnels. Des approches sectorielles enrichissent par ailleurs la réflexion régionale.

Le présent schéma des collèges et des lycées est décliné par fiche présentant :

- 1 - des objectifs à partager par les trois partenaires, Départements, Région et Etat.
- 2 - des modalités sur lesquelles les collectivités territoriales seront amenées à se positionner au fur et à mesure de la mise en œuvre du schéma, au regard des compétences respectives de chacun des partenaires :
  - la définition des programmes pédagogiques, la délivrance des diplômes et le financement des personnels qui y concourent pour l'Etat,
  - l'organisation et le financement des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien dans les établissements publics, transférées par la loi du 13 août 2004 aux collectivités : Départements pour les collèges et Régions pour les lycées.

La Région organisera, chaque année, une conférence annuelle tripartite Etat-Région-Départements afin de préciser les modalités de mise en œuvre du schéma des collèges et des lycées.

La Région précise dans cette Stratégie Régionale Emploi-Formation les principes d'une gouvernance régionale qui constitue le cadre méthodologique de l'action de chacun des partenaires, Etat et Collectivités.

## Schéma des collèges et des lycées

L'enseignement secondaire, en collège et en lycée, est un palier essentiel pour la réussite des parcours de formation. Il peut permettre l'acquisition d'un premier niveau de qualification professionnelle ou une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, court ou long.

La Bretagne se distingue des autres régions par ses bons résultats pour l'ensemble des diplômes de l'enseignement secondaire (BEP, Baccalauréat).

Cette situation ne doit pas masquer les interrogations suivantes :

Quelle est la réalité des sortants sans qualification en Bretagne, du collège à l'université ?

Quelle est la performance de la Bretagne en matière de lutte contre les inégalités sociales au sein du système scolaire ? La région ne semble pas se distinguer des autres sur ce point.

La mesure de la démocratisation de l'école ou de l'égalité des chances dépend de la perspective retenue.

Si l'on se focalise sur le plus haut niveau éducatif atteint, on conclura bien à une démocratisation car la diffusion de l'éducation tend elle-même à resserrer les écarts. Mais si l'on appréhende spécifiquement l'évolution du lien entre origine sociale et niveau éducatif, la baisse de l'inégalité sociale apparaît ténue.

Il apparaît aujourd'hui, eu égard, à la volonté partagée de donner des chances à chacun, de ne pas seulement rechercher un objectif quantitatif (plus de qualification, plus de bacheliers, plus de diplômés de l'Enseignement Supérieur) mais aussi un objectif qualitatif.

Dès lors, dans ce que doit apporter l'école à l'ensemble de la société, il importe de prendre en considération non seulement les bénéfices d'ordre économique mais aussi les bénéfices sociaux : meilleure intégration sociale, civisme renforcé, bien être accru.

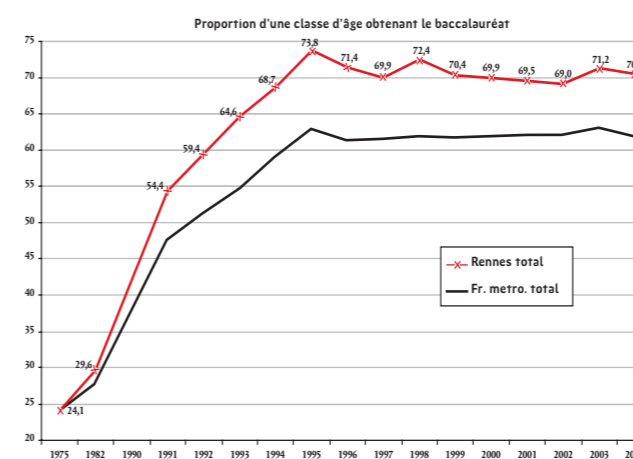
Le plan de développement de l'enseignement secondaire veut répondre à ces enjeux fondamentaux pour maintenir la performance éducative de la Bretagne.

## Fiche action n°1

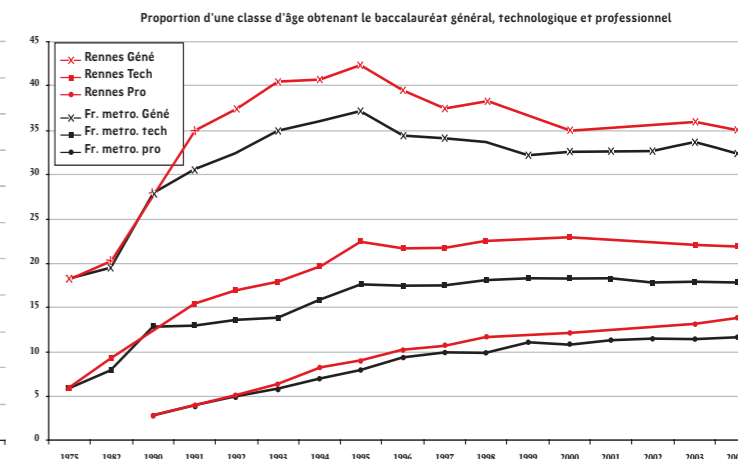
### L'élévation du niveau de qualification

#### Rappel des données clefs

L'évolution du taux d'accès au bac



Source Rectorat



#### Commentaires

Le graphique ci-dessus compare la proportion d'une classe d'âge obtenant le baccalauréat dans l'académie de Rennes avec l'évolution nationale. Si l'académie se situe largement au dessus des résultats globaux, elle est affectée des mêmes ruptures qu'au plan national. Jusqu'en 1995 la progression est spectaculaire, 74 % d'une classe d'âge obtient le bac en 1995. Après 1995, les résultats se stabilisent autour de 62 % au plan national et de 70 % dans l'académie de Rennes. Il convient d'observer qu'à l'intérieur de ce chiffre, la situation des différents baccalauréats est contrastée et on constate globalement que la baisse de la part d'une classe d'âge obtenant le baccalauréat s'explique par la baisse de la part des bacheliers généraux.

#### Objectifs

- Permettre l'accès de chacun a minima à un premier niveau de qualification.
- Sécuriser les parcours de qualification générale et professionnelle, en favorisant l'acquisition du socle commun et la poursuite de parcours de réussite.
- Augmenter le nombre de bacheliers grâce à la mobilisation de l'ensemble des voies de formation. L'objectif reste fixé à 80 % de bacheliers dans chaque classe d'âge (via les filières générale, professionnelle et technologique). En 2010, 74 % d'une classe d'âge doit y parvenir, la part des bacheliers généraux doit être confortée voire augmentée. Dans cet ensemble, il convient de favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier, d'élèves issus de catégories socio professionnelles défavorisées.
- Augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. (cf. "Démarche de développement de l'enseignement supérieur")
- Elever le niveau de culture de tous et développer l'esprit critique.



## Modalités

Pour cela, la Région et ses partenaires, dans le cadre de leurs compétences respectives, favoriseront les actions suivantes :

⇒ Améliorer la connaissance du phénomène de sorties prématurées des établissements relevant de l'Education Nationale et des autres Ministères, sous statut scolaire et apprentissage.

La Région en partenariat avec l'Etat mettra en place un outil d'observation. Cette action sera inscrite dans le programme d'activités du GREF à partir de 2007 et une convention sera passée à cet effet entre la Région et les autorités académiques.

⇒ Veiller, au niveau des collèges et des lycées, à développer des parcours fluides et individualisés, pour éviter les ruptures et limiter les redoublements en proposant des solutions à chacun par l'individualisation des apprentissages ou des remédiations adaptées. Un effort particulier sera porté aux élèves en difficulté pour leur proposer des solutions adaptées.

⇒ Encourager les pédagogies innovantes, afin de respecter les rythmes d'apprentissage de chacun et de réduire les inégalités sociales de départ. L'effort d'équipement en faveur des Technologies de l'Information et de la Communication, relatif à cet axe de développement, sera intégré dans le contrat de projet 2007-2013.

⇒ Engager une réflexion entre la Région, l'Etat et les Départements sur une meilleure prise en compte des inégalités sociales dans le système scolaire. Un groupe de travail composé des trois partenaires sera ouvert à des personnes qualifiées et proposera une analyse et des préconisations aux membres de la conférence annuelle.

La Région proposera à partir de 2007 des aides à l'accompagnement scolaire et éducatif, à but non lucratif. Il s'agira de construire dans un premier temps une expérimentation sur 4 bassins tests (un par département).

⇒ Soutenir et développer l'éducation artistique et sportive, l'accès à la culture scientifique et technique, qui contribuent efficacement à la formation de l'individu et participent à la remédiation et à la lutte contre l'échec scolaire.

La Région, les Départements et l'Etat engageront une réflexion qui prendra en compte les enseignements artistiques proprement dits et les activités éducatives sur le champ culturel.

⇒ Privilégier la mixité sociale dans la construction de la carte scolaire en agissant sur la cohérence de trois leviers : les zones d'affectation des élèves des collèges et des lycées, l'organisation des transports scolaires et la répartition des formations et des options.

La conférence annuelle tripartite Etat-Région-Département, organisée par la Région, traitera des procédures de concertation.

La première conférence sera initiée fin 2006.

⇒ Accompagner les parents en difficulté sociale dans le soutien de la scolarité de leurs enfants.

La Région, dans le cadre d'un engagement réciproque avec l'Etat et dans le respect des compétences de chacun :

- participera, par l'aménagement des locaux, au renforcement des dispositifs d'accueil et d'écoute au sein des établissements : service de vie scolaire, infirmerie, assistante sociale.

- proposera un soutien particulier aux parents dans le cadre des ateliers des savoirs fondamentaux (ASF) et des ateliers pédagogiques personnalisés (APP).

⇒ Les établissements d'enseignement proposeront des projets personnalisés de réussite éducative et consolideront les dispositifs relais.

⇒ Promouvoir une orientation construite sur les compétences et aptitudes des élèves pour favoriser le meilleur niveau de qualification et de poursuite d'études.

## Fiche action n°2

### L'apprentissage de la citoyenneté

#### Objectifs

Deux objectifs concourant à l'apprentissage de la citoyenneté sont proposés :

- Favoriser le développement de l'autonomie,
- Favoriser la responsabilisation des élèves.

#### Modalités

Quatre pistes d'action sont identifiées :

⇒ Soutenir les activités favorisant l'ouverture d'esprit, l'éducation à la santé, la culture de l'égalité, l'autonomie et la responsabilisation des élèves.

La Région mobilisera la Charte KARTA Bretagne à cet effet.

Plus largement, les actions développées donneront lieu à une évaluation annuelle dès la rentrée 2006-2007 au sein des instances des établissements (conseil d'administration, comité d'hygiène et de sécurité, conseil de la vie lycéenne). La Région y participera activement.

⇒ Favoriser l'autonomie des lycéens dans leurs apprentissages.

Une diversification des modalités d'enseignement dans les lycées sera recherchée par :

- une utilisation optimisée des Centres de Documentation et d'Information,
- le recours à l'enseignement en amphithéâtre.

⇒ Développer la mobilité des jeunes en formation.

La mobilité internationale fera l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative afin de déterminer des objectifs à partir de 2007.

⇒ Soutenir les actions citoyennes organisées pour les jeunes.

La Région confortera les actions du Conseil régional des jeunes. Réuni depuis 2005, le Conseil régional des jeunes est un lieu de débat et d'exercice de la démocratie représentative, un lieu de construction de projets et un espace de mutualisation des initiatives entre établissements. Sa composition paritaire (garçons-filles) rassemble les jeunes lycéens en formations générale et professionnelle ainsi que les apprentis.

La Région associée éventuellement aux Départements :

- soutiendra les projets portés par des associations de jeunes sur des thématiques liées à l'école, à l'éducation et à la formation.
- s'associera aux actions des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, prévues au projet d'établissement.

### Fiche action n°3

#### L'intégration des personnes handicapées

##### Objectif

Favoriser l'accueil des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire.

##### Modalités

⇒ Adaptation des locaux et de l'encadrement.

- Les Départements, la Région et l'Etat organiseront, dans le cadre de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), une circulation d'information pour anticiper l'accueil des publics handicapés en milieu ordinaire, tant pour l'adaptation des locaux que pour l'encadrement spécifique.

- La Région poursuivra, dans le cadre du plan pluriannuel des investissements (PPI), l'accompagnement des élèves handicapés en aménageant les locaux et les parties communes.
- Le développement des Unités Pédagogiques Intégrées sera encouragé en concertation avec l'Etat et les collectivités territoriales.

L'élaboration d'une convention spécifique relative à l'application de la loi "Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" du 11 février 2005, sera engagée à la rentrée 2006-2007.

### Fiche action n°4

#### L'accompagnement de l'enseignement adapté

##### Objectif

Donner les moyens de réussite à l'enseignement adapté.

##### Modalités

⇒ Améliorer la connaissance des trajectoires des jeunes "bénéficiaires" de ce dispositif.

Une étude, pilotée par le Rectorat, de l'ensemble des modalités de ce dispositif: Sections d'Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (SEGPA) des collèges, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) et autres solutions de remédiation visera:

- à mesurer les modalités d'orientation de ces publics vers ce type d'enseignement,
- à mesurer l'accès de ces jeunes à des parcours de qualification.

La Région et les Départements seront attentifs aux résultats de cette étude et aux conditions d'amélioration proposées.

⇒ Veiller à l'intégration des SEGPA à la vie des collèges.

### Fiche action n°5

#### Une carte équilibrée des formations générales et technologiques

##### Objectifs

Favoriser des parcours cohérents de formation par:

- La sectorisation (qui intègre la carte des transports scolaires),
- La carte des langues dont celle du breton,
- L'offre en matière d'internats.

##### Modalités

⇒ Organiser la sectorisation.

La conférence annuelle tripartite veillera à l'organisation d'une procédure de concertation et d'évaluation.

L'Etat, la Région et les Départements mettront en place un diagnostic partagé qui portera en premier lieu sur la démographie scolaire et l'implantation des populations.

⇒ Favoriser la lisibilité de l'offre de formation des langues et son adaptation à la demande.

L'enseignement des langues vivantes donne lieu à l'élaboration d'une carte, en particulier pour les langues où une organisation structurée de l'école primaire au lycée est nécessaire. La constitution de pôles permet d'identifier et de cartographier les sites d'enseignement et leur mise en réseau, qu'il s'agisse de l'enseignement optionnel, des sections européennes ou des sections bilingues.

⇒ Assurer la continuité de l'enseignement du breton.

La continuité du primaire au collège, puis au lycée, sera assurée. La Région se donne pour objectif de passer de 10 000 élèves à 20 000 élèves qui suivent un enseignement breton et gallo d'ici 2010. (cf. "Plan pour le développement de la langue bretonne")

⇒ Conduire une réflexion sur la contribution des internats.

Les internats des collèges et des lycées répondent à des finalités plurielles notamment l'éloignement géographique et l'objectif éducatif pour des élèves en difficulté sociale ou familiale. En 2006, une étude conjointe entre l'Etat et les collectivités territoriales mesurera la cohérence de la carte des internats actuels avec celle des besoins identifiés.

## Fiche action n°6

### Le développement de l'information et de l'orientation des collégiens et des lycéens

#### Objectif

Développer l'éducation au choix, au collège et au lycée.

#### Modalités

Dans le cadre du plan de développement de l'accueil, information, orientation, accompagnement :

⇒ Préparer les élèves à l'orientation.

Une étude régionale récente "le processus d'orientation des lycéens, apprentis et étudiants en Bretagne", conduite par le conseil économique et social régional (CESR) et une enquête "l'orientation c'est votre avenir", initiée par la commission vie lycéenne et orientation professionnelle du Conseil régional des jeunes, proposent des axes de progrès et des pistes de réflexion sur la problématique de l'orientation. Un groupe de travail associant la Région, l'Etat, les Départements et les professionnels de l'orientation, engagera une réflexion, dès 2006, sur cette thématique afin de définir des préconisations et des actions à conduire à partir de 2007.

⇒ Coordonner les actions d'information sur les métiers.

La Région propose une coordination des actions d'information sur les métiers au niveau régional, dans le cadre d'un comité de pilotage associant la Région, l'Etat et les Départements.

Ce comité de pilotage régional qui sera installé fin 2006 :

- engagera une réflexion sur les forums et salons d'information sur les formations et les métiers. Les branches professionnelles seront associées à cette démarche. L'Université de Bretagne participera à la réflexion spécifique menée sur les salons d'information sur les formations de l'enseignement supérieur.
- définira une charte qualité des actions d'information sur les métiers, en partenariat avec les professionnels de l'information et de l'orientation du secondaire et du supérieur.

⇒ Conforter le site NADOZ.

Le site NADOZ, développé par la DRONISEP (Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) en partenariat avec le GREF et cofinancé par l'Etat et la Région, constitue l'outil de référence régional sur l'information, sur les formations professionnelles initiales et continues. L'Etat et la Région privilégieront l'utilisation de cet outil dans le cadre de leurs démarches respectives d'information auprès des publics.

## ⇒ Partie II - Les plans d'actions constitutifs de la SREF



### Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP)

#### Plan de développement de la pré qualification

- ⇒ Fiche 1 - Un dispositif pré qualifiant au service de tous ceux qui ne peuvent accéder directement à la qualification ..... 39
- ⇒ Fiche 2 - L'individualisation des parcours..... 40

#### Plan de développement de l'enseignement professionnel initial

- ⇒ Fiche 1 - L'enseignement professionnel sous statut scolaire..... 42
- ⇒ Fiche 2 - Le schéma de l'apprentissage..... 44

#### Plan de développement de la formation continue professionnelle qualifiante

- ⇒ Fiche 1 - Favoriser l'accès à la formation..... 47
- ⇒ Fiche 2 - Optimiser les parcours de formation..... 49
- ⇒ Fiche 3 - Développer l'accès à la validation des acquis de l'expérience..... 51
- ⇒ Fiche 4 - Favoriser le maintien dans l'emploi..... 52
- ⇒ Fiche 5 - Réussir le transfert de la commande publique de l'AFPA..... 52
- ⇒ Fiche 6 - Accompagner la mutation de la formation professionnelle..... 53
- ⇒ Fiche 7 - Evaluer les dispositifs de formation..... 54
- ⇒ Fiche 8 - Développer, par l'éducation permanente, la maîtrise des savoirs fondamentaux..... 55
- ⇒ Fiche 9 - Développer la formation permanente des acteurs de l'économie sociale et solidaire .... 56

#### Plan de développement des formations sanitaires et sociales

##### Schéma régional des formations sanitaires

- ⇒ Fiche 1 - Faciliter l'accès aux formations..... 58
- ⇒ Fiche 2 - Améliorer les conditions de formation ..... 59
- ⇒ Fiche 3 - Identifier les besoins et l'évolution des métiers du sanitaire..... 60
- ⇒ Fiche 4 - Adapter l'offre de formation..... 60
- ⇒ Fiche 5 - Diversifier les réponses..... 61
- ⇒ Fiche 6 - Renforcer le contrat d'objectifs "sanitaire, médico-social et social" ..... 61

##### Schéma régional des formations sociales

- ⇒ Fiche 1 - Faciliter l'accès aux formations..... 62
- ⇒ Fiche 2 - Améliorer les conditions de formations..... 62
- ⇒ Fiche 3 - Adapter les formations aux évolutions des métiers ..... 63
- ⇒ Fiche 4 - Mieux identifier les besoins ..... 64
- ⇒ Fiche 5 - Adapter l'offre de formation..... 65
- ⇒ Fiche 6 - Diversifier les réponses..... 66
- ⇒ Fiche 7 - Poursuivre l'effort de qualification de l'aide à domicile ..... 66
- ⇒ Fiche 8 - Renforcer le contrat d'objectifs "sanitaire, médico-social et social" ..... 67



## Plan de développement de la pré qualification

Se qualifier ne va pas toujours de soi et en particulier pour les jeunes qui, confrontés à une précarité qui s'installe dans la durée, doutent de plus en plus de la valeur de leur formation et de leur qualification. Il s'agit d'informer plus et mieux les jeunes sur l'intérêt, et sur la nécessité de se qualifier pour s'insérer durablement et de mobiliser un dispositif permettant cet accès à la qualification. L'objectif d'accès à l'emploi ne doit pas se faire au détriment de la qualification. Le premier niveau de qualification reste le socle qui permet de sécuriser l'emploi et de favoriser une future mobilité professionnelle, c'est pourquoi il sera privilégié.

S'il est essentiel de permettre à chacun d'accéder à la qualification par la voie de formation la plus appropriée, il est également important que ce choix puisse se faire de manière volontaire et choisie: une orientation trop précoce des jeunes avant même qu'ils n'aient défini leur projet professionnel contribue à une orientation par défaut et concourt à l'échec.

Le dispositif pré qualifiant doit permettre à chacun de définir un projet, de préparer son entrée en qualification et de choisir la filière de formation qualifiante la plus appropriée à ses caractéristiques personnelles et à son projet professionnel.

### Fiche action n°1

## Un dispositif pré qualifiant au service de tous ceux qui ne peuvent accéder directement à la qualification

#### Objectif

Initier des parcours vers la qualification pour tous ceux qui ne peuvent accéder directement aux formations qualifiantes, quelle que soit la voie de formation (formation initiale professionnelle, apprentissage, formation professionnelle continue).

#### Modalités

⇒ Organiser **l'analyse de la demande et des besoins** des individus au niveau du territoire.

Cette analyse qui procède le plus souvent de démarches différenciées selon les structures d'accueil, n'est pas actuellement mutualisée.

La Région mettra en œuvre dans le cadre de la Maison de la formation professionnelle (MFP), une démarche partagée d'observation de la demande sociale et d'analyse des besoins des publics.

La mise en réseau des structures d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement au sein de la Maison de la formation professionnelle (MFP), constitue un premier levier nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

⇒ Privilégier le **besoin de l'individu** sur son statut.

L'accès des adultes aux actions du dispositif pré qualifiant de la Région sera poursuivi, de manière équilibrée et cohérente, en complémentarité avec l'offre existante du service public de l'emploi.

⇒ **Décloisonner** les dispositifs d'éducation, de formation et d'insertion.

Les échanges entre les différentes approches de l'éducation, de la formation et de l'insertion sont porteurs d'une meilleure prise en compte de l'ensemble des voies de formation pour offrir des modalités pédagogiques adaptées à différents publics. Ces échanges seront favorisés dans le cadre des Maisons de la formation professionnelle.

Le dispositif pré qualifiant permettra à tous les jeunes d'accéder à la qualification par l'ensemble des voies de formation possibles :

- En sensibilisant et en informant sur les différents dispositifs qualifiants: temps plein, apprentissage et formation continue.

- En valorisant la pédagogie de l'alternance par un accompagnement spécifique des personnes dans les contrats d'apprentissage ou les contrats de professionnalisation. Après l'évaluation du dispositif pré qualifiant de la Région engagée en 2006, et dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens apprentissage signé avec l'Etat, la Région renforcera les liens entre ce dispositif d'insertion professionnelle et l'apprentissage.

Une réflexion sur les modalités de l'accompagnement spécifique, sera engagée avec les organismes de formation prestataires du dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP), dans le cadre de la conférence des organismes de formation. Une sensibilisation des employeurs à l'embauche d'apprentis de plus de 20 ans sera menée dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens apprentissage. (cf. schéma de l'apprentissage)

- En mettant en place des passerelles entre les dispositifs mission générale d'insertion (MGI) - mission d'insertion de jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC) et le dispositif pré qualifiant de la Région pour :

- permettre l'accès du dispositif aux jeunes sortis du système scolaire depuis moins d'un an, de manière dérogatoire en fonction de besoins et de situations individuelles évaluées par le prescripteur, afin de ne pas laisser la situation du jeune se détériorer.

- favoriser le retour de ces jeunes, accueillis sur le dispositif pré qualifiant de la Région, en formation initiale temps plein ou vers des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

L'organisation de ces passerelles s'appuiera sur une convention de partenariat entre la Région et le Rectorat au niveau régional et se déclinera avec des conventions de partenariat local entre MGI - MIJEC et les missions locales, dans le cadre de la Maison de la formation professionnelle.

## Fiche action n°2

### L'individualisation des parcours

#### Objectif

Organiser le dispositif de formation pré qualifiant afin de permettre des parcours diversifiés et individualisés.

#### Modalités

⇒ Privilégier un **accès facilité et accru au travail d'orientation**.

Il convient de créer les conditions d'une plus grande efficacité dans l'orientation des bénéficiaires potentiels pour sécuriser l'entrée en formation qualifiante, par le biais d'un travail préalable d'évaluation et de construction du projet.

L'accès des demandeurs d'emplois aux prestations d'orientation sera développé par une **plus grande ouverture du dispositif pré qualifiant aux adultes**.

⇒ Organiser un accompagnement individualisé et personnalisé de ces parcours.

(Cf. "plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement", fiche action 4 "accompagnement individualisé")

⇒ Renforcer le **principe d'entrées et sorties régulières** sur les actions de formation.

Les stages de "date à date" du dispositif pré qualifiant de la Région seront progressivement remplacés par des actions à entrées et sorties régulières d'ici 2010. Ce principe, déjà mis en œuvre sur certaines actions, repose sur une individualisation de la formation et permet au public d'intégrer une formation, non plus à une seule date fixe, mais à différentes dates tout au long de l'année.

Les leviers d'actions sont de deux ordres :

- l'aménagement du cahier des charges,
- le soutien à l'ingénierie dans les organismes de formation,

Des modalités particulières seront recherchées pour l'adaptation aux contraintes des territoires à faible démographie.

⇒ Enrichir les parcours de formations par une offre plus variée avec de nouvelles actions et/ou des modalités pédagogiques diversifiées et adaptées.

L'évaluation du dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP) en 2006, permettra de repérer les évolutions à conduire.

### Plan de développement de l'enseignement professionnel initial

Le champ de la formation initiale en Bretagne est diversifié : l'enseignement proposé peut se faire sous statut scolaire ou en apprentissage. Y concourent des établissements publics et privés relevant des Ministères de l'Education Nationale, de l'Agriculture et de l'Equipement (Mer) et des centres de formation d'apprentis.

L'objectif du plan est de permettre des parcours de formation cohérents. Les partenaires régionaux doivent garantir une offre de formation diversifiée et équilibrée sur l'ensemble du territoire, accessible à chacun.

Il s'agit de :

- valoriser l'enseignement professionnel, technologique et l'apprentissage, véritables filières de formation qui contribuent à l'élévation du niveau général et de qualification,
- adapter les dispositifs de formation aux besoins socio économiques de la Bretagne,
- améliorer l'insertion professionnelle des lycéens en formation professionnelle et des apprentis,
- favoriser le développement des formations par alternance de tous statuts,
- diffuser auprès de l'ensemble des structures concernées la culture de l'égalité en sensibilisant les formateurs et enseignants, les jeunes et leurs familles,
- améliorer les conditions de vie et d'étude des lycéens et apprentis et leurs conditions d'accueil. La mixité filles-garçons constitue un objectif prioritaire.
- favoriser la mobilité internationale des lycéens et apprentis.

## Fiche action n°1

### L'enseignement professionnel sous statut scolaire

#### Objectif

Agir en faveur du développement et de la qualité de l'enseignement professionnel et technologique, et de sa promotion.

#### Modalités

⇒ Structurer l'enseignement professionnel en améliorant la cohérence de l'offre de formation, voire en spécialisant les établissements sur des filières professionnelles tout en étant vigilant à ne pas produire des phénomènes de ségrégation sociale et sexuelle.

⇒ Privilégier pour l'enseignement professionnel initial, la **constitution de véritables cursus cohérents et fluides**, au sein d'un même établissement ou d'un réseau d'établissements, entre les brevets d'enseignement professionnels (BEP), les baccalauréats professionnels, et l'enseignement supérieur court. Le rôle joué par les niveaux certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en termes d'insertion professionnelle et de premier niveau de qualification sera conforté. (cf. "fiches sectorielles")

⇒ Privilégier le développement d'une offre de formation courte post-bac dans les réseaux public et privé sous contrat, en particulier pour ce qui concerne les classes préparatoires aux concours administratifs et aux formations supérieures du secteur sanitaire et social.

La Région et l'Etat concourront, dans le cadre de leurs compétences respectives, à la réalisation de ces objectifs :

- dans le cadre des conventions annuelles d'application et via le financement de l'équipement des établissements.
- en assurant une optimisation de l'utilisation des plates formes technologiques des lycées. La mutualisation des plateaux techniques des différents opérateurs de formation sera recherchée.

- en favorisant les passerelles entre l'enseignement professionnel et les sections technologiques.

- en identifiant des parcours adaptés pour des réorientations (passage de seconde générale à l'enseignement professionnel, passage du premier cycle universitaire aux sections de brevets de techniciens supérieurs (BTS) et de diplômes universitaires technologiques (DUT)). (Cf. démarche de l'enseignement supérieur)

⇒ Soutenir le label "Qua lycée".

La Région valorisera les dispositifs visant le développement de la qualité de l'enseignement professionnel et technologique.

Le label "Qua lycée" contribue :

- à l'amélioration de la qualité de l'environnement professionnel,
- à la diffusion de la culture "qualité", et favorise l'insertion professionnelle des élèves.

La Région engagera un nombre croissant d'établissements dans la démarche "Qua lycée" à partir des résultats de l'évaluation conduite en 2006.

⇒ Soutenir le label "Lycée des métiers".

Pour les établissements de l'Education Nationale et les lycées privés sous contrat, les lycées des métiers ont un rôle primordial à jouer en tant que vecteur du développement de l'enseignement professionnel pour :

- valoriser l'enseignement professionnel,
- être un gage de qualité des enseignements,
- proposer une diversité de parcours de formation (apprentissage, temps plein, formation continue),
- disposer de jurys permanents de validation des acquis de l'expérience professionnelle,
- construire des partenariats avec les milieux professionnels ou des établissements d'enseignement supérieur,
- garantir l'ouverture européenne et les échanges avec les pays étrangers,
- devenir un laboratoire d'innovations technologiques,

- être un facteur de développement du territoire face au risque de désertification en zone rurale.

La Région sera attentive aux résultats de l'évaluation menée par l'Etat sur ce dispositif, notamment sur le plan du respect des cahiers des charges.

Les établissements d'enseignement agricole, de part leur organisation particulière pouvant comporter plusieurs centres constitutifs (lycées, centre de formation des apprentis, centres de formation continue, exploitations agricoles et ateliers technologiques) ne sont pas concernés par ce label.

⇒ Favoriser la **mobilité internationale** des lycéens.

La dimension internationale, européenne en particulier, occupe progressivement une place importante dans le processus de formation. Elle permet de développer auprès des jeunes une culture internationale et une meilleure maîtrise des langues étrangères. Elle permet aussi de développer des capacités d'autonomie.

La Région mène des actions pour faciliter l'ouverture au monde des lycéens par la charte Karta et les bourses "Télémaque".

La mobilité internationale fera l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative afin de déterminer des objectifs à partir de 2007.

⇒ Favoriser l'**accueil des bacheliers professionnels** dans les sections de techniciens supérieurs (STS) et les instituts universitaires technologiques.

L'Etat favorisera l'accueil de ces bacheliers, en proposant des accompagnements adaptés dès leur premier semestre de formation.

⇒ Préparer l'insertion professionnelle.

L'alternance sous statut scolaire sera soutenue en favorisant la qualité des périodes de formation en entreprises. L'Etat favorisera les actions d'accueil, d'intégration en entreprise et de capitalisation des compétences.

⇒ Améliorer les **conditions de vie et d'étude** des lycéens.

La Région poursuivra sa politique d'équipement et d'investissement des établissements dans le cadre du plan pluriannuel des investissements (PPI) qui porte une attention particulière aux lieux de vie et de formation des lycéens (internats, les lieux de vie scolaire, ateliers, salle d'enseignement).

⇒ Favoriser l'articulation temps plein initial et apprentissage.

L'Etat et la Région évalueront les possibilités de proposer des formations professionnelles initiales avec une première année suivie en temps plein et la seconde année suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Des expérimentations seront proposées à partir de 2007.

## Fiche action n°2

### Le schéma de l'apprentissage

#### Objectif

Favoriser un développement équilibré et de qualité des formations en apprentissage.

#### Modalités

En cohérence avec le contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage signé par l'Etat et la Région le 27 juillet 2005, le schéma de l'apprentissage s'attache à :

⇒ Améliorer la **qualité** du déroulement des formations.

- Améliorer la pédagogie mise en œuvre dans les centres de formation (formation des personnels, projets pédagogiques innovants, individualisation des parcours, prise en compte de l'hétérogénéité des publics...).
- Favoriser la relation entre le centre de formation et l'entreprise qui sont les deux lieux de formation de l'apprenti, afin de lutter notamment contre les abandons en cours de formation.

A cet effet, la Région s'engage :

- à évaluer les ruptures en apprentissage et inscrire dans le programme d'activités du gip relation emploi-formation (GREF) une étude en 2006.
- à accompagner pour chaque année de formation et pour chaque apprenti, une visite "structurée et constructive" en entreprise. Une bonification financière sera accordée aux entreprises formatrices selon des modalités qui seront définies en 2006.
- Accompagner les expérimentations de centres de formation d'apprentis (CFA) sur le développement des technologies d'information et de communication (TIC) et des centres de ressources.

⇒ Favoriser la **diversification des publics**.

- Mettre en place un positionnement obligatoire préalable pour une meilleure connaissance des acquis des jeunes, de leur motivation pour la filière proposée, et pour une personnalisation des parcours.
- Favoriser la mixité dans tous les métiers en visant l'égalité professionnelle, notamment par l'embauche de femmes dans les métiers à recrutement majoritairement masculin et des hommes dans les métiers majoritairement féminins.

De nouvelles modalités d'attribution des primes aux employeurs d'apprentis prendront en compte cet objectif.

- Favoriser l'accès à l'apprentissage des publics de plus de 20 ans, notamment les jeunes issus du dispositif régional d'insertion professionnelle, et ceux pour lesquels une réorientation apparaît souhaitable au cours des deux premières années d'université.
- Poursuivre, améliorer et élargir le dispositif d'accompagnement des apprentis handicapés. La Région développera les actions déjà engagées et élargira le public concerné à l'ensemble des types de handicap.
- Organiser la diffusion de l'information concernant les offres de contrats d'apprentissage en lien avec l'ANPE, les Missions locales, les chambres consulaires et les branches professionnelles.

⇒ Améliorer **les conditions de vie et d'étude** des apprentis.

- Soutenir les investissements des CFA en matière d'hébergement et de restauration concourant à l'aménagement du territoire, et en rendant possible la mixité dans les CFA et les structures d'internat.

- Participer aux autres investissements des CFA (remise en état des locaux ou équipements pédagogiques importants,...).
- Renforcer les dispositifs d'aides au premier équipement professionnel des jeunes apprentis mis en place en septembre 2005.
- Améliorer la pertinence des actions menées par la Région au titre du transport, de l'hébergement et de la restauration. L'évaluation de ce dispositif est engagée.

⇒ **Adapter le dispositif de formation** par apprentissage pour répondre aux besoins socio-économiques et territoriaux de la Bretagne en :

- préservant une cohérence et une complémentarité des voies de formation (formation professionnelle initiale à temps plein, apprentissage et formation continue).

- optimisant et améliorant les structures d'enseignement CFA et lycées professionnels (optimisation des capacités d'accueil et utilisation des équipements existants).

La mise en place de structures fédérant les initiatives d'un même secteur professionnel (agroalimentaire, métallurgie, sanitaire et social...) ou d'un même réseau (Université de Bretagne, CFA de l'Education nationale, CFA de l'enseignement catholique de Bretagne...) sera poursuivie.

Ces instances permettront de mieux structurer l'offre de formation par apprentissage en développant l'ingénierie et la pédagogie de l'alternance, la professionnalisation de ces structures.

⇒ **Diversifier la typologie des employeurs**.

Plus de 80 % des employeurs d'apprentis sont des petites entreprises. Ce contexte devrait évoluer du fait des nouvelles dispositions de la loi "Pour l'égalité des chances".

Afin de diversifier le panel d'employeurs, la Région souhaite :

- Elever le niveau de qualification des apprentis et structurer l'offre de formation en véritable filière du niveau V à III (voire II et I dans certains secteurs). Cette élévation devrait permettre d'étendre le champ des entreprises accueillant des apprentis : meilleure mobilisation des entreprises de 20 salariés et plus.

- Promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises, notamment en mettant en exergue le rôle positif qu'il peut avoir dans une perspective de transmission d'entreprise ou comme outil de gestion prévisionnelle de ressources humaines.
- Développer l'apprentissage dans la fonction publique par une meilleure information des collectivités.

⇒ Favoriser la **mobilité internationale** des apprentis.

La dimension européenne, voire internationale, occupe une place croissante dans le processus de formation. Elle permet de développer auprès des jeunes une culture internationale et une meilleure maîtrise des langues étrangères. Elle permet aussi de développer des capacités d'autonomie.

La Région mènera des actions pour :

- favoriser une meilleure adaptation des jeunes à l'emploi de demain par la mise en place d'actions basées sur les échanges et la mobilité des jeunes.
- soutenir la recherche de partenaires à l'étranger (établissement de formation et/ou entreprises étrangères).

## Plan de développement de la formation continue professionnelle qualifiante

La formation continue constitue un véritable outil de promotion sociale, permettant de qualifier les personnes et répondre aux besoins de l'économie bretonne.  
Le service public a vocation à prendre en compte l'intérêt général.  
L'enjeu est de garantir aux personnes les conditions d'une mobilité professionnelle choisie.

Cette ambition se décline en trois grandes orientations :

La formation continue est, avant tout, un outil au service de la promotion des personnes

- les savoirs fondamentaux doivent être accessibles à tous,
- l'accès à la formation continue doit devenir un droit effectif pour tous,
- la validation des acquis de l'expérience (VAE) doit être développée,
- l'ensemble des acquis, dont les acquis sociaux, doit être valorisé.

Pour servir cet objectif, la formation continue doit être plus performante

Une priorité sera donnée à la structuration des dispositifs et actions en amont de la qualification.

Pour être plus performante la formation continue doit être conçue et pilotée de façon plus collective

- par le renforcement des partenariats au plan économique dans le cadre des Contrats d'Objectifs,
- par le renforcement des partenariats au plan pédagogique avec les opérateurs de formation,
- par le renforcement des partenariats au plan institutionnel (Etat, Région, Départements, collectivités territoriales, partenaires sociaux).
- par le renforcement de la concertation avec les partenaires sociaux.

### Fiche action n°1

#### Favoriser l'accès à la formation

##### Objectif

Rendre la formation plus accessible, plus proche des personnes.

##### Modalités

⇒ Rendre la formation **plus accessible dans le temps.**

- Par la mise en œuvre d'actions concertées visant à **réduire les délais d'accès à la formation.**

En Bretagne, un bénéficiaire du régime d'assurance chômage met 7 mois en moyenne pour entrer dans un dispositif de formation.

La réduction des délais d'accès à la formation sera organisée dans le cadre d'une convention conclue entre la Région, l'ANPE et l'ASSEDIC. L'objectif poursuivi est de réduire ce délai de 50 % d'ici 2010.

- Par le développement des dispositifs de formation à **entrées/sorties régulières** et par la **création de plates formes de formation qualifiantes.**

Dans le cadre de la définition des besoins et la programmation des actions qualifiantes, la Région :

- développera la mise en place d'actions à entrées et sorties régulières. Ce principe, déjà mis en œuvre sur certaines actions, repose sur une individualisation de la formation et permet au public d'intégrer une formation, non plus à une seule date fixe, mais à différentes dates tout au long de l'année.

- expérimentera des plates formes de formation qualifiante qui offriront une réponse de formation flexible pour différents métiers d'un même secteur d'activité, en relation avec les projets de développement des territoires. Ces plateformes seront à vocation et à dimension d'intérêt régional.

Deux tiers de l'offre de formation qualifiante sera dispensée dans le cadre de dispositifs à entrées et sorties régulières d'ici 2010.

- Par l'adaptation des aides individuelles. Ces adaptations seront mises en œuvre à partir de 2007. Elles seront définies au regard des préconisations produites dans le cadre de l'évaluation lancée par la Région, en 2006, sur ses dispositifs d'aides individuelles.

⇒ Rendre la formation **plus accessible dans l'espace.**

- Par la création du réseau des **Maisons de la formation professionnelle (MFP).**

Cette démarche constitue l'outil majeur de l'action de la Région, en accordant une place nouvelle aux territoires dans l'accès permanent à l'information sur la formation tout au long de la vie et l'évaluation des besoins en formation.

Les Maisons de la formation professionnelle :

- coordonneront la mise en réseau des acteurs de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement (AIOA), (cf. "plan de développement de l'AIOA")
- produiront une analyse et une évaluation territoriale des besoins de formation,
- rapprocheront les acheteurs publics et privés et les offreurs de formation du territoire.

- Par le **développement d'une offre de locaux**, présentant les conditions de mise en œuvre d'actions de formation, dans les territoires les plus éloignés de l'offre de formation.

La Région accompagnera les pays qui mettront à disposition des locaux et des moyens matériels pour favoriser la décentralisation d'actions de formation, répondant à un besoin identifié du territoire.



- Par des services de formation **plus proches des personnes** qui se traduisent, dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, par :

- une réponse de proximité à l'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), (cf. fiche action 3 : "développer l'accès à la VAE")

- le développement des réseaux ateliers de pédagogie personnalisée (APP)/ateliers de savoirs fondamentaux (ASF) (1 atelier ou antenne par pays),

- le développement des Points d'accès à la Téléformation (P@T) qui permettent aux personnes de pouvoir se former au plus près de chez eux, dans le cadre d'un temps choisi.

Une organisation des services sera développée et structurée dans la perspective de permettre aux stagiaires de la formation professionnelle, de bénéficier de tout ou partie de leur formation au plus près de chez eux.

- Par des **expérimentations territoriales**.

Ces expérimentations permettront aux territoires de répondre au mieux à leurs besoins spécifiques. Les innovations envisagées s'inscriront dans le cadre d'une co-construction territoriale et régionale et seront pilotées dans le cadre des MFP.

La Région accompagnera un nombre d'expérimentations territoriales défini annuellement. Les projets proposés démontreront leur plus value et leur complémentarité par rapport aux actions de formation existantes.

⇒ Favoriser l'**accès des personnes handicapées** à la formation.

Dans le cadre de la convention Etat-Région-Agefiph (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), la Région proposera une adaptation de la politique régionale de formation des personnes handicapées pour intégrer plus fortement les personnes handicapées dans le cadre de dispositifs de droit commun.

Cette adaptation portera sur :

- Le développement des formations en alternance.

- Le développement d'accès spécifiques en matière de VAE. Dans ce contexte, la Région, l'Etat et l'Agefiph mobiliseront le réseau "Cap emploi" pour favoriser le développement de la VAE pour les personnes handicapées, par la conclusion d'un plan d'action spécifique.

- L'adaptation des formations aux contraintes des personnes handicapées par un soutien constant à l'ingénierie pédagogique.

⇒ Faciliter les **parcours de formation des femmes**, en favorisant une culture de l'égalité. (cf. "plan d'action "passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait"")

⇒ Rendre la formation **plus accessible**.

- Par des **aides à la restauration**, dans le cadre des dispositifs de formation collectifs de la Région.

Afin d'assurer à chaque stagiaire, selon sa situation, les moyens de se restaurer pendant la durée de sa formation, la Région proposera à partir de 2007, selon des modalités qui seront définies en 2006, un accès à des aides à la restauration.

- Par des **aides à la mobilité**.

En complémentarité avec les aides à la mobilité existantes, la Région proposera aux Départements un partenariat pour favoriser la mobilité des stagiaires de la formation professionnelle.

- Par une **offre de services en matière de logement**.

La Région mobilisera l'ensemble des acteurs sur la problématique du logement temporaire afin de faciliter, en particulier, l'accès au logement des stagiaires de la formation professionnelle. Un dispositif relatif au logement des jeunes et des travailleurs mobiles est en préparation. (cf. plan d'action "développer une politique de solidarité")

## Fiche action n°2

### Optimiser les parcours de formation

#### Objectif

Mieux accompagner les personnes dans leur parcours de formation.

#### Modalités

⇒ Favoriser la **cohérence des parcours de formation**.

- Faciliter un accès accru au travail d'orientation et de capitalisation des compétences.

La Région s'attachera à créer les conditions d'une plus grande efficacité dans l'orientation des bénéficiaires potentiels pour sécuriser l'entrée en formation qualifiante, par le biais d'un travail préalable d'évaluation et de construction du projet.

- **Optimiser la "prescription"** vers les actions de formation.

- Fiabiliser la relation entre l'évaluation des besoins et le niveau de prescription.

- Privilégier la prescription vers des parcours qualifiants.

La Région intégrera des objectifs liés à l'optimisation de la prescription vers les actions de formation, dans le cadre de sa contractualisation avec le réseau des missions locales et dans le cadre de la convention entre l'Etat, la Région et l'Assédic, pour les prescriptions de l'ANPE.

- Accompagner les parcours de manière individualisée. (cf. "plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement" fiche action n°4 "Accompagnement individualisé")

⇒ Développer l'**individualisation** des parcours de formation.

L'individualisation des parcours de formation sera favorisée par la mise en œuvre d'une ingénierie pédagogique et de formation contribuant à la montée en compétence des organismes et acteurs de la formation professionnelle.

Pour impulser cette dynamique, la Région émettra un appel à projets pour recueillir des propositions d'animation et d'accompagnement à disposition des organismes de formation souhaitant s'investir dans cette démarche. D'autres thèmes, tels que l'alternance, l'accompagnement vers l'emploi ou les démarches d'évaluation pourront faire l'objet d'une même approche.

⇒ Susciter l'**innovation pédagogique**.

La Région favorisera l'ingénierie pédagogique en formation. Elle émettra chaque année, dans le cadre de la ligne budgétaire consacrée à l'ingénierie pédagogique, un appel à propositions ou à projets permettant aux organismes de formation de développer et d'expérimenter des réponses à des thématiques telles que l'usage des technologies d'information et de communication (TIC), comment lever les obstacles à la mobilité, renforcer la lutte contre l'illettrisme...

⇒ **Elargir les publics éligibles** dans le cadre d'un partenariat avec les Conseils généraux.

La Région proposera aux Départements une convention de partenariat portant sur :

- l'accès à la formation pour les personnes en contrats aidés,

- le maintien des minima sociaux des publics relevant de leur compétence, intégrant des formations de droit commun,

- l'accès des stagiaires de la formation professionnelle aux aides sociales des Départements.

Par ailleurs, la Région proposera aux Départements, une réflexion sur une recherche de complémentarité entre les actions de formations du dispositif pré qualifiant de la Région, en particulier les formations préparatoires à l'emploi, et les actions relatives à l'insertion par l'économique, en particulier les ateliers et chantiers d'insertion.

⇒ **Décloisonner** les modalités d'intervention.

Fondée sur sa compétence en matière de formation continue, la Région proposera à l'Etat, aux collectivités et aux partenaires sociaux la création d'une nouvelle instance de "décision" : la conférence des financeurs.

Cette conférence qui permettra d'organiser de manière complémentaire les modalités d'intervention des différents financeurs, se réunira :

- à l'échelon du territoire de référence pour la mise en œuvre de dispositifs de formation dans le contexte des mutations économiques,
- à l'échelon de la Région pour la contractualisation de plans d'actions concertées sectoriels avec les organisations professionnelles ou les branches professionnelles.

Cette modalité nouvelle a pour objectif de faire progresser l'action publique dans le sens du développement de la cohérence et de l'efficacité.

⇒ **Créer les conditions favorables** à la réalisation des projets de formation de chacun.

La sécurisation d'un parcours de formation nécessite d'assurer aux stagiaires, l'accessibilité aux stages tant en terme de transport que de logement temporaire, et les moyens de subsistance suffisants pour assurer à chacun une possibilité de restauration.

(Cf. fiche action n°1 : "favoriser l'accès à la formation")

**Fiche action n°3**

**Développer l'accès à la validation des acquis de l'expérience**

**Objectif**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel et un outil important au service de la formation tout au long de la vie.

Le dispositif développé en Bretagne a fait ses preuves. En 2004, la VAE a concerné en Bretagne 3 184 candidats, dont 1 350 à un niveau V. Il convient de poursuivre le développement de l'accès à la VAE en visant le nombre minimum de 10 000 bénéficiaires d'ici 2010.

**Modalités**

⇒ **Sensibiliser tous les publics** (salariés en emploi, demandeurs d'emplois, employeurs) à la VAE en diffusant une information généraliste sur les objectifs et le processus de la VAE. (cf. "plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement" - fiche action n°1 "Accueil et information sur la formation")

⇒ Valoriser la VAE auprès des salariés, des demandeurs d'emploi et des employeurs.

- affirmer la VAE comme un droit à la formation tout au long de la vie,
- inciter les entreprises à intégrer la VAE dans leurs politiques de gestion des ressources humaines, et à en faire un outil de prévention de l'obsolescence des compétences et de lutte contre le chômage.

La Région en partenariat avec l'Etat mobilisera les branches professionnelles, dans le cadre des contrats d'objectifs.

⇒ Améliorer l'accompagnement des démarches individuelles de VAE.

- Proposer un **accompagnement de qualité**. Faire de l'accompagnement, un véritable moyen de construction et de maturation de la démarche de validation, en veillant :

- au lien étroit entre l'expérience professionnelle et la certification visée,
- à moduler l'accompagnement en fonction du public bénéficiaire.

Les modalités de cet accompagnement seront précisées dans une charte qualité, définie dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, conclue entre la Région et l'Etat.

⇒ **Améliorer le déroulement du processus** de validation et de certification.

- Développer la mise en relation des acteurs localement, notamment les points relais conseil niveau 1 et 2 et les prestataires de l'accompagnement dans le cadre des maisons de la formation professionnelle,
- Conforter la coordination au plan régional,
- Réduire globalement la durée moyenne du parcours :
  - Augmenter la fréquence des jurys certificateurs et les conditions de déploiement de ces jurys,
  - Définir une prestation d'accompagnement réduite dans le temps.

Les conditions de cette réduction de la durée moyenne du parcours, seront définies dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, conclu entre la Région et l'Etat.

La Région proposera à l'Etat de s'engager dans la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens centré sur le développement harmonieux de la VAE et son accès au plus grand nombre, pour décliner le plan d'action de manière plus précise.

## Fiche action n°4

### Favoriser le maintien dans l'emploi

#### Objectif

Favoriser le maintien dans l'emploi par un accès renforcé au bilan de compétence et aux programmes de formation qualifiants de la Région.

#### Modalités

⇒ Pour les salariés en situation de reclassement.

Les programmes de formation qualifiants de la Région leur seront ouverts sans prise en charge de la rémunération par la Région.

Pour ce public, l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sera renforcé. (cf. fiche action n°3 "Développer l'accès à la VAE")

⇒ Pour les salariés en reconversion.

L'accès au bilan de compétence leur sera proposé avant une entrée en formation.

La Région proposera en 2007 une réflexion à ce sujet, aux partenaires sociaux, dans le cadre de la commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi (COPIRE).

## Fiche action n°5

### Réussir le transfert de la commande publique de l'AFPA

#### Objectif

Réussir la décentralisation des financements de l'offre de formation qualifiante de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et les services qui y sont associés.

#### Modalités

Le transfert de la commande publique de l'AFPA procède de la loi du 13 août 2004. Il doit intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce transfert de financements correspond au programme d'actions de formation subventionnées par l'Etat, c'est-à-dire à l'ensemble des formations qualifiantes dispensées sur le territoire et les services qui y sont associés.

Dans ce nouveau contexte, l'AFPA adaptera son offre de formation afin qu'elle concoure à la politique de qualification des demandeurs d'emploi définie par la Région.

Par ailleurs, la Région envisage de rendre les services associés de l'AFPA, hébergement et restauration, accessibles aux personnes en formation sur ses dispositifs.

Un avenant à la stratégie régionale emploi formation précisera les modalités de mise en œuvre effective de ce transfert.

## Fiche action n°6

### Accompagner la mutation de la formation professionnelle

#### Objectif

La formation continue doit être conçue et pilotée de façon plus collective pour être plus performante. Cet objectif nécessite le renforcement de partenariats qui seront déclinés en plans d'actions concertés.

L'adaptation au contexte communautaire passera également par le développement d'une nouvelle stratégie basée sur une logique de projet.

#### Modalités

La Région organisera des partenariats avec :

⇒ Les **acteurs institutionnels**.

- Entre la Région, l'Etat et les partenaires, pour mieux articuler les modalités d'intervention en matière de formation, d'accompagnement et de validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans ce contexte, la réduction des délais d'entrée en formation pour les demandeurs d'emploi sera recherchée (cf. fiche action n°1 "favoriser l'accès à la formation").

- Entre la Région et les Départements pour mieux articuler les dispositifs d'insertion et de formation.

- Entre la Région, les pays et les collectivités locales, dans une logique de contractualisation pour compléter les moyens financiers et/ou matériels en faveur d'actions de formation territorialisées.

⇒ Les **acteurs économiques**.

- Entre la Région, les branches et l'Etat dans le cadre des **contrats d'objectifs emploi formation de deuxième génération**. Cette contractualisation vise à traiter les problèmes de la relation emploi-formation et la progression de la qualité de l'emploi. Dans ce nouveau contexte, la participation des syndicats de salariés sera systématiquement recherchée.

- Entre la Région, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et l'Etat, en faveur de la transmission et de la création d'entreprises.

L'appui à la formation pour la création et la reprise d'entreprises, s'inscrira dans le cadre des modalités définies dans le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

⇒ Les **opérateurs de formation**.

La Région mettra en œuvre une **conférence des organismes de formation**, associant les représentants des différents réseaux de formation, de façon à créer un lieu de concertation et d'échanges sur les politiques régionales de formation.

La Région demandera aux organismes de formation de s'engager avec elle dans un processus d'accroissement de la qualité des services rendus aux stagiaires sur le plan pédagogique et sur l'accompagnement à l'issue de la formation.

## Fiche action n°7

### Evaluer les dispositifs de formation

La Région mettra en place des **évaluations systématiques et régulières** des dispositifs de formation qui permettront de mesurer leurs performances et les ajuster en continu au regard des objectifs fixés dans la stratégie régionale emploi formation.

La Région s'engage à un rythme régulier dans l'évaluation des différents dispositifs.

En 2005, l'évaluation du programme régional des stages a été réalisée.

En 2006, sont prévues :

- l'évaluation du dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP),
- l'évaluation des aides individuelles avec l'objectif de mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité du dispositif,
- la construction d'un référentiel d'évaluation sur les dispositifs de formation et d'accompagnement.  
Dans ce contexte l'évaluation portera sur la totalité du processus : accueil, information, orientation, prescription, formation, accompagnement.

Dans le cadre de la conférence des organismes de formation, la Région s'engage à co-construire un référentiel d'évaluation de formation avec les organismes de formation.

## Fiche action n°8

### Développer, par l'éducation permanente, la maîtrise des savoirs fondamentaux

#### Objectifs

Dans une économie et une société de connaissance, la maîtrise des savoirs fondamentaux est de plus en plus une nécessité dans la lutte contre les phénomènes d'exclusion.

Les objectifs sont de lutter contre l'illettrisme à tous les âges et d'accompagner les personnes migrantes dans la maîtrise de la langue française.

#### Modalités

⇒ Lutter **contre l'illettrisme**.

Le nombre de personnes en situation d'illettrisme en Bretagne demeure élevé (7,4 % de la population bretonne des 18/65 ans, soit 130 000 personnes environ).

Il s'agit de mettre en place une politique ambitieuse et mobilisatrice, faisant de la lutte contre l'illettrisme l'affaire de tous les acteurs : Etat, partenaires sociaux, Région.

- Le rôle des "ateliers de savoirs fondamentaux" (ASF) sera renforcé en les rendant accessibles au niveau de tous les pays et les "ateliers pédagogiques personnalisés" (APP) seront positionnés en complémentarité, dans le cadre d'un partenariat entre la Région et l'Etat.

- L'Etat et la Région confieront aux ateliers de savoirs fondamentaux (ASF) une mission visant :

- à promouvoir des actions de prévention et d'accompagnement auprès des entreprises pour les sensibiliser et les accompagner dans des démarches de lutte contre l'illettrisme auprès de leurs salariés,
- à amplifier le repérage des difficultés dans l'ensemble des sphères publiques, à l'école, dans l'entreprise, en société,
- à favoriser l'articulation entre ce repérage et le traitement.

⇒ **Accompagner les personnes migrantes** dans la maîtrise de la langue française.

Le programme régional d'insertion de populations immigrées, de l'Etat, a identifié des actions pour la période 2005 et 2010 :

- favoriser l'accès à la formation qualifiante notamment pour les femmes immigrées,
- leur donner accès aux outils de formation comme l'alternance,
- permettre l'accès à l'apprentissage du français aux personnes en formation et aux demandeurs d'emploi et s'appuyer sur les outils existants.

La Région recherchera l'articulation avec les dispositifs de l'Etat. Dans ce contexte, un repérage des actions mises en œuvre sera conduit.

Dans le cadre des dispositifs régionaux en faveur de l'insertion professionnelle, la prestation "amélioration de l'expression écrite et orale" s'adresse aux migrants ou primo arrivants.

La Région recherchera, avec l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances, le développement d'une action concertée permettant de fournir aux personnes le soutien nécessaire en matière d'apprentissage de la langue française.

## Fiche action n°9

### Développer la formation permanente des acteurs de l'économie sociale et solidaire

#### Objectif

L'économie sociale et solidaire a toujours été au cœur du développement de la région. La Région convainc du rôle moteur que peut jouer ce secteur dans la construction d'un nouveau modèle breton de développement solidaire et durable et dans la lutte contre les exclusions, prend différentes mesures pour conforter ce secteur.

(cf. "Contribuer à l'emploi de qualité et à la dynamique des entreprises pour le développement durable du territoire".- fiche action n°5 "Soutien à l'essor de l'économie sociale et solidaire")

L'objectif est d'accompagner par la formation, le développement de l'économie sociale et solidaire.

#### Modalités

⇒ Répondre aux besoins de formation des bénévoles, promouvoir et soutenir le recours à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour une reconnaissance des parcours de l'expérience, qu'elle soit associative ou qu'elle relève de la sphère privée.

La Région finance des actions de formation dans le cadre de ses dispositifs.

⇒ Accompagner la structuration du secteur par la professionnalisation de l'encadrement.

La Région :

- financera des actions inter-réseaux à destination de ces publics,
- soutiendra les projets d'ingénierie et de mutualisation des bonnes pratiques conçues dans le cadre de la chambre régionale d'économie sociale.

⇒ Identifier les besoins en formation du secteur de l'insertion par l'activité économique.

A cet effet, la Région, en lien avec l'Etat, lance une étude en 2006.

### Plan de développement des formations sanitaires et sociales

Des enjeux importants sont communs à ces deux secteurs qui se trouvent confrontés à des tensions fortes :

- ⇒ Le vieillissement de la population dans son ensemble qui entraîne des besoins croissants de prise en charge des personnes.
- ⇒ Les évolutions de la société qui se traduisent par :
  - une augmentation de la demande de soins à la personne et une croissance des métiers consacrés à la personne,
  - une augmentation du taux d'activité féminin, avec la recherche de nouvelles modalités de garde d'enfants pour les parents, qui entraîne des besoins croissants dans le secteur de la petite enfance,
  - une demande de prise en charge personnalisée, nécessitant des connaissances techniques plus fines et des complémentarités entre les professions.
- ⇒ Le développement de la précarité d'une partie relativement importante de la population jeune (hommes et femmes) et les difficultés à construire ou à maintenir le lien social qui se traduisent par des problèmes de santé importants, des souffrances psychiques et des addictions graves générant une demande de soutien important par des équipes sociales et paramédicales.
- ⇒ Le vieillissement de la pyramide des âges des professions paramédicales et sociales.
- ⇒ L'évolution des métiers et des responsabilités en lien avec les modifications de prises en charge (domicile/établissements de santé), ou avec l'évolution technologique.
- ⇒ Les évolutions du cadre législatif qui ont un impact direct sur l'exercice des métiers :
  - le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS III)
  - les lois sur le handicap et sur l'égalité des chances qui vont induire des modifications significatives dans la réponse aux besoins de la population de la Bretagne.

Compte tenu des enjeux liés à la prise en compte de ces orientations que le Conseil régional considère comme essentiels, ces schémas seront mis en œuvre dans un cadre pluri annuel avec des mises à jour régulières des outils d'observation de façon à suivre les évolutions de la société et de ses besoins.

## Fiche action n°1

### Faciliter l'accès aux formations

#### Objectifs

- Faciliter l'accès aux formations et sécuriser les parcours de formation.
- Tendre à un meilleur équilibre Hommes/Femmes dans ces métiers.

#### Modalités

⇒ Faciliter l'accès aux formations sanitaires.

- En engageant une réflexion, en 2006 :
  - sur la gratuité des coûts pédagogiques pour la formation initiale des aides-soignants. Les nouvelles modalités seront opérationnelles pour la rentrée de septembre 2007,
  - sur les coûts résiduels des formations pour les étudiants et les stagiaires de la formation professionnelle (frais d'inscription, frais de scolarité).  
Un programme d'actions sera élaboré et mis en œuvre à partir de 2007.
- En engageant en 2007, une démarche de concertation avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et les employeurs pour sécuriser les parcours, avant l'entrée en formation, dans le cadre de la formation continue.
- En menant une concertation avec les partenaires de la Région (associations d'étudiants, mutuelles, organismes de formation, Assedic, Départements) afin d'assurer une meilleure lisibilité des dispositifs d'accompagnement des étudiants.
- En menant une réflexion sur une offre de formation équilibrée sur le territoire.

- ⇒ Conforter dans le cadre du dispositif pré qualifiant, les actions de "pré qualification - pré orientation" spécifiques au secteur du sanitaire afin de permettre aux jeunes d'avoir une représentation plus juste de ces secteurs et de découvrir la réalité de ces métiers.
- ⇒ Développer les passerelles entre les formations.
  - En encourageant la mise en place de modules communs aux formations sanitaires et sociales à l'instar de la première expérience menée pour les formations d'aides-soignants, d'auxiliaires de vie sociale et d'Aide-Médico-Psychologique.
  - En facilitant l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la démarche Licence, Master, Doctorat (cf. "Démarche de développement de l'enseignement supérieur").
- ⇒ Faciliter les coopérations inter régionales pour certains métiers dont l'offre de formation n'est pas dispensée dans toutes les régions (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, podologues...).

## Fiche action n°2

### Améliorer les conditions de formation

#### Objectifs

- Faciliter les études des étudiants les plus en difficulté.
- Moderniser les équipements et les outils pédagogiques.

#### Modalités

- ⇒ Développer des mesures d'accompagnement pour les étudiants de la filière sanitaire, notamment les étudiants les plus en difficulté (logement, indemnisation des stages, équipement...).
- Un dispositif relatif au logement des jeunes est en préparation.
- ⇒ Mener une réflexion sur les conditions de formation pour une meilleure réalisation des stages.
  - A partir de 2007, la Région facilitera la recherche de terrains de stage et leur diversification. A cet effet, elle organisera un groupe de travail dans le cadre d'une concertation avec les organismes de formation et les employeurs. Cette action sera initiée en 2007.
  - La Région soutiendra le tutorat et les mises en situation professionnelle dans le cadre de ces stages et étudiera avec ses partenaires les moyens à mobiliser.

- ⇒ Etendre aux étudiants en formations sanitaires, à partir de 2007, le dispositif d'aide déjà mis en place par la Région pour certains étudiants qui réalisent leur stage à l'étranger.
- ⇒ Elaborer et mettre en œuvre, après une phase d'audit, une programmation des investissements, privilégiant l'optimisation des moyens existants et visant à :
  - mettre à niveau l'immobilier existant,
  - répondre aux capacités d'accueil supplémentaire. Cette programmation sera présentée en session fin 2007.
- ⇒ Articuler le schéma régional des formations sanitaires avec le schéma régional d'aménagement numérique :
  - développer la formation à distance dans les instituts de formations en soins infirmiers (IFSI),
  - faciliter la mise en réseau des instituts de formations en soins infirmiers (IFSI) en mutualisant les centres de documentations et d'informations.

### Fiche action n°3

#### Identifier les besoins et l'évolution des métiers du sanitaire

##### Objectifs

- Mieux analyser les besoins en emplois et en qualification de chacun des métiers des différents secteurs (hospitalier, privé, collectivités locales) dans une dimension territoriale.
- Evaluer les modalités d'insertion des personnes formées dans cette filière.
- Actualiser, à partir de ces données, le schéma régional des formations sanitaires dans la période 2006-2010.

##### Modalités

- ⇒ Faire un diagnostic des besoins en emploi et en formation, par territoire, dans le cadre des Maisons de la formation professionnelle.

Un premier diagnostic sera réalisé pour les aides-soignants dès 2006.

- ⇒ Développer avec les instituts de formation un outil d'observation de qualité permettant de mesurer le niveau et les modalités d'insertion des personnes formées, en partenariat notamment avec la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et le Rectorat.

Le gip relation emploi formation (GREF), en partenariat avec la plateforme d'observation sanitaire et sociale, l'observatoire régional de la santé en Bretagne et (le service statistique) du ministère de la santé sera mobilisé en 2007 à cet effet.

### Fiche action n°4

#### Adapter l'offre de formation

##### Objectifs

Adapter l'offre de formation aux besoins des métiers et des territoires :

- améliorer le suivi de l'insertion des sortants de formation,
- rapprocher les lieux de stage des lieux de formation,
- mieux prendre en compte les besoins territoriaux pour les formations de niveau V.

##### Modalités

Les modalités d'actions sont détaillées dans le plan sectoriel concernant les professions paramédicales (cf. "plan sectoriel - volet paramédical").

Les principales préconisations sont indiquées ci-dessous :

- ⇒ Une demande d'augmentation des capacités de formation des infirmiers/ères.

Le sous-dimensionnement de l'appareil de formation en Bretagne (4 % des flux de formation pour 5 % de la population) et la pyramide des âges de la profession (8 500 départs à la retraite attendus entre 2000 et 2015) exigent un accroissement progressif du nombre des étudiants pour atteindre une capacité de formation de 1 500 en 2010 (par rapport à 1 200 aujourd'hui).

- ⇒ Une analyse détaillée des besoins des territoires pour les professions des services de proximité. Les capacités de formation devront être appréciées en tenant compte de l'impact de la validation des acquis de l'expérience, particulièrement important pour les aides-soignants.

### Fiche action n°5

#### Diversifier les réponses

##### Objectifs

Diversifier les réponses en matière d'offre de formation :

- diversifier les voies de formation,
- développer la validation des acquis de l'expérience (VAE).

##### Modalités

- ⇒ Conforter des actions de pré qualification en articulant le dispositif pré qualifiant avec des dispositifs préparatoires aux concours des formations paramédicales.

Ces actions spécifiques pré qualifiantes s'intégreront dans le cadre du plan de développement de la pré qualification et seront mises en œuvre à partir de 2007.

- ⇒ Développer la voie de l'alternance pour les métiers d'infirmiers et d'aides-soignants pendant la période 2006-2010 en développant l'apprentissage pour les aides-soignants.

- ⇒ Diversifier les parcours de formation par le déploiement de l'offre de l'Education Nationale. La convention annuelle d'application sera le cadre du développement des formations initiales dans ce secteur.

- ⇒ Développer la validation des acquis de l'expérience (infirmiers/référentiel en construction). Le contrat d'objectifs et de moyens VAE trouvera, courant 2007, un champ d'application spécifique dans le secteur sanitaire.

### Fiche action n°6

#### Renforcer le contrat d'objectifs "sanitaire, médico-social et social"

##### Objectif

Mobiliser les différents acteurs du champ sanitaire et social pour une approche globale de l'offre de formation (formation initiale et continue) qui réponde aux besoins en emplois et en qualification dans ce secteur.

##### Modalités

Dans le cadre du contrat d'objectifs, les partenaires se mobilisent pour :

- ⇒ Participer à l'analyse des besoins en emploi et en qualification notamment en mutualisant les données existantes (observatoires de branche, études réalisées par les différents employeurs...).

- ⇒ Renouveler et développer la charte de qualification des emplois de l'aide à domicile sur la période 2007-2010 pour favoriser la professionnalisation des actifs et pérenniser les emplois.

- ⇒ Etudier les dispositifs qui facilitent les parcours de formation tout au long de la vie.

- ⇒ Contribuer à la réflexion sur l'alternance et l'accueil en stage en milieu professionnel.

## Fiche action n°1

### Faciliter l'accès aux formations

#### Objectifs

Faciliter l'accès aux formations et sécuriser les parcours de formation.

#### Modalités

- ⇒ Conforter les actions de pré qualification pour permettre l'accès aux formations sociales au plus grand nombre.
- ⇒ Développer les passerelles entre les formations
  - En incitant le développement de modules communs aux formations sanitaires et sociales à l'instar de la première expérience menée pour les formations Aide soignant, Auxiliaire de vie sociale et Aide Médico Psychologique.

- En encourageant l'accès à l'enseignement supérieur par le développement de partenariats entre les instituts de formation et l'Université dans le cadre de la démarche Licence, Master, Doctorat. (cf. "Démarche de développement de l'enseignement supérieur").

- ⇒ Assurer une meilleure articulation entre les formations dispensées par l'Education Nationale, la direction régionale de l'agriculture et des forêts (DRAF) et les formations sociales diplômantes.

A cet effet, un groupe de travail réunissant les différents acteurs Rectorat/direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)/DRAF/Région sera organisé en 2007.

## Fiche action n°2

### Améliorer les conditions de formation

#### Objectifs

- Faciliter les études pour les étudiants les plus en difficulté.
- Moderniser les outils et les équipements pédagogiques.

#### Modalités

- ⇒ Développer des mesures d'accompagnement pour les étudiants de la filière sociale, notamment les étudiants les plus en difficulté. Un dispositif relatif au logement des jeunes est en préparation.
- ⇒ Mobiliser les employeurs sur le nombre, la qualité des terrains de stage, et l'alternance de manière

générale. Cette action sera menée dans le cadre du contrat d'objectifs sanitaire et social.

- ⇒ Etendre aux étudiants en formations sociales, en 2007, le dispositif d'aide déjà mis en place par la Région pour les étudiants qui réalisent leur stage à l'étranger.

- ⇒ Encourager la mise en réseau des écoles de formation dans le cadre du schéma régional d'aménagement numérique qui est en cours d'élaboration.

- ⇒ Elaborer et mettre en œuvre, après une phase d'audit, une programmation des investissements visant à mettre à niveau l'immobilier existant. Cette programmation sera présentée en session fin 2007.

## Fiche action n°3

### Adapter les formations aux évolutions des métiers

#### Objectif

Adapter les formations sociales aux enjeux régionaux, dans le respect des programmes nationaux.

#### Modalités

Compte tenu des caractéristiques des professions sociales en prise directe avec la société, les contenus de formation doivent répondre aux nouveaux besoins de prise en charge sociale.

- ⇒ Prendre en compte les nouvelles problématiques régionales.

Les séminaires sociaux organisés début 2006, ont repéré des thématiques à développer dans les programmes de formation d'assistants de service social, d'éducateurs... :

- nouvelles formes de parentalité, vieillissement et dépendance, problématiques liées à la maltraitance, souffrance psychique, prévention des conduites addictives et du suicide,
- gestion des conflits et des phénomènes de violence, animation sociale des territoires urbains,
- analyse des pratiques professionnelles, préparation à l'insertion professionnelle.

- ⇒ Faciliter les passerelles avec l'enseignement supérieur.

- ⇒ Assurer une veille sur l'évolution des métiers du social (cf. fiche 4 "Mieux identifier les besoins en emplois et en formation dans ces métiers ainsi que leur évolution").

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces modalités, un comité régional du travail social en Bretagne sera créé regroupant l'Etat, le Conseil régional, les Conseils généraux, les représentants des branches professionnelles, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), l'union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPS), le centre régional d'études et d'actions sur les inadaptations et les handicaps (CREAI), les centres de formation des travailleurs sociaux (CFTS), des représentants des établissements d'enseignement supérieur (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Universités) et des chercheurs en sciences sociales.



## Fiche action n°4

### Mieux identifier les besoins

#### Objectif

Mieux identifier les besoins en emplois et en formation dans ces métiers ainsi que leur évolution.

#### Modalités

⇒ Développer une observation spécifique qui sera inscrite dans le programme d'activités du gip relation emploi formation (GREF) pour connaître les besoins en emplois et en formation au plus près du territoire, et prioritairement pour l'ensemble des professions concourant au service à domicile (travailleurs en intervention sociale et familiale, auxiliaires de vie sociale, aides médico-psychologique et aide Soignant).

Cette action se déroulera dans le cadre du contrat d'objectifs sanitaire et social. Elle sera initiée en 2006-2007 et permettra d'actualiser le schéma début 2008.

La Région proposera un partenariat aux Départements, principaux employeurs de cette filière pour la définition et l'analyse des besoins, pour mesurer le niveau et les modalités d'insertion des personnes formées.

Cette action sera menée avec les centres de formation du travail social et l'ensemble des acteurs concernés (Education nationale, direction régionale de l'agriculture et des forêts (DRAF), direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)) sur la filière "carrières sanitaires et sociales".

⇒ Assurer une veille partagée du contexte législatif, réglementaire et de son impact sur les métiers (loi "Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", loi sur la protection de l'enfance...).

Le comité régional du travail social en Bretagne sera un lieu d'échange et de concertation sur cette veille.

## Fiche action n°5

### Adapter l'offre de formation

#### Objectifs

Adapter l'offre de formation aux besoins des métiers et des territoires:

- améliorer le suivi de l'insertion des sortants de formation,
- rapprocher les lieux de stage des lieux de formation,
- mieux prendre en compte les besoins territoriaux pour les formations de niveau V.

#### Modalités

La Région identifie trois niveaux d'actions:

⇒ une augmentation des capacités d'accueil, au cours de la période du schéma, pour les professions des cadres, d'éducateurs spécialisés et d'assistants de service social.

La Région propose:

- d'adapter les capacités d'accueil du CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsabilités d'unité d'intervention sociale) pour répondre aux besoins des établissements privés notamment. Un travail d'information à destination des employeurs et des salariés sera conduit préalablement.

- d'adapter les capacités d'accueil pour les professions d'éducateurs spécialisés et d'assistants de service social à partir de 2008 pour anticiper les départs à la retraite attendus en 2010-2012. Une étude sera réalisée avec les Départements, principaux employeurs de ces métiers, pour évaluer le nombre des personnels concernés.

⇒ une analyse détaillée des besoins en emplois des territoires pour mieux organiser l'offre de formation de la filière des emplois à domicile, en prenant en compte les besoins en emplois, au plus près des territoires.

La Région propose de stabiliser la capacité d'accueil des centres de formation du travail social pour l'accès aux professions d'auxiliaires de vie sociale, de techniciens de l'intervention sociale et familiale et d'auxiliaire médico-psychologique.

Le développement de la validation des acquis de l'expérience, de la formation continue (charte de la qualification des métiers de l'aide à domicile) et l'ouverture en cours de nouvelles formations au sein de l'Education Nationale assurent actuellement une réponse suffisante aux besoins.

Un réajustement de l'offre de formation pourra être envisagé si des besoins nouveaux sont constatés pendant la période 2006-2010.

⇒ des observations complémentaires sur les métiers de la filière "éducation spécialisée".

La Région propose de maintenir les capacités d'accueil pour les formations d'éducateur de jeunes enfants, de moniteur-éducateur, d'éducateur technique spécialisé, de moniteur d'atelier.

Un réajustement de l'offre de formation pourra être envisagé si des besoins nouveaux sont constatés pendant la période 2006-2010.

## Fiche action n°6

### Diversifier les réponses

#### Objectif

Diversifier les réponses en matière d'offre de formation.

#### Modalités

- ⇒ Articuler les actions pré qualifiantes de la Région avec les formations de préparation aux concours d'accès aux diplômes d'Etat.
- ⇒ Développer l'apprentissage comme modalité de formation dans le cadre du centre de formation d'apprentis sanitaire et social de Bretagne. Deux formations, éducateur spécialisé et moniteur éducateur, sont déjà dispensées dans ce cadre.
- ⇒ Encourager le développement de l'offre de l'Education nationale et de l'enseignement agricole, de

niveau V et de niveau III, et faciliter les passerelles avec les diplômés d'Etat de la filière sanitaire et sociale.

Le développement de la filière "carrières sanitaires et sociales" avec de nouvelles ouvertures de sections du BEP carrières sanitaires et sociales au BTS sciences et médico-sociales sera étudié et organisé dans le cadre des conventions annuelles d'application signées entre le Préfet, la Région et le Rectorat.

- ⇒ Développer la validation des acquis de l'expérience (VAE).  
Le contrat d'objectifs et de moyens VAE comprendra, courant 2007, un champ d'application spécifique pour le secteur social.  
(Cf. "plan de développement de la formation continue professionnelle qualifiante – fiche action n° 3 "Développer l'accès à la validation des acquis de l'expérience")

## Fiche action n°7

### Poursuivre l'effort de qualification de l'aide à domicile

#### Objectif

Poursuivre l'effort de qualification de l'aide à domicile.

#### Modalités

- ⇒ Promouvoir les parcours de qualification diplômants en élargissant la validation des acquis de l'expérience à tous les métiers de l'aide à domicile dans des conditions optimales d'élaboration et de réussite.
- ⇒ Conforter la charte de la qualification des métiers de l'aide à domicile, dans le cadre du contrat d'objectifs sanitaire et social, avec un objectif de quali-

fier au moins 50 % des salariés de ces services:

- Etendre la charte aux autres emplois à domicile (aide médico psychologique, technicien en intervention sociale et familiale, aide soignant...).
- Développer d'autres volets de la charte, concernant:
  - la valorisation du métier de proximité qui porte sur les conditions d'exercice et de travail de la profession (convention/statut, salaires etc...),
  - l'observation en continu des entrées et du maintien dans la profession,
  - l'équilibre entre les hommes et les femmes.

## Fiche action n° 8

### Renforcer le contrat d'objectifs "sanitaire, médico-social et social"

#### Objectif

Mobiliser les différents acteurs du champ sanitaire et social pour une approche globale de l'offre de formation (formation initiale et continue) qui réponde aux besoins en emplois et en qualification dans ce secteur.

#### Modalités

- ⇒ Participer à l'analyse des besoins en emploi et en qualification notamment en mutualisant les données existantes (observatoires de branche, études réalisées par les différents employeurs...).

⇒ Développer et diversifier l'offre de formation continue pour favoriser la professionnalisation des actifs et pérenniser les emplois.

⇒ Renouveler et développer la charte de qualification des emplois de l'aide à domicile sur la période 2007-2010.

⇒ Etudier les dispositifs qui facilitent les parcours de formation tout au long de la vie.

⇒ Contribuer à la réflexion sur l'alternance et l'accueil en stage en milieu professionnel.

## **Démarche de développement de l'enseignement supérieur**

⇒ Fiche 1 - Conforter le système d'analyse sur le post bac.....	71
⇒ Fiche 2 - Favoriser la concertation et la coopération en lien avec l'Université de Bretagne.....	72
⇒ Fiche 3 - Améliorer la réussite en enseignement supérieur.....	73
⇒ Fiche 4 - Améliorer l'information et l'orientation.....	75
⇒ Fiche 5 - Développer la démocratisation et l'attractivité de l'enseignement supérieur breton.....	76
⇒ Fiche 6 - Préparer l'insertion professionnelle des étudiants.....	78



## Démarche de développement de l'enseignement supérieur

A la différence des autres thématiques abordées dans ce document où la Région en tant que collectivité territoriale dispose d'une compétence directe, il convient ici de rappeler que l'enseignement supérieur est une compétence principale de l'Etat.

En effet, l'Etat a la responsabilité du service public de l'enseignement supérieur en définissant d'une part les objectifs d'une politique éducative, les contenus des enseignements et les diplômes, et d'autre part, l'implantation et les aménagements de ces établissements d'enseignement supérieur. Cependant, la réalisation des investissements immobiliers est de fait financée à parité avec les collectivités locales dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

En élaborant une démarche de développement de l'enseignement supérieur, la stratégie régionale emploi-formation a souhaité identifier plusieurs pistes de réflexion et d'actions nécessaires au développement de l'attractivité des formations supérieures dispensées en Bretagne. Cependant, ces dernières ne pourront être mises en place que dans le cadre d'une concertation et d'une forte collaboration entre les acteurs concernés à savoir avec l'Etat et ses directions compétentes (Rectorat, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, Direction régionale des affaires culturelles, Direction régionale des affaires maritimes, Direction régionale de la jeunesse et des sports...) et les établissements d'enseignement supérieur (Universités et Grandes Ecoles) dans le respect de leur autonomie.

L'objectif de cette démarche est de valoriser le potentiel des jeunes bacheliers bretons et de poursuivre le développement de la qualité et de l'attractivité nationale et internationale de l'offre de formation dispensée en Région.

### Fiche action n°1

#### Conforter le système d'analyse sur le post bac

##### Objectif

Disposer de données régionales afin de développer une analyse :

- sur l'offre de formation en enseignement supérieur,
- sur les parcours de formation et les trajectoires d'insertion des jeunes.

##### Modalités

⇒ Construire **une base de données sur l'ensemble de l'enseignement post bac** en intégrant toutes les formations (y compris artistiques, agricoles, maritimes, sanitaires et sociales, sportives...).

La mise en œuvre de ce système d'information intégré à l'échelle régionale, constitué à partir de données existantes dans les universités, au rectorat et dans les ministères de tutelle, sera intégrée dans le programme d'activités du gip relation emploi formation (GREF) à partir de 2007, en articulation avec l'observatoire régional des formations supérieures de l'Université de Bretagne.

Ce système d'information, sera respectueux des outils d'information existants et propres aux structures et s'appuiera également sur des enquêtes nationales (exemple : enquête nationale des IUT).

⇒ Réaliser un **diagnostic quantitatif et qualitatif sur l'enseignement supérieur**.

- sur l'offre de formation : harmonisation et mise en cohérence de l'offre globale de formation, analyse de l'évolution des effectifs...
- sur les parcours de formation et les trajectoires d'insertion : taux d'accès en enseignement supérieur court et long, taux de réussite, taux de sorties précoces et facteurs d'échec en enseignement supérieur, réorientation, taux d'insertion...

Ce diagnostic sera élaboré par le GREF en collaboration avec l'observatoire régional des formations supérieures et débattu dans le cadre de l'instance de concertation de l'Université de Bretagne.

L'étude du CEREQ avec une extension spécifique bretonne réalisée en 2006 participera au diagnostic sur l'enseignement supérieur.

Les informations contenues dans la base de données "Candisup" permettront d'améliorer la connaissance des demandes formulées par les bacheliers et des parcours. La Région participera à la valorisation des potentialités de cet outil dans le cadre des actions développées par l'Université de Bretagne.

## Fiche action n°2

### Favoriser la concertation et la coopération en lien avec l'Université de Bretagne

#### Objectifs

En lien avec l'Université de Bretagne, dont la mission est de favoriser, dans le respect de leur autonomie, la concertation et la coopération des quatre universités bretonnes (Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes 1, Université de Rennes 2 Haute Bretagne), de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Bretagne et de la Conférence des Directeurs des grandes Ecoles de Bretagne, il s'agit de :

- Définir les modalités de la concertation,
- Définir des axes de progrès et des plans d'actions concertés pour améliorer les parcours de formation et les trajectoires d'insertion des étudiants.

#### Modalités

⇒ Définir les modalités de concertation.

**Une commission de réflexion prospective** sur l'enseignement supérieur, associant plus largement les acteurs de l'enseignement supérieur qui ne sont pas tous représentés au sein de l'université de Bretagne, sera mise en place.

Cette commission, sera articulée avec l'Université de Bretagne.

Elle sera composée de représentants de la Région, de l'Etat, des établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles), et des branches professionnelles. Le gip relation emploi formation (GREF) sera associé pour apporter son expertise.

⇒ Définir des axes de progrès concertés pour **améliorer les parcours de formation et les trajectoires d'insertion des étudiants**.

Les travaux de cette commission porteront :

- sur l'élaboration d'un diagnostic partagé sur l'offre de formation existante en Bretagne et sur l'identification des besoins futurs en terme de formation.
- sur un travail de réflexion prospective afin de définir des axes de progrès en lien avec les orientations de la stratégie régionale emploi formation.

Les premières thématiques de réflexion retenues porteront sur :

- l'évolution de l'offre de formation dans une logique globale,
- l'orientation et l'organisation de passerelles entre les dispositifs de formation,
- les démarches de professionnalisation des formations et l'insertion professionnelle des étudiants.
- le développement des potentialités du campus numérique.

Cette commission sera un **lieu d'échange préparatoire aux décisions**, dans le respect de l'autonomie des établissements quant à l'organisation de l'offre de formation.

## Fiche action n°3

### Améliorer la réussite en enseignement supérieur

#### Objectif

Améliorer la réussite en enseignement supérieur.

#### Modalités

⇒ Favoriser une **meilleure intégration dans l'enseignement supérieur**.

Le passage du statut lycéen au statut étudiant doit pouvoir être mieux préparé afin de favoriser une meilleure intégration dans l'enseignement supérieur. L'autonomie des jeunes est le premier levier nécessaire à la réussite de cette intégration.

La Région en partenariat avec l'Etat soutiendra les démarches en faveur du développement de **l'autonomie des futurs bacheliers au sein des lycées** :

- Une diversification des modalités d'enseignement dans les lycées sera recherchée par :
  - une utilisation optimisée des Centres de Documentation et d'Information,
  - le recours à l'enseignement en amphithéâtre.
- Les activités péri-éducatives des établissements, favorisant l'ouverture d'esprit, la culture de l'égalité, l'autonomie et la responsabilisation des élèves seront soutenues.
- La mobilité internationale des lycéens, sera développée. (cf. "schéma des collèges et des lycées")

⇒ Coordonner et mettre en réseau les formations dans une **approche de complémentarité**.

- L'articulation de la carte des formations BTS-DUT et la carte des licences professionnelles, sera recherchée afin d'obtenir une approche plus complémentaire.
- Les sites universitaires seront encouragés à développer des liens plus forts avec le tissu économique régional et territorial dans le cadre des logiques de filière.
- Les coopérations inter établissements pour le développement des licences professionnelles et des masters professionnels, seront favorisées.

⇒ Organiser des **passerelles entre les dispositifs de formation** supérieure.

Dans le cadre du Licence Master Doctorat et de la construction de parcours personnalisés, les coopérations entre les universités et autres établissements d'enseignement seront favorisées afin de permettre aux jeunes d'obtenir une reconnaissance universitaire diplômante.

Ceci passe notamment par l'organisation de passerelles entre les différents dispositifs de formation soit de manière verticale au sein d'une même filière de formation avec une adaptation des modalités d'enseignement (intégration des BTS et DUT vers des formations d'ingénieurs ou de Master Pro) soit de manière horizontale avec la mise en place d'un système d'équivalence de diplômes ou de double diplôme.

⇒ Développer **l'apprentissage dans l'enseignement supérieur**.

La Région favorisera, de manière maîtrisée, l'ouverture de formations supérieures en apprentissage.

Les formations post bac représentent 14,5 % des effectifs d'apprentis en 2005 alors qu'elles représentaient moins de 6 % en 1996.

La Région favorisera ce développement de l'apprentissage :

- en visant la complémentarité des voies de formation,
- en confirmant le lien "centre de formation des apprentis (CFA)-entreprise" des formations supérieures par apprentissage, avec une meilleure prise en compte de la spécificité de la pédagogie de l'alternance,
- en le structurant au sein de CFA existants :
  - soit dans le cadre de convention avec des CFA des secteurs professionnels,
  - soit dans le cadre de la convention du CFA de l'Université de Bretagne.

Des passerelles vers l'enseignement professionnel supérieur par apprentissage seront proposées.

- La Région, en partenariat avec les universités, et particulièrement les services universitaires d'information et d'orientation (SUIO), s'attachera à favoriser l'accès des jeunes pour lesquels une réorientation apparaît souhaitable à l'issue de la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année d'université, vers des formations qualifiantes par la voie de l'apprentissage.
- La Région mobilisera les entreprises afin de favoriser l'accès à l'apprentissage des jeunes de plus de 20 ans. (cf. "PRDFP" - "schéma de l'apprentissage")

- A l'initiative des CFA, il devra être proposé aux étudiants des parcours adaptés (durée, modalités pédagogiques.) prenant en considération leur niveau de formation, notamment en enseignement général.

La Région accompagnera les CFA sur l'ingénierie pédagogique nécessaire à cette mise en œuvre.

- Un module de sensibilisation à la création ou à la reprise d'entreprises sera proposé à ce public étudiant.

Une convention de partenariat entre la Région et les établissements d'enseignement supérieur définira les modalités de mise en œuvre de ces passerelles.

Ces actions sont inscrites dans le contrat d'objectifs et de moyens "apprentissage".

## Fiche action n°4

### Améliorer l'information et l'orientation

#### Objectif

Améliorer l'information et l'orientation des futurs bacheliers et des étudiants.

#### Modalités

La poursuite d'un parcours de formation en enseignement supérieur nécessite un travail préalable d'information et d'orientation afin de favoriser l'intégration et la réussite du parcours universitaire.

Une première identification des facteurs d'échec dans le cursus d'enseignement supérieur a mis en évidence la méconnaissance des enseignements dispensés dans la filière choisie, la méconnaissance des débouchés professionnels et une inscription dans une filière sans réelle motivation.

L'accompagnement à l'orientation professionnelle des jeunes, doit être proposé dès le secondaire et se poursuivre à l'université.

L'accompagnement des étudiants doit être structuré dès le premier semestre universitaire afin de favoriser, en tant que de besoin, des réorientations tant en terme de choix de filière qu'en terme de modalités de formation.

De nouvelles pistes doivent être proposées aux étudiants qui prennent conscience que les débouchés professionnels ou les modalités de formation proposées par l'université ne répondent pas à leurs attentes.

⇒ Favoriser une meilleure information sur les formations de l'enseignement supérieur et sur les métiers.

- Conforter le site Nadoz.

Ce site intégrera à partir de 2007 des liens directs avec les établissements d'enseignement supérieur bretons afin de proposer une information sur l'ensemble des formations supérieures.

Une convention avec l'Université de Bretagne définira les modalités de ce partenariat.

- Engager une réflexion sur les salons d'information sur les formations supérieures.

La Région proposera fin 2006, la mise en place d'un comité de pilotage associant l'Etat, la Région et les Départements. Ce comité de pilotage engagera une réflexion spécifique sur les forums et salons d'information sur **les formations supérieures**. Les branches professionnelles seront associées à cette démarche. (cf. "plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement" - fiche action n°2 "l'information sur les professions et les métiers")

⇒ Favoriser une **meilleure orientation**

- Préparer les élèves à l'orientation.

Un groupe de travail sera mis en place sur la thématique de l'orientation, dans le cadre du plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement. Ce groupe de travail participera, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, à une réflexion sur la définition d'une stratégie globale d'information et d'orientation plus efficace des étudiants et préconisera des actions à conduire à partir de 2007. Ce groupe de travail qui sera installé dès 2006, associera la Région, l'Etat, les Départements et les professionnels de l'orientation du secondaire et du supérieur.

L'identification des facteurs d'échecs, dans le cadre du diagnostic de l'enseignement supérieur, alimentera cette réflexion.

## Fiche action n°5

### Développer la démocratisation et l'attractivité de l'enseignement supérieur breton

#### Objectif

Faciliter l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur sur le territoire.

#### Modalités

##### ⇒ Soutenir le développement de l'Université numérique et des usages.

- Accroître l'offre de formation du Campus numérique de Bretagne.

La Région poursuivra son effort en faveur du développement de l'offre de formation en ligne par le financement de la production de modules de formation diplômante.

Par ailleurs, la Région participe au financement du réseau Haut Débit Mégalis et à la connexion des établissements à ce dernier.

- Permettre aux étudiants et autres publics en formation un accès à leur environnement numérique de travail.

La Région propose d'inscrire dans le prochain contrat de projets Etat-Région un programme d'actions visant à la création d'espaces multi-médias à connexion haut débit destinés aux étudiants au sein des cités universitaires.

La Région poursuivra, dans le cadre de l'Université de Bretagne, la labellisation de nouveaux "points études" tout en s'appuyant sur les réseaux existants. Les points études permettent à l'apprenant identifié par son établissement d'accéder à toutes les ressources informatiques de son établissement (modules de formation, cours en ligne, services...).

⇒ Consolider et diversifier l'offre de formation des pôles universitaires des villes moyennes sous des formes adaptées en privilégiant les formations professionnalisantes (DUT- Licence Pro et Master Pro).

Dans le cadre du CPER, la Région participera au **développement concerté et cohérent de l'offre de formation** existant sur des pôles universitaires secondaires. Son action pourra se traduire par un cofinancement d'investissements spécifiques avec les autres partenaires.

⇒ Développer, dans le réseau public et privé sous contrat, l'offre de formation courte post baccalauréat, les classes préparatoires aux concours administratifs et les formations supérieures du secteur sanitaire et social.

La Région veillera à la réalisation de cet objectif pour les formations en lycées dans le cadre des conventions annuelles d'application signées par le président du Conseil régional et le représentant de l'Etat dans la région, et du financement des équipements des établissements.

⇒ Développer différentes modalités de formations.

- Mettre en place de **nouvelles modalités de formation** à destination des publics adultes ayant choisi une reconversion ou visant une promotion sociale.

La reconnaissance du dispositif de la VAE, la possibilité d'obtenir une formation diplômante par le biais de la formation continue sont des modalités de promotion sociale à développer.

La Région continuera de soutenir le développement du dispositif de VAE auprès de l'Université de Bretagne en valorisant le potentiel de formation et de recherche existant et en développant des projets communs en formation.

⇒ Développer l'ouverture internationale.

- Dans le cadre du Licence Master Doctorat et de la reconnaissance internationale des diplômes délivrés, la Région incitera les étudiants inscrits en Bretagne à compléter leur formation supérieure par un séjour à l'étranger (études ou stage en entreprise).

La Région continuera de soutenir les étudiants dans cette démarche dans le cadre des aides existantes à savoir la bourse Télémaque (BTS et DUT) et la bourse Ulysse (bac+3 – bac +5).

- Faciliter la mobilité entrante en faveur des étudiants étrangers.

La Région propose d'inscrire, dans le futur contrat de projets Etat-Région, l'objectif d'extension des hébergements dédiés aux étudiants étrangers (y compris doctorants) par le développement de logements en cités universitaires et résidences internationales.

Par ailleurs, la Région ciblera des régions partenaires pour l'accueil d'étudiants étrangers. Elle poursuivra son action en faveur des pays en voie de développement (CPER Volet coopération décentralisée) et des pays émergents dans le cadre d'accords internationaux (cf. *Programme Arcus*).

Au titre des actions communes développées par les établissements, la Région soutiendra l'organisation de sessions linguistiques intensives en présentiel pour les étudiants étrangers au moment de leur arrivée. D'autre part, elle participe au financement de la production de modules de formation "Français langue étrangère", dans le cadre du Campus Numérique de Bretagne.

La Région engagera une réflexion globale avec les acteurs concernés sur la mise en œuvre d'une politique d'ouverture internationale et notamment sur la définition des modalités d'intervention.

- Ouvrir l'offre de formation existante en Bretagne à l'international.

L'Université de Bretagne a développé un Campus numérique, dont la particularité est la co-production par les établissements de modules de formation diplômante.

La Région participe au financement de la production de ces modules de formation qui sont en ligne. Ces formations via Internet complètent l'offre de formation des établissements bretons et concrétisent leur ouverture à l'international avec d'autres établissements comme l'Université du Québec (la TELUQ) ou encore l'Université Saint Jacques de Compostelle.

L'enjeu pour la Bretagne est d'ouvrir ces formations diplômantes aux étudiants français mais aussi étrangers et d'acquiescer une notoriété incontestable par la participation du Campus Numérique de Bretagne aux Universités Numériques Thématiques (ENVAM, CIAN).

## Fiche action n°6

### Préparer l'insertion professionnelle des étudiants

#### Objectif

Soutenir les démarches de professionnalisation des formations et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

#### Modalités

⇒ Soutenir de manière générale les **démarches de professionnalisation** des formations supérieures notamment universitaires.

La Région contribuera au renforcement des liens entre les universités, les étudiants et les entreprises.

La participation des entreprises au projet des établissements pour diffuser une meilleure information sur les compétences attendues sur le marché du travail, sera favorisée.

Des espaces de rencontres, d'application technique entre les étudiants et les entreprises pourront être développés au sein des établissements dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat (CPER) et les entreprises intéressées.

⇒ Faciliter l'**insertion professionnelle** des jeunes diplômés.

- Faciliter la recherche d'emploi des jeunes.  
La mise en place d'actions d'aide à la recherche d'emploi au sein des universités, sera facilitée.  
La Région apportera une aide à l'équipement et à l'aménagement, nécessaire à la mise en œuvre de ces actions au sein des SUIO ou des espaces dédiés au sein des établissements.

- Faciliter l'accès des jeunes à des opportunités d'emploi en lien avec leur qualification, dans le cadre du contrat de professionnalisation, notamment pour les jeunes femmes diplômées pour lesquelles les phénomènes de déqualification sont les plus marqués.

La Région, en partenariat avec l'Etat, mobilisera les professionnels dans le cadre des contrats d'objectifs.

L'accès des étudiants aux contrats de professionnalisation sera un axe prioritaire décliné dans les plans sectoriels des branches professionnelles.

## ⇒ Partie II - Les plans d'actions constitutifs de la SREF



### Plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement

⇒ Fiche 1 - L'accueil et l'information sur la formation.....	80
⇒ Fiche 2 - L'information sur les professions et les métiers.....	82
⇒ Fiche 3 - L'orientation tout au long de la vie.....	84
⇒ Fiche 4 - L'accompagnement individualisé.....	85





## Fiche action n°1

### Accueil et information sur la formation

#### Objectif

Favoriser un meilleur accès à l'information sur la formation pour tous les publics, jeunes et adultes, demandeurs d'emploi et salariés.

#### Modalités

⇒ Mise en œuvre **des Maisons de la Formation Professionnelle (MFP)**.

Pour garantir une réponse adaptée à tous les publics, la Maison de la Formation Professionnelle constitue :

- **une mise en réseau** des différents services offerts en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement, pour un meilleur accès à la formation.

Cette mise en réseau, qui s'appuie sur la compétence des structures existantes, permet d'offrir une meilleure cohérence des services rendus à l'individu/usager afin de lui permettre de construire et d'articuler son parcours professionnel tout au long de la vie.

La mise en réseau dans chaque territoire sera coordonnée par un comité de coordination locale MFP.

- La **mise en œuvre d'un premier accueil** et d'une **première information** sur la formation et la validation des acquis de l'expérience (VAE), pour tous les publics.

La Maison de la formation professionnelle réalisera, comme étape initiale, la mise en œuvre d'un premier accueil et d'une première information sur la formation et la VAE (dispositifs, modalités d'accès, aides mobilisables...) pour tous les publics, sans discrimination d'âge, de sexe ou de statut.

La délimitation et les contenus de cette première information seront définis avec les partenaires, dans le cadre du comité de liaison régional et des comités de coordination locaux.

Cette première information sera accessible dans l'ensemble des structures partenaires de la MFP,

qui seront identifiées comme **point d'accueil du réseau MFP**.

- **Une mise en relation** personnalisée auprès des services spécialisés.

La Maison de la formation professionnelle propose une mise en relation personnalisée, lorsque la personne accueillie a besoin d'un conseil ou d'un accompagnement approfondi, vers la structure spécialisée correspondant à son besoin.

L'organisation proposée repose sur le principe de "2 contacts maximum".

La mise en œuvre du volet accueil et information des MFP, se concrétisera par une labellisation des structures partenaires. La généralisation s'effectuera en 2007.

Les modalités de mise en réseau des services et de mise en relation des publics seront définies dans le cadre de convention de partenariat :

- Une convention cadre sera définie au niveau régional, avec les "têtes de réseau" partenaires (centre d'information et d'orientation, centre régional information jeunesse, direction régionale de l'ANPE, fonds de gestion du congé individuel de formation (FONGECIF), association régionale des missions locales, services d'orientation professionnelle de l'AFPA) dans le cadre du comité de liaison régional.

- Cette convention sera déclinée de manière spécifique et adaptée au niveau local, entre les différentes structures participant au dispositif MFP.

⇒ **Constitution de ressources d'information** sur les dispositifs de formation adaptés au public.

La Région proposera dans chaque structure "point d'accueil MFP" un ensemble de ressources d'information sur les dispositifs de formation, les modalités d'accès, les aides mobilisables..., à destination de l'ensemble des publics accueillis.

Ces ressources seront constituées à partir de 2006, en partenariat avec les structures partenaires, avec une expertise régionale confiée au Gip Relation Emploi-Formation (GREF).

Les ressources spécifiquement liées à l'enseignement secondaire et supérieur feront l'objet d'une expertise régionale confiée à la délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP). La Région proposera à partir 2007, des plans de formation locaux à destination des partenaires, pour l'utilisation de ces ressources.

La Région en partenariat avec l'Etat, favorisera le développement de ressources d'information sur les dispositifs de formation, à partir des outils existants :

- Le site Nadoz, développé par la DRONISEP en partenariat avec le GREF et cofinancé par l'Etat et la Région, intégrera fin 2006 un espace d'information sur les différents dispositifs de formation. Un espace dédié à la VAE a d'ores et déjà été intégré.

- Le site du GREF adaptera ses informations disponibles sur la formation afin qu'elles soient accessibles au grand public, dès 2006.

## Fiche action n°2

### L'information sur les professions et les métiers

#### Objectifs

- Développer une information qualitative et accessible tout au long de la vie sur l'ensemble du territoire breton pour permettre une découverte et une ouverture sur les professions et les métiers et favoriser l'autonomie des individus dans leurs choix professionnels.
- Favoriser la visibilité de la mixité femmes/hommes dans les métiers, les fonctions et les responsabilités.

#### Modalités

⇒ **Mise en cohérence** des différentes initiatives d'information sur les professions et les métiers.

Il s'agit d'organiser les conditions d'une meilleure information sur les métiers à l'échelle des territoires, en garantissant une organisation géographique et temporelle cohérente et une articulation avec les démarches engagées au niveau régional.

La Région propose une coordination des actions d'information sur les métiers :

- **Au niveau régional**, dans le cadre d'un comité de pilotage associant la Région, l'Etat et les Départements.  
Ce comité de pilotage régional qui sera installé fin 2006 :
  - engagera une réflexion sur les forums et salons d'information sur les formations et les métiers. Les branches professionnelles seront associées à cette démarche.  
L'Université de Bretagne participera à la réflexion spécifique menée sur les salons d'information sur les formations de l'enseignement supérieur.
  - définira une charte qualité des actions d'information sur les métiers, en partenariat avec les professionnels de l'information et de l'orientation du secondaire et du supérieur.

- **Au niveau territorial**, dans le cadre du comité de coordination local Maison de la Formation Professionnelle (MFP).  
Un plan d'actions annuel, favorisant la cohérence, la mutualisation et l'optimisation des financements, sera défini dans chaque territoire, à partir de 2007.

⇒ **Favoriser la découverte** des métiers en lien avec la réalité de l'entreprise.

L'information sur les métiers et sur l'entreprise constitue un enjeu fort pour les publics et les entreprises.

Il s'agit de renforcer le rapprochement entre le "monde éducatif" et le "monde économique".

La Région :

- mobilisera, en partenariat avec l'Etat, les partenaires sociaux et les branches professionnelles, dans le cadre des contrats d'objectifs, pour favoriser la participation des professionnels dans les actions d'information sur les métiers définies régionalement et localement.
- organisera, en partenariat avec l'Etat, les sélections régionales des "Olympiades des métiers". Les épreuves organisées en 2007, seront ouvertes au grand public pour favoriser une découverte concrète de "métiers en action" et valoriser les savoir faire des jeunes.  
Des stands d'information présents sur les lieux de compétition permettront d'informer et de communiquer plus fortement sur les métiers.
- facilitera les contacts entre les établissements de formation et les milieux professionnels, en privilégiant des relations organisées territorialement, dans le cadre du comité de coordination local MFP.  
Le réseau consulaire apportera son appui aux établissements de formation pour favoriser la connaissance de l'entreprise.

⇒ **Favoriser la visibilité de la mixité femmes/hommes** dans les métiers, les fonctions et les responsabilités.

Il s'agit de favoriser une exploration large et sans "a priori" des formations et des métiers en proposant des situations qui rendent visible et donc possible la mixité dans les métiers, les fonctions et les responsabilités.

La Région :

- privilégiera les projets qui favorisent des situations de découverte des métiers et des postes de travail qui "cassent" les représentations sexuées des métiers et des fonctions.  
Les salons, les forums, les visites en entreprise... favoriseront des démonstrations qui mettent en action des femmes et des hommes, dans l'exercice de leur métier et de leur fonction.  
Ce critère sera intégré dans la charte qualité et les cahiers des charges des actions d'information sur les métiers.
- favorisera, en partenariat avec l'Etat, l'intégration de contenus qui valorisent la mixité dans les métiers et les fonctions, dans tous les supports d'information écrits ou informatiques.  
Cette priorité sera intégrée, dans le développement du site Nadoz.

## Fiche action n°3

### L'orientation tout au long de la vie

#### Objectif

Favoriser l'orientation tout au long de la vie.

#### Modalités

⇒ Soutenir les **démarches éducatives en orientation**, au collège, au lycée et à l'université.

- Préparer les élèves à l'orientation.

Une étude régionale récente "le processus d'orientation des lycéens, apprentis et étudiants en Bretagne", conduite par le conseil économique et social régional (CESR) et une enquête "l'orientation c'est votre avenir", initiée par la commission vie lycéenne et orientation professionnelle du Conseil régional des jeunes, proposent des axes de progrès et des pistes de réflexion sur la problématique de l'orientation.

Un groupe de travail associant la Région, l'Etat, les Départements et les professionnels de l'orientation, engagera une réflexion, dès 2006, sur cette thématique afin de définir des préconisations et des actions à conduire à partir de 2007.

- Inscrire les actions d'information sur les métiers dans une démarche éducative en orientation. L'information sur les métiers pour participer à l'élargissement des possibles en matière d'orientation, doit s'inscrire dans un processus d'éducation au choix.

Le comité de pilotage régional chargé de la coordination des actions d'information sur les métiers prendra en compte les préconisations formulées par le groupe de travail "Orientation".

- Conforter le site NADOZ.

Ce site intègrera à partir de 2007 des liens directs avec les établissements d'enseignement supérieur afin de proposer une information sur l'ensemble des formations du supérieur. Une convention avec l'Université de Bretagne définira les modalités de ce partenariat.

⇒ Privilégier un accès facilité au travail **d'orientation tout au long de la vie**.

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il s'agit de créer les conditions d'accès, pour tous, à des démarches d'orientation, qui permettent de sécuriser l'entrée en formation qualifiante, par le biais d'un travail préalable d'évaluation et de construction du projet.

La Région ouvrira plus largement les **prestations d'orientation professionnelle** de son dispositif pré qualifiant, à partir de 2007 :

- L'accès des **adultes demandeurs d'emploi** sera renforcé. (Cf. "PRDFP - plan de développement de la pré qualification")

- L'accès des **jeunes en échec scolaire** sera facilité.

Des passerelles entre les dispositifs Mission Générale d'Insertion (MGI)-Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC) et le dispositif pré qualifiant de la Région seront mises en place pour permettre l'accès des jeunes sortis du système scolaire depuis moins d'un an.

Le retour de ces jeunes en formation initiale temps plein sera favorisé. L'organisation de ces passerelles s'appuiera sur une convention de partenariat entre le Conseil régional et le Rectorat. (Cf. "schéma des collèges et des lycées" et "PRDFP - plan de développement de la pré qualification")

⇒ Accompagner les orientations "**non traditionnelles**".

Le soutien des femmes qui veulent évoluer dans des métiers traditionnellement masculins et des hommes dans des métiers majoritairement féminins suppose un accompagnement spécifique, de l'émergence du besoin à l'intégration réussie dans le milieu professionnel.

La Région intègrera des objectifs d'accompagnement spécifique de ces publics, dans les cahiers des charges de ses dispositifs pré qualifiants et dans les cahiers des charges des formations en apprentissage. Une disposition analogue sera introduite dans les conventions avec les structures d'accueil, en 2007.

## Fiche action n°4

### L'accompagnement individualisé

#### Objectif

Garantir à toute personne en démarche de formation un accompagnement par un référent, chargé de la coordination des différentes phases nécessaires à la réalisation de son projet.

#### Modalités

Dans le cadre de la démarche Maison de la Formation Professionnelle (MFP), dès le premier contact avec l'un des points d'accueil du réseau MFP, une mise en relation individualisée est proposée, lorsque la personne accueillie a besoin d'un conseil ou d'un accompagnement, vers la structure spécialisée correspondant à son besoin.

La Région proposera aux structures partenaires de la MFP mettant en œuvre un service d'accompagnement et de prescription vers les dispositifs de formation de la Région, de définir en partenariat, une charte qualité sur les modalités de prescription et d'accompagnement d'un projet de formation.

Pour les jeunes, la Région contractualisera avec les missions locales pour organiser ces modalités.

⇒ Proposer un **accompagnement individualisé**.

- Mettre en œuvre l'accompagnement dans le cadre d'une démarche contractuelle.

L'accompagnement réalisé par un référent, sera initié par un diagnostic formation qui identifiera les besoins et intégrera le projet du demandeur. Cet accompagnement sera mis en œuvre dans le cadre d'une contractualisation par un plan d'action identifiant les objectifs à atteindre, les séquençements et les modalités d'évaluation du parcours.

- Créer les conditions d'accès et de réussite d'un parcours de formation.

Le niveau, la durée et le type d'accompagnement à produire pour atteindre l'objectif repéré,

seront définis avec le demandeur et négociés avec les organismes de formation.

Un effort tout particulier devra être produit à destination des publics les moins autonomes afin de définir des modalités leur permettant de participer réellement à l'élaboration de leur projet de formation personnalisé.

Le référent relaiera les demandes d'aides sociales en réponse aux problèmes dits "périphériques" susceptibles d'impacter la formation.

- Rechercher un niveau de qualification adapté.

La **prescription vers des parcours qualifiants** sera privilégiée.

La formation prescrite et validée par le demandeur, devra viser prioritairement à élever le niveau de sa qualification et à favoriser son insertion dans l'emploi durable sur son espace professionnel et géographique, dans un délai négocié.

- Organiser des temps et des espaces de rencontre pendant la durée de la formation.

Ces temps organisés selon un rythme et des modalités définies, en individuel ou en collectif, permettent de réajuster le projet en cours, ou chacun, référent, usager et formateur peuvent échanger pour renforcer la cohérence du projet.

⇒ Promouvoir et maintenir une éthique professionnelle partagée.

L'accompagnement individualisé doit reposer sur le principe d'une relation contractuelle, où le référent s'engage à définir avec l'usager les modalités de communication des informations et documents le concernant, aux partenaires extérieurs et à lui laisser un libre accès à son dossier personnel.

Ce contrat doit en outre préciser les modalités de fin d'accompagnement et de changement de référent.

⇒ Mieux repérer et **aller au devant des publics les plus fragiles.**

- Diversifier les réseaux chargés de repérer et d'accompagner les publics fragiles pour optimiser l'action publique.

La Région recherchera une ouverture vers les milieux associatifs et une articulation avec les services sociaux relevant des Départements.

- Mener une action dans le cadre du réseau des missions locales pour "aller vers le public" sans solution ou ne recherchant plus ou pas de réponse adaptée à ces difficultés.

Dans ce cadre, la Région contractualisera avec chacune des missions locales.

## ⇒ Partie II - Les plans d'actions constitutifs de la SREF



### Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait

⇒ Fiche 1 - La Région engagée .....	89
⇒ Fiche 2 - Diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société .....	91
⇒ Fiche 3 - Diffuser une culture de l'égalité femmes - hommes auprès des acteurs de la formation et du monde économique .....	93
⇒ Fiche 4 - Agir contre les discriminations pour favoriser l'égalité professionnelle .....	94
⇒ Fiche 5 - Agir contre les violences et prévenir les comportements sexistes .....	95



## Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait

En créant une délégation à "l'égalité professionnelle et à la qualité de l'emploi", la Région Bretagne a marqué sa volonté de mettre en place une politique innovante en direction des femmes et des hommes qui vivent, se forment et travaillent sur ce territoire breton.

Toutes les compétences politiques du Conseil régional sont ainsi sollicitées pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette préoccupation régionale s'est déjà traduite en actes. Par la mise en place du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne en mars 2005 et de ses trois ateliers, par l'organisation de la 1<sup>ère</sup> Biennale de l'égalité Femmes/Hommes en février 2006, la Région s'engage dans une politique qui ré-interroge l'ensemble des domaines de la vie. Loin d'être une affaire de spécialistes, l'égalité nous concerne toutes et tous. C'est à ce titre que l'institution, dans sa propre organisation interne, s'est elle-même engagée dans cette démarche.

Par ce plan d'actions "Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait", le Conseil régional souhaite réaffirmer cette volonté dans toutes ses dimensions et l'inscrire sur la durée. Les publics et l'ensemble des acteurs de la formation et du monde économique sont sollicités. Le Conseil régional, par la mise en place d'outils, par la définition d'actions précises, veut contribuer au débat tout en se mettant à la disposition de toutes et tous.

### Fiche action n°1

#### La Région engagée

##### Objectifs

Assurer l'égalité professionnelle femmes - hommes dans l'organisation de la Région et lutter contre les autres formes de discrimination.

##### Modalités

⇒ Favoriser la parité dans les instances de décision et dans l'organisation.

La Bretagne figure en-tête des régions respectant la parité, selon l'Observatoire National de la Parité.

Elle dispose d'un exécutif respectant la parité femme - homme.

Les vice-présidentes bénéficient de délégations dans des secteurs clefs du Contrat pour la Bretagne (Politique territoriale, Culture, Agenda 21, Agriculture, Mer, Tourisme, Patrimoine, Qualité de l'Emploi...).

La Région applique le principe de parité dans son administration interne, et dans les instances de concertation avec le Personnel. Ainsi, les comités techniques paritaires et les commissions administratives paritaires accueillent des représentantes et représentants de l'administration en nombre égal.

Dans l'organisation, la Région s'est fixée comme objectif d'atteindre l'égalité et la parité femmes - hommes sur les postes de management.

⇒ Favoriser l'égalité par le recrutement.

Certains métiers de la Région Bretagne sont fortement sexués notamment celui des secrétaires - gestionnaires dans les services administratifs (98 % de femmes) ou ceux des agents techniques et ouvriers de service dans les lycées (85 % d'hommes dans le corps de maîtrise, 80 % de femmes dans le corps sans qualification).

La Région :

- mettra en place une **analyse précise sexuée** de la situation de l'administration régionale et des enjeux spécifiques de son administration, afin de dégager des axes de progrès.

Le bilan social sera enrichi de nouveaux ratios sexués, choisis avec pertinence sur la base des métiers, pour mesurer l'état d'avancement de ce chantier.

- encouragera les mesures visant un **accès égalitaire aux métiers**, en :

- favorisant la formation continue nécessaire à l'évolution de carrière : restauration collective - installations électriques, sanitaires et thermiques... pour les agents TOS sans qualification technique dans les lycées,

- favorisant la formation d'un agent souhaitant s'orienter vers un métier sexué dans lequel il/elle sera minoritaire, à grade équivalent,

- communiquant sur les métiers de la Région et les voies d'accès à ces métiers auprès de publics cibles : sensibilisation des garçons aux métiers de la gestion et du secrétariat, des filles aux métiers qualifiés en établissement scolaire,

- mettant en œuvre des mesures d'accompagnement pour les agents d'un sexe minoritaire dans un métier très sexué : configuration des locaux, notamment sanitaires ; sensibilisation des équipes de travail d'accueil ; adaptation du poste de travail...,

- améliorant les conditions de travail pour permettre à tous d'occuper tous types de métiers.

- composant des jurys de recrutement mixtes et, le plus souvent possible, paritaires.

⇒ Améliorer l'organisation du temps de travail et les conditions de travail pour lutter contre les discriminations.

- La Région sensibilisera les agents sur **les modalités existantes** d'aménagement du temps de travail pour favoriser l'égalité femmes - hommes :

- le temps partiel, et en particulier pour les hommes,
- les horaires variables,
- les modes de transports alternatifs à l'usage de l'automobile, notamment les transports en commun et le co-voiturage, dans le cadre du plan de déplacement "Plinder" mis en place en 2005. Ces formules permettent de diminuer le coût des trajets domicile -travail qui peut être un obstacle majeur à l'accès à l'emploi des femmes,
- les aides financières à la garde d'enfants qui ont été enrichies depuis 2004.

- La Région mettra en place un **groupe de travail composé d'agents** pour qu'elles et ils s'expriment sur les besoins.

En 2006, ce groupe de travail mènera une réflexion sur :

- les freins à l'accès à l'emploi ou à la progression de carrière se posant à l'un ou l'autre sexe,
- les dispositions mises en place pour favoriser la garde d'enfants, depuis deux ans,
- le développement de services à la personne sur le site de travail.

- La Région mettra en œuvre en 2006, une **Charte des relations de travail** pour prévenir les situations de souffrance au travail, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel.

**Une commission** d'analyse des situations de souffrance au travail sera constituée.

⇒ Lutter contre les **autres formes de discrimination**.

- Promouvoir **l'égalité** des recrutements et des carrières.

La Région prendra des dispositions relatives à la lutte contre les discriminations raciales ou sociales. Elle encouragera la diversité des recrutements, par la formation et la sensibilisation de publics cibles à ses métiers et à leurs voies d'accès.

## Fiche action n°2

### Diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société

#### Objectif

La Région a fait de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de formation une de ses priorités.

L'objectif est de diffuser une culture de l'égalité au sein de la société. Cet objectif est transversal et concerne tous les stades de la vie. L'éducation et la formation participent aux fondements de cette démarche.

#### Modalités

⇒ **Produire et diffuser** de la connaissance en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes eu égard à l'emploi et à la formation.

Il s'agit, en conformité avec la loi, de systématiser l'usage des indicateurs sexués chez les producteurs d'information et d'observation, de lancer des études sur ce champ et de capitaliser l'information existante.

Le développement d'une base de données régionales sexuées sur l'emploi et la formation, tous dispositifs confondus et la production d'informations sur le champ de l'égalité professionnelle seront inscrites dans le programme d'activités du GIP relation emploi-formation (GREF) à partir de 2006.

Des premiers éléments seront présentés lors de la biennale de l'égalité d'octobre 2007.

Toutes données concernant les services du Conseil régional de Bretagne seront dorénavant sexuées dans le cadre de la présentation des bilans sociaux.

⇒ Créer des lieux **de débat, ouverts au grand public** et encourager les initiatives pour pratiquer l'égalité autour d'échanges, de mutualisations et d'innovations.

La Région Bretagne a installé le **Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes** en Bretagne en mars 2005. Cette nouvelle instance

de concertation et de coordination valorise l'activité des associations, mutualise les expériences et encourage la réflexion collective. Elle est également force de proposition pour la mise en œuvre de politiques à promouvoir en faveur de l'égalité.

L'organisation de **Biennales de l'égalité femmes/hommes**, à l'initiative de la Région, est l'occasion de rendre visible le principe de l'égalité en :

- valorisant l'activité des associations et des organisations qui s'investissent en matière d'égalité depuis des années,
- favorisant les échanges et en aidant à la proposition d'actions qui alimenteront le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne et les politiques du Conseil régional.

⇒ **Mobiliser** les lieux et instances de **concertation**.

L'éducation à la culture de l'égalité passe par une diffusion généralisée dans les instances de concertation.

La Région applique, depuis 2004, la parité dans les instances qui relèvent directement de sa compétence :

- l'assemblée régionale et son exécutif ont une composition paritaire depuis avril 2004. La Bretagne est la première région française à observer la parité dans son exécutif.
- le Conseil régional des jeunes qui rassemble les jeunes lycéens en formations générales et professionnelles ainsi que les apprentis a, lui aussi, une composition paritaire depuis 2005.

La Région poursuivra son implication en :

- favorisant sa représentation paritaire dans les instances où elle siège.
- mobilisant, sur les questions d'égalité :
  - Le Conseil Economique et Social Régional,
  - Le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

- Les comités de coordination des Maisons de la Formation Professionnelle,
- Les responsables d'établissements d'enseignement et de formation continue.

Et plus généralement, toutes instances où sont débattues des questions de formation.

- intégrant cette problématique dans les contrats d'objectifs signés avec les branches professionnelles auxquels seront associés les partenaires sociaux.

⇒ **Mieux articuler** les temps de vie personnelle, professionnelle et citoyenne.

Cette articulation qui participe à une meilleure qualité de l'emploi pour les femmes et les hommes, nécessite de mieux appréhender l'ampleur des questions "périphériques" (transport, gardes d'enfants, logement) dans l'accès et le maintien dans l'emploi et la formation.

La Région produira pour la biennale de l'égalité d'octobre 2007, une synthèse des différentes études et expérimentations menées sur ce sujet.

### Fiche action n°3

## Diffuser une culture de l'égalité femmes-hommes auprès des acteurs de la formation et du monde économique

#### Objectifs

- Agir avec les établissements d'enseignement et de formation et les structures d'accueil :
  - pour favoriser l'égalité femmes/hommes dans leurs organisations (responsabilité, salaires, accès aux promotions...),
  - pour diffuser l'égalité auprès des publics accueillis dans les dispositifs de formation, d'orientation et d'accompagnement.
- Agir avec les entreprises et les partenaires sociaux pour une meilleure prise en compte de l'égalité dans l'emploi.

#### Modalités

##### 1 - Etablissements d'enseignement et de formation et structures d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement (AIOA)

⇒ Favoriser **l'égalité femmes-hommes dans les établissements d'enseignement, les organismes de formation continue, les centres de formation des apprentis et les structures d'accueil.**

Des actions d'appui conseil aux organismes, s'engageant dans une démarche d'égalité professionnelle au sein de leurs organisations, seront aidées par la Région qui capitalisera et communiquera sur les bonnes pratiques.

⇒ Favoriser la **diffusion de l'égalité auprès des publics accueillis.**

La Région :

- intégrera des objectifs de sensibilisation des publics accueillis à l'égalité dans les cahiers des charges de ses dispositifs de formation. Cet élément rentrera dans l'appréciation de la proposition.

Une disposition analogue sera introduite dans les conventions avec les structures d'accueil à partir de 2007.

- demandera aux organismes de formation et aux structures d'accueil et d'accompagnement financés par la Région, la fourniture de données sexuées.
- proposera, en concertation avec l'Etat, un plan de formation régional sur l'égalité à destination des enseignants, des formateurs et des conseillers chargés de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement.
- facilitera la capitalisation et la mise à disposition d'outils d'information et d'orientation visant à promouvoir l'égalité professionnelle.

⇒ Favoriser la **diffusion des actions allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'égalité et de la prévention des violences** et de toutes les formes de discrimination dans les établissements d'enseignement.

- Les objectifs de la charte Karta Bretagne prendront mieux en compte cet objectif.
- L'Etat et la Région mobiliseront des actions dans le cadre de la **déclinaison régionale de la convention interministérielle du 25 février 2000** pour "la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif" signée le 8 mars 2005 en Région Bretagne. Cet effort sera poursuivi dans le cadre de la nouvelle convention interministérielle 2006-2011.

⇒ Développer la recherche sur le champ de l'égalité.

La Région initiera des études et/ou accompagnera des bourses de recherche dans le cadre d'une convention de partenariat "pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne" avec l'Université de Rennes 2. Cette convention sera soumise à l'Assemblée en 2006.

## 2 - Acteurs économiques

### ⇒ Encourager toute initiative pour la qualité de l'emploi et l'égalité professionnelle.

Dans le cadre du Schéma régional de développement économique et d'une charte relative au développement de l'égalité professionnelle dans les entreprises bretonnes, la Région agira pour :

- Faire émerger les questions relatives à l'égalité professionnelle au sein de chaque entreprise bénéficiant d'une aide économique régionale. Cette stimulation du dialogue social contribuera à lutter contre les inégalités constatées.
- Généraliser la prise en compte d'objectifs d'égalité en introduisant sous forme de critères ou de clauses dans les dispositifs ou procédures contractuelles initiés ou associant la Région, notamment dans toutes les actions collectives organisées pour les entreprises.

- Sensibiliser les partenaires régionaux et les relais d'information à la prise en compte des principes d'égalité dans l'élaboration des projets d'entreprises.

La nouvelle génération des contrats d'objectifs "emploi formation", négociés entre l'Etat, la Région et les branches professionnelles, initiée en 2006, et qui se généralisera en 2007, prendra en compte l'égalité professionnelle.

### ⇒ Favoriser la mixité dans l'accès à l'apprentissage.

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat le 27 juillet, la Région s'est engagée à moduler, dès 2006, les primes versées aux employeurs pour favoriser la mixité dans les métiers.

Un groupe de travail sera constitué avec les partenaires sociaux pour évaluer les effets de cette nouvelle disposition et proposer, le cas échéant, des évolutions.

## Fiche action n°4

### Agir contre les discriminations pour favoriser l'égalité professionnelle

#### Objectif

Il s'agit de repérer les discriminations à caractère raciste, homophobes et relatives au handicap.

#### Modalités

##### ⇒ En matière de lutte contre les discriminations à caractère raciste.

La Région participera au groupe de travail mis en place par la commission régionale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (CRILD).

##### ⇒ En matière de lutte contre l'homophobie au travail.

La Région mènera une étude en 2006 sur les "réalités de l'homophobie au travail en Bretagne" poursuivant ainsi la réflexion engagée sur le repérage de pistes d'action, dans le cadre du groupe de travail "homophobie au travail" qu'elle a mis en place en 2005.

##### ⇒ En matière de handicap.

La Région proposera, dans le cadre de la convention Etat-Région-Agefiph (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), une adaptation de la politique régionale de formation des personnes handicapées dans le cadre de dispositifs de droit commun.

## Fiche action n°5

### Agir contre les violences et prévenir les comportements sexistes

#### Objectifs

Les violences envers les femmes constituent un fait social qui concerne tous les milieux sociaux et culturels et toutes les tranches d'âge.

En France, près d'1 femme sur 10 est victime de violences conjugales, soit deux millions chaque année, six femmes en meurent chaque mois. Ce sont les 20-24 ans qui en sont les premières victimes.

L'éducation et la formation ont des rôles à jouer pour modifier les représentations stéréotypées, pour échapper au cantonnement des femmes et des hommes à des rôles et à un positionnement sexué dans la société.

Les violences faites aux femmes ont ceci de commun qu'elles reposent sur une discrimination fondée sur le genre.

La Région Bretagne a marqué sa préoccupation sur ce phénomène et affirme la nécessité d'une prise de conscience politique et d'une responsabilité publique en la matière.

#### Modalités

##### ⇒ Poursuivre et amplifier les actions engagées.

- Poursuivre l'activité de l'atelier "Lutte contre les violences faites aux femmes" du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, en :

- adaptant sa composition,
- disposant de données et de connaissances sur les réalités des violences faites aux femmes en région Bretagne.

- Poursuivre la **déclinaison régionale de la convention interministérielle du 25 février 2000** pour "la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif" signée le 8 mars 2005 en Région Bretagne qui met l'accent sur la prévention des violences et des comportements sexistes.

- Développer et mettre en valeur les actions conduites dans le cadre de la charte **Karta Bretagne**.

Cette charte proposée aux établissements scolaires, prend en compte au titre de la santé et de la qualité de la vie, les actions relatives aux situations et actes de violence.

- Aider les associations concernées par ce problème dans le cadre de la formation des bénévoles.

##### ⇒ Initier de nouvelles actions.

- Réaliser une étude sur les violences.

Une étude sera lancée en 2006. Cette étude permettra de mieux identifier la réalité des violences faites aux femmes en Bretagne, de donner la parole au(x) public(s) et aux associations, et de faire des propositions qui seront présentées à la prochaine biennale de l'égalité d'octobre 2007.

- Sensibiliser **les enseignants et les formateurs**.

La Région engagera, en concertation avec l'Etat, une démarche de sensibilisation accrue en direction de l'ensemble des enseignants et formateurs sur cette question.

Le plan de formation régional sur l'égalité à destination des enseignants, des formateurs et des conseillers chargés de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement (cf. *fiche action 2*), intégrera une information ciblée sur cette problématique.

Une action spécifique dans le cadre des formations sanitaires et sociales sera proposée.

- Sensibiliser **l'ensemble des acteurs de la société**, dans les lieux de débat créés par la Région.

Cette sensibilisation participe à lever le tabou et permet d'exprimer une solidarité vis-à-vis des femmes victimes.



## **Développer une politique de solidarité**

- ⇒ Fiche 1 - Participer à une offre de service en matière de logement..... 99
- ⇒ Fiche 2 - Développer des outils de prévention en matière de santé..... 99



## Développer une politique de solidarité

L'accès à la formation et à l'emploi, voire le maintien dans une de ces activités, est de plus en plus impacté par les questions dites "périphériques" que sont la restauration, la santé, le logement, le transport.

Ces questions peuvent devenir centrales pour des personnes qui contraignent leurs choix en matière de formation et d'emploi par rapport à ces problématiques.

Ces constats conduisent la Région Bretagne à développer une politique de solidarité afin de favoriser l'accès de toutes et de tous à la formation.

Cet objectif de solidarité s'inscrit dans la démarche globale de la stratégie régionale emploi formation. A ce titre, de nombreuses mesures ont été prises afin de faciliter l'accès à la formation pour ceux qui en sont le plus éloigné :

- financement d'une aide à la restauration pour les stagiaires en formation dans le cadre des dispositifs de la Région,
- gratuité de la formation initiale d'aide-soignant,
- développement des moyens pour faciliter la mobilité.

Un effort particulier doit être effectué pour accompagner les publics les plus fragiles dans des parcours de formation et d'accès à l'emploi. Un accompagnement individualisé est préconisé dans le cadre du plan de développement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement.

### Fiche action n°1

#### Participer à une offre de service en matière de logement

##### Objectif

Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs sur la problématique du logement temporaire afin de faciliter l'accès au logement des jeunes, stagiaires, apprentis, étudiants, travailleurs mobiles et saisonniers.

##### Modalités

Un rapport sur le logement des jeunes et des travailleurs mobiles sera présenté en session plénière en octobre 2006. Des premières modalités sont envisagées :

- ⇒ Faciliter et regrouper l'information concernant les logements disponibles pour les jeunes et les adultes en formation, sur l'ensemble du territoire breton.

⇒ Améliorer l'offre de logements pour ces publics par une mise en relation des locataires et des propriétaires et promouvoir la gestion locative par des associations partenaires.

⇒ Valoriser les pratiques existantes et les actions menées en matière de médiation et de gestion locative pour faciliter l'accès au logement et la mobilité de ces publics.

⇒ Soutenir les projets innovants qui prennent en compte les contraintes des différents publics.

⇒ Soutenir les diagnostics par territoire sur l'offre et la demande en logements temporaires afin d'optimiser l'utilisation du parc existant.

### Fiche action n°2

#### Développer des outils de prévention en matière de santé

##### Objectif

Fin 2005, la Bretagne s'est dotée d'un nouveau programme sur l'éducation à la santé et la promotion de la santé publique.

L'objectif est de développer des outils de prévention en matière de santé vers les jeunes.

##### Modalités

- ⇒ Promouvoir des **programmes de santé** adaptés aux thématiques prioritaires de la Région que sont la **prévention des conduites addictives et des conduites à risque**, dont la lutte contre le suicide.

La Région, dans le cadre d'un appel à projet avec l'Etat et l'Union régionale des Caisses d'assurance maladie (URCAM), finance les actions relevant de ces priorités.

⇒ Faciliter des **démarches participatives de mise en réseau** des acteurs de la santé au niveau local, avec l'appui d'animateurs territoriaux de santé. La Région cofinance, avec l'Etat et les pays ou Collectivités locales, les postes animateurs territoriaux de santé.

⇒ Proposer des réponses adaptées **aux publics les plus en difficulté accédant à la formation** en :

- sensibilisant les professionnels de structures d'accueil et d'information sur les problématiques de santé en vue d'améliorer le repérage des difficultés et l'orientation vers des structures plus spécialisées,
- favorisant une meilleure prise en compte par les Missions Locales des problèmes de santé des jeunes,
- développant sur les territoires des lieux d'accueil et d'écoute plus spécialisés sur les conduites à risque.

## **Contribuer à l'emploi de qualité et à la dynamique des entreprises pour le développement durable du territoire**

⇒ Fiche 1 - Outils d'observation et de concertation communs aux politiques économiques et de formation.....	103
⇒ Fiche 2 - Formation des salariés .....	104
⇒ Fiche 3 - Accompagnement des mutations économiques .....	105
⇒ Fiche 4 - La formation au service de la création et de la reprise d'entreprises.....	106
⇒ Fiche 5 - Soutien à l'essor de l'économie sociale et solidaire.....	107



## Contribuer à l'emploi de qualité et à la dynamique des entreprises pour le développement durable du territoire

La Région doit assurer un rôle stratégique en faveur du développement durable et de l'emploi.

Ses actions s'appuient sur la recherche d'un développement durable conciliant efficacité économique et progrès social et humain pour les femmes et les hommes, en préservant les chances de développement pour les générations futures.

La préoccupation régionale implique la mise en valeur d'un modèle qui accorde toute sa place aux enjeux de la compétitivité, à l'emploi et à la qualité du travail et à l'aménagement équilibré du territoire breton.

L'élaboration en cours du schéma régional de développement économique qui constituera le cadre de référence de la stratégie régionale en matière économique, permettra de conforter la cohérence des actions de la Région et des partenaires.

La création de l'agence régionale de développement économique s'inscrit dans cette démarche dynamique et va participer dans ses domaines de compétences à la mise en œuvre des actions favorisant la transversalité indispensable à l'efficacité de la politique économique.

Le schéma régional de développement économique, identifie parmi les grands enjeux pour les années à venir, celui du développement de l'emploi qualifié au sein de l'économie bretonne, à tous les niveaux (du niveau V au niveau supérieur). En effet, la Bretagne se caractérise par un décalage entre un système d'éducation et de formation performant et un système d'emploi marqué par le poids des emplois non qualifiés (un sur quatre), un taux d'encadrement très réduit (- de 5 % pour les secteurs structurants de la Région) et le faible recours à la formation continue pour les salariés, qui s'explique par la nature du tissu économique. (cf. étude du Conseil économique et social régional).

Le développement de l'emploi qualifié est donc un défi à relever, en particulier pour les jeunes et les femmes ; ces dernières subissent plus fortement que les hommes des phénomènes de déqualification en restant en Bretagne.

L'éducation et la formation peuvent contribuer à différents niveaux au développement de l'emploi de qualité en Bretagne et constituent un élément d'attractivité pour les entreprises.

L'ensemble de ces orientations nécessite de travailler étroitement avec les branches professionnelles, les partenaires sociaux et les entreprises.

### Fiche action n°1

## Outils d'observation et de concertation communs aux politiques économiques et de formation

### Objectif

Développer une prospective et des outils de concertation communs aux politiques économiques et de formation.

### Modalités

⇒ Recourir à la prospective en matière de filière.

Le recours à la prospective en matière de filières est une nécessité pour anticiper l'évolution de l'emploi en Bretagne afin d'organiser un accompagnement pertinent en matière de formation. L'observation en matière de relation emploi-formation doit être fortement croisée avec l'observation économique et sociale.

Il s'agit de mieux appréhender la réalité de l'emploi du point de vue quantitatif et qualitatif :

Quels sont les secteurs en forte mutation ? Où se situent les plus forts gisements d'emploi ? Quels sont les métiers en plus forte évolution ? Quelles sont les prévisions réalistes pour l'économie résidentielle ? Quelles sont les qualifications visées ? Quelles sont les conditions de travail afférentes ?

La Région propose de construire ce travail de veille et d'anticipation, collectivement avec l'ensemble de ces partenaires investis dans le champ économique et social, dans le but de dépasser les difficultés récurrentes d'anticipation des besoins d'emplois et de formation, de gestion des âges et des départs en retraite, qui restent gérés pour l'essentiel dans le cadre des grands groupes.

La Région, en partenariat avec l'Etat, accompagnera les fonctions d'observation au niveau régional et territorial, qui développeront :

- une complémentarité sur les champs économique-emploi-formation,
- une démarche prospective,
- une animation des partenaires sur les questions économique-emploi-formation.

L'agence régionale de développement économique (ARDE) devra apporter sa contribution à cet objectif. Par ailleurs, le contrat de projet 2007-2013, pourra être mobilisé.

⇒ Développer une **action concertée** entre les politiques de développement **durable et de formation**.

Cette concertation doit être menée avec l'implication des partenaires sociaux.

Dans un contexte où les marchés et les filières économiques se renouvellent rapidement (2-3 ans), où l'approche fonctionnelle par postes de travail en entreprise est porteuse de déqualification, une discussion autour des métiers et des qualifications est à privilégier.

Il s'agit de mobiliser les leviers d'action pertinents et efficaces : plan d'action concerté avec l'ensemble des acteurs concernés, prise en compte des acteurs publics, et des stratégies locales.

La Région, en partenariat avec l'Etat, mobilisera :

- les contrats d'objectifs qui doivent être au service des politiques économiques et de formation,
- les contrats de filières, tels que les définira le schéma régional du développement économique (SRDE), qui doivent permettre d'identifier les axes stratégiques de leur développement et définir les moyens d'accompagnement.

La démarche d'accompagnement des projets des entreprises sera la règle des interventions de la Région en la matière.

## Fiche action n°2

### Formation des salariés

#### Objectifs

Augmenter le recours à la formation pour les salariés.

La formation tout au long de la vie doit se traduire pour chaque salarié par un droit à se former qui soit effectif. Le recours à la formation professionnelle continue en entreprise reste encore réservé, de fait, à un type de publics (cadres, hommes, qualifiés). Un égal accès à la formation est à rechercher en amenant davantage à la formation les ouvriers, employés, femmes, personnes non qualifiées, travailleurs à temps partiels ou à horaires décalés, les responsables et les salariés des petites entreprises.

#### Modalités

⇒ Favoriser des **réponses de proximité et la coopération interentreprises**, en matière de formation des salariés.

- mutualiser les besoins en formation d'entreprises de différents secteurs d'un territoire, pour arriver à des masses critiques permettant l'organisation de réponses locales en matière de formation.

La Région favorisera l'identification des besoins des entreprises d'un même territoire, dans le cadre du comité de coordination local des Maisons de la formation professionnelle.

- favoriser la coopération inter entreprises.  
Le schéma régional du développement économique (SRDE) se donnera comme objectif de soutenir le développement de réseaux locaux d'entreprise.  
Dans ce cadre, la formation peut jouer un rôle dans la coopération inter entreprises comme un facteur de rapprochement: échanges de savoir faire mais aussi identification des besoins de qualification, rapprochement formation métiers, organisation de partenariat avec les systèmes de formation.

⇒ Soutenir la formation des seniors.

Une réflexion sur **l'accès renforcé au bilan des compétences** et son **adaptation** à la problématique des salariés de plus de 45 ans travaillant dans des secteurs fragiles sera engagée par la Région avec les partenaires sociaux, à partir de 2007.

⇒ Valoriser les démarches de formation de type "recherche action" telles qu'elles peuvent être développées par le collège coopératif en Bretagne, et qui s'appuient sur la prise en compte de l'ensemble des acquis de l'individu, dont ses acquis sociaux.

## Fiche action n°3

### Accompagner les mutations économiques

#### Objectif

Accompagner les salariés en entreprise lors de mutations économiques.

#### Modalités

L'accompagnement des salariés doit se construire dans le cadre d'une action concertée entre les partenaires sociaux, l'Etat et les collectivités locales en réaffirmant les responsabilités de chacun et en trouvant les articulations pertinentes.

Dans ce cadre, la Région interviendra au titre de sa mission de formation qualifiante.

⇒ Développer une veille et une prospective en matière économique-emploi-formation.  
(cf. fiche action n°1, "outils d'observation et de concertation communs")

⇒ Développer les compétences tout au long de la vie.

- Développer les compétences et les savoirs transversaux pour une mobilité professionnelle tout au long de sa vie. L'obtention d'une qualification reste une garantie d'accès à l'emploi qualifié pour les publics et présente une ressource de développement pour les entreprises.  
(Cf. "Plan régional de développement des formations professionnelles")

- Développer la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les entreprises seront incitées à intégrer la VAE dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et à en faire un outil de prévention de l'obsolescence des compétences et de lutte contre le chômage.

La Région en partenariat avec l'Etat mobilisera les branches professionnelles, dans le cadre des contrats d'objectifs.

(cf. "plan de développement de la formation continue professionnelle qualifiante", fiche 5 "développer l'accès à la validation des acquis de l'expérience")

⇒ Accompagner les salariés en situation de reconversion.

L'accès aux bilans des compétences et le recours à la formation qualifiante pour les salariés de niveau infra V en voie de subir une reconversion ou dans des entreprises en difficulté, seront développés.

En complémentarité avec l'Etat qui assure une responsabilité de premier ordre sur ce champ, la Région ouvrira ses programmes de formation qualifiante aux salariés en reconversion, sans prise en charge de la rémunération par la Région.

L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques devra être un axe structurant **du contrat de projet 2007-2013**.

**L'articulation des politiques économiques et de formation**, en matière de **mutation économique**, sera précisée **dans le schéma régional du développement économique (SRDE)**.

**Un avenant à la stratégie régionale emploi-formation** déclinera plus précisément les **fonctions d'accompagnement et de formation** à mettre en œuvre.

## Fiche action n°4

### La formation au service de la création et de la reprise d'entreprises

#### Objectif

Favoriser la création et la reprise d'entreprise.

#### Modalités

Le développement de l'emploi qualifié sera privilégié par la création d'entreprises dont le développement est un enjeu fort pour le développement durable.

En bonne place par rapport à la moyenne nationale en terme de création d'entreprise, la Bretagne perd néanmoins des entreprises dans le secteur industriel et artisanal.

Par ailleurs, la reprise et la transmission d'entreprises apparaissent comme des enjeux de moyen terme fondamentaux pour la Région.

La formation peut intervenir dans un processus de création d'entreprise soit par le biais d'opérateurs locaux, soit directement auprès des créateurs d'entreprises.

Dans ce cadre, une réflexion sera conduite sur les différents opérateurs que la Région accompagne.

**L'articulation des politiques économiques et de formation, en matière de création et de reprise d'entreprise, sera précisée dans le schéma régional du développement économique (SRDE).**

**Un avenant à la stratégie régionale emploi-formation déclinera plus précisément les fonctions d'accompagnement et de formation à mettre en œuvre.**

En 2006, un contrat d'objectifs "Très Petites Entreprises" est élaboré et traitera des problématiques de création, de développement et de transmission d'entreprises.

Des pistes d'action ont pu être identifiées :

- mettre en place une formation auprès des cédants et des repreneurs,
- valoriser l'apprentissage comme un mode d'accès à la reprise d'entreprise,  
(cf. contrat d'objectifs et de moyens "apprentissage")
- aider les femmes à la création d'entreprises.

## Fiche action n°5

### Soutien à l'essor de l'économie sociale et solidaire

#### Objectif

Accompagner l'économie sociale et solidaire dans sa consolidation et son développement.

#### Modalités

La Région accompagne l'économie sociale et solidaire dans sa consolidation et son développement.

L'économie sociale et solidaire a toujours été au cœur du développement de la région. Elle représente, aujourd'hui, 14 % de l'économie privée et semi-publique bretonne et un emploi breton sur huit.

On dénombre 19 950 structures appartenant à ce domaine dont :

- ⇒ 13 565 associations 1901, dont 8 093 employeuses de 49 645 emplois,
- ⇒ 6 144 coopératives dont 364 structures employant 23 291 salariés,
- ⇒ 101 mutuelles employant 3 106 salariés.

La Région, convaincue du rôle moteur que peut jouer ce secteur dans la construction d'un nouveau modèle breton de développement solidaire et durable, prend différentes mesures pour conforter ce secteur :

- ⇒ consolider les structures et les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- ⇒ accompagner l'emploi associatif, améliorer la qualité de l'emploi et du travail,
- ⇒ créer, reprendre et transmettre les structures de l'économie sociale et solidaire,
- ⇒ participer à des financements solidaires dans le cadre de société coopérative ou de petites entreprises,
- ⇒ stimuler l'innovation sociale.

La formation sera mobilisée à plusieurs niveaux :

⇒ Le soutien de la formation des dirigeants bénévoles de l'économie sociale et solidaire.

Le secteur associatif sera soutenu en priorité afin d'inciter et faciliter l'engagement bénévole, professionnaliser le réseau, assurer la transmission intergénérationnelle, développer l'insertion sociale par l'expérience et la reconnaissance de l'expérience.

La Région finance des actions de formation à destination de ces publics.

⇒ La construction de parcours de formation professionnelle dans les structures d'insertion par l'activité économique que la Région souhaite renforcer.

Une première étape est l'identification des besoins du secteur de l'insertion par l'activité économique pour deux publics présents dans les structures d'insertion : ceux qui accèdent peu ou pas à la formation et les salariés encadrants.

La Région lance une étude à cet effet en 2006.



ABEA	Association Bretonne des Entreprises Agro alimentaires
ADEFIA	Association Pour le Développement de l'Emploi et de la Formation dans les IAA
AFDAS	Assurance Formation des Activités du Spectacle
AFPA	Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGEFIPH	Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AIOA	Accueil Information Orientation Accompagnement
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APP	Ateliers de Pédagogie Personnalisée
ARDE	Agence Régionale de Développement Economique
ARFASS	Association Régionale pour la Formation par l'Apprentissage aux métiers du secteur Sanitaire et Social
ASF	Ateliers de Savoirs Fondamentaux
ASSEDIC	Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
BEP	Brevet d'Enseignement Professionnel
BEPA	Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
BP	Brevet Professionnel
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAEC	Comité Académique de l'Enseignement Catholique
CAEN	Comité Académique de l'Education Nationale
CAFERUIS	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsabilité d'Unité d'Intervention Sociale
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CREA	Comité Régional de l'Enseignement Agricole
CCREFP	Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CESR	Conseil Economique et Social Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFTS	Centres de Formation de Travailleurs Sociaux
CIAN	Convergence Internet Audiovisuel Numérique
COM	Contrat d'Objectifs et de Moyens
COPIRE	Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CRCI	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
CREAI	Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les Handicaps
CRES	Comité Régional d'Education pour la Santé
CRILD	Commission Régionale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DAO	Développement Assisté par Ordinateur
DEAVS	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts

DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRIP	Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle
DRONISEP	Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EHESP	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
ENVAM	Environnement et Aménagement
EREA	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
FAF	Fond d'Assurance Formation
GFE	Groupe Formation Emploi
GRAF	GIP Relation Emploi Formation
IAA	Industries Agro Alimentaires
IADE	Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat
IBODE	Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat
IFSI	Institution de Formation en Soins Infirmiers
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LMD	Licence, Master, Doctorat
MDPH	Maisons Départementales des Personnes Handicapées
MFP	Maison de la Formation Professionnelle
MGI	Mission Générale d'Insertion
MIJEC	Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PAC	Politique Agricole Commune
P@t	Points d'accès à la Téléformation
PMA	Pays les Moins Avancés
PPI	Plan prévisionnel des investissements
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRS	Programme Régional des stages
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SRDE	Schéma Régional du Développement Economique
SREF	Stratégie Régionale Emploi-Formation
SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
STS	Section de Technicien Supérieur
SUIO	Service Universitaire d'Information et d'Orientation
TIC	Technologies d'Information et de Communication
TOS	personnels techniciens, ouvriers et de service
URCAM	Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience





**CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE**

283, avenue du Général Patton – CS 21 101 – 35711 RENNES CEDEX 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 – Fax. : 02 99 27 11 11 – [www.region-bretagne.fr](http://www.region-bretagne.fr)